

Québec assume Jeux et déficit

par G rald LeBlanc

QU B C — Apr s avoir entendu le maire Drapeau et le COJO pendant une trentaine d'heures en commission parlementaire, le gouvernement du Qu bec sait maintenant de fa on pr cise que la tenue des Jeux Olympiques   Montr al, en 1976, entra nera un d ficit de \$250 millions.

Et le premier ministre, M. Robert Bourassa, s'est engag  solennellement,   la face du monde,   trouver les moyens de financer "ce grand  cart" entre les revenus escompt s par le COJO et les d penses n cessaires par les installations, qui seront  rig es en respectant int gralement le projet initial du maire Drapeau.

La commission finalisera ses travaux mardi prochain, mais M. Bourassa a bien pr cis  que son r le se limitait   la cueillette des renseignements ("fact finding") et qu'il reviendra au conseil des ministres de prendre les d cisions avec les autorit s responsables de l'organisation des Jeux.

  la demande expresse du vice-pr sident du COJO, M. Simon Saint-Pierre, d sireux de rassurer ses collaborateurs et le monde entier, le premier ministre du Qu bec a pris les engagements suivants:

- les Jeux auront lieu   Montr al le 17 juillet 1976;
- les Jeux auront lieu dans des installations ad quates et qui r pondent aux exi-

gences du Comit  international olympique et des f d rations internationales;

● nous avons pleine confiance que le tout sera pr t   temps et que des mesures de financement seront d finies, d'ici peu, afin d' claircir la situation financi re du projet.

Repr sent e par les d put s Marcel L ger et Claude Charron, l'Opposition officielle s'est ralli e d' mbl e   cet engagement du gouvernement.

M. Bourassa a pr cis  ensuite, devant

les journalistes, que ces installations ad quates seront celles pr vues par le maire Drapeau, dont la th orie de "l'embouteillage" — "tout est embouteill  et le projet ne peut  tre divis ", pr cisait-il —   pr valu devant la commission parlementaire.

Or, d'apr s les conclusions tir es par M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat repr sant le gouvernement Bourassa au COJO, apr s trois jours de v rification serr e en commission, le COJO pourra compter sur \$360 millions en revenus

mais il devra faire face   \$610 millions de d penses.

"Ce qui laisse le grand  cart de \$250 millions", ajoutait M. Lalonde en parodiant le maire Drapeau, qui refuse de parler de d ficit puisque n'importe quel " cart" pourra  tre combl  si le "robinet" coule assez longtemps pour assurer l'autofinancement.

Le premier ministre du Qu bec et son ministre des finances, M. Raymond G neau, n'accordent cependant pas la m me

extension   l'autofinancement, qui se terminera, selon eux, avec la fin des Jeux de 1976.

D'o  proviendront donc les revenus pour effacer ce d ficit de \$250 millions dont M. Bourassa s'est port  garant   la face du monde?

M. Bourassa r pond qu'on est encore au stade des hypoth ses et il en sugg re trois touchant Montr al, Qu bec et Ottawa.

En premier lieu, le gouvernement du

Qu bec acceptera une certaine prolongation de la Loterie olympique sur son propre territoire, au-del  de 1976 mais pas jusqu'en 1990 comme le voudrait le maire Drapeau.

M. Bourassa souligne ensuite la responsabilit  particuli re de la ville de Montr al   qui les JO laisseront des installations sportives pour environ un demi-milliard de dollars.

"En toute logique, ajoute-t-il, les Montr alais devraient assumer une partie de ces co ts dont ils b n ficieront plus que l'ensemble des Qu b cois."

Le premier ministre explique que cette contribution particuli re pourrait se faire par le biais d'emprunts   long terme, remboursables   m me les revenus de ces installations, notamment du stade qui sera lou  aux Expos et aux Alouettes.

M. Drapeau consid re-t-il cette proc dure comme compatible avec le caract re sacro-saint de son principe d'autofinancement?

"Pas pour l'instant, pas encore", r pond M. Bourassa, qui promet de lui en reparler sous peu.

En troisi me lieu, M. Bourassa n' carte pas une "certaine aide" du gouvernement f d ral, responsable d'un important manque   gagner du COJO par son retard  

Voir page 6: Qu bec assume

Le Village temporaire refait surface

par Bernard Desc teaux

QU B C — La construction d'un village Olympique temporaire n'est pas encore totalement  cart e par Qu bec, dans la mesure o  cette formule permettrait, comparativement au projet de village d j  accept , d' pargner de l'argent et de r cup rer les espaces verts du parc Viau, tout en n'accroissant pas les risques au niveau de la s curit .

  l'issue des travaux de la commission

parlementaire sur le dossier olympique, hier, le ministre des Affaires municipales, M. Victor-C. Goldbloom, a donn  ces indications. Les d put s membres de cette commission venaient d'apprendre de la bouche du maire du Village olympique, M. Yvan Dubois, que le projet des Terrasses Zarol ga en cours de construction, risquait d'entra ner des d penses d'environ \$21 millions pour le COJO.

Ce n'est que mardi prochain,   la reprise des travaux de la commission parlementaire, que les d put s recevront les compl ments d'information n cessaires afin de pouvoir juger de la situation. Ils entendront alors, en plus des autorit s du COJO, les diverses firmes qui ont fait des  tudes de co t et de rentabilit  sur l'actuel projet de village, les responsables du projet de village temporaire pr sent  par

la facult  d'am nagement de l'Universit  de Montr al, et le pr sident de la Soci t  d'habitation du Qu bec. Et par la suite, c'est le gouvernement qui pourra prendre la responsabilit  de sugg rer au COJO de modifier ses projets quant au type de Village olympique.

Jusqu'  ce que la commission ait compl t  ses travaux la semaine

Voir page 6: Le Village

Ottawa abolira les privil ges de Time et Reader's Digest

OTTAWA (d'apr s CP) — Le gouvernement canadien entend, d s janvier prochain, abolir les privil ges fiscaux qui autorisent les compagnies canadiennes   d duire de leurs imp ts les sommes consacr es   la publicit  dans les publications  trang res destin es aux lecteurs canadiens.

L'amendement   la loi de l'imp t pourrait entra ner la suppression de l' dition canadienne du magazine Time, qui, avec

le Reader's Digest, a touch  l'ann e derni re 50% de tous les revenus d'annonces r alis s par les 14 principaux magazines canadiens.

S'adressant aux Communes, le secr taire d'Etat, Hugh Faulkner, a  galement annonc  hier que ces privil ges fiscaux seront aussi enlev s aux compagnies canadiennes qui annoncent   la radio et   la t l vision am ricaines en bordure des fronti res.

Time et Reader's Digest ont ainsi r cueilli \$16 millions en revenus d'annonces l'ann e derni re, les stations radio et t l vision, quelque \$20 millions. Au total, \$36 millions dont M. Faulkner compte bien, s'ils sont d sormais investis dans la r clame au Canada, qu'ils permettront d'accro tre la qualit  des stations canadiennes et favoriser le lancement d'au moins un nouveau magazine national, o  les privil ges fiscaux continueront de s'exercer.

Rappelons que l'amendement trouve son origine dans une des recommandations de la commission O'Leary, constitu e sous le r gime Diefenbaker. La proposition avait  t  torpill e   la suite notamment de pressions exerc es depuis Washington.

Lorsque M. Faulkner, l'ann e derni re, fit  tat d'amendements pour abolir les privil ges fiscaux, M. Stephen S. LaRue, pr sident de Time Canada,   Montr al, mena a de supprimer l' dition canadienne du populaire magazine. Le gouvernement avait pourtant assur  Time Canada qu'il  chapperait   la rigueur de l'amendement s'il consentait   c der le contr le de l' dition canadienne   des actionnaires canadiens, et   accro tre le contenu canadien de ses pages de 10%   65%.

  l'heure actuelle, la seule revue d'actualit s nationale au Canada est le Time, et elle ne consacre chaque semaine que quatre pages aux  v nements canadiens.

Time Canada estime que les conditions propos es par M. Faulkner si le magazine doit  chapper   l'amendement, sont irr alistes. Il les assimile carr ment   une forme d tourn e de censure.

Les premi res mesures pour juguler le flot des budgets publicitaires canadiens aux Etats-Unis furent adopt es en 1957 par le cabinet de Louis Saint-Laurent, qui imposa une taxe de 20% sur la publicit  dans Time et Reader's Digest. L'imp t

Voir page 6: Time

Le pr sident de la Fonction publique

Yvon Bergeron a  t  promu par "persuasion"

par Louis-Gilles Francoeur

Le pr sident de la Commission de la Fonction publique (CFP), M. Yvon Saindon, a reconnu hier devant la commission Cliche que les pressions politiques exerc es sur lui par M. Michel Guay, l'extr secr taire particulier adjoint de M. Paul

Desrochers, l'avaient "persuad " d'accorder une promotion exceptionnelle   M. Yvon Bergeron, l' coordonnateur du placement   la baie James. Lundi, M. Bergeron a admis devant les commissaires qu'il avait pratiqu  sur une haute  chelle le patronage des emplois au profit de Guay qui ne manquait pas de lui rappeler son avancement rapide dans la fonction publique pour placer plus s rement ses candidats et ceux de M. Desrochers sur le "projet du si cle".

Visiblement  mu, le pr sident de la CFP a d pos  la correspondance ayant entour  la promotion de M. Bergeron, qui est ainsi pass , en 1971, de la classe de fonctionnaire   celle de professionnel   la demande expresse de l'actuel ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. Trois mois apr s avoir finalement recommand    cause des "pressions" le passage de M. Bergeron   la cat gorie professionnelle, M. Saindon, alors directeur du recrutement et de la s lection de la main-d' uvre,  tait nomm    la pr sidence de la Commission de la Fonction publique.

"J'esp rais acc der   la pr sidence", a dit M. Saindon   Me Lucien Bouchard qui l'interrogeait et "Guay le savait".   cette  poque, Michel Guay  tait secr taire particulier adjoint du ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier. Cette fonction ne l'emp chait pas de mettre au point dans l'ombre avec Yvon Bergeron un projet de banque centrale de main-d' uvre, sous la surveillance de M. Paul Desrochers, le conseiller sp cial du premier ministre.

M. Saindon n'a pu se rappeler hier si Guay  tait intervenu au printemps 1971 aupr s de lui pour faire rouvrir le dossier de son ami Bergeron avant que ne lui parvienne une demande expresse en ce sens du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Il a lui-m me qualifi  "d'exceptionnel" le fait que le ministre se soit adress  directement   lui plut t que de demander aux autorit s de la commission un avancement aussi rapide pour M. Bergeron.

Dans sa lettre du 2 mars 1971, M. Cour-

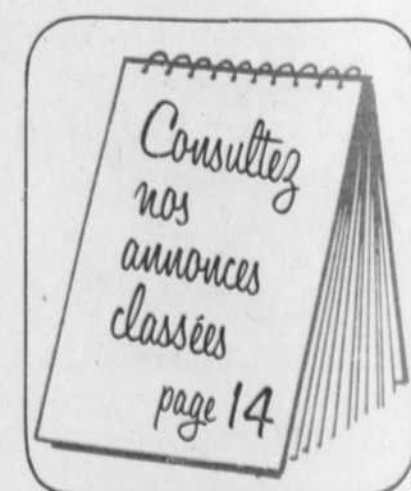
Voir page 6: "Persuasion"

LE PROGR S CONTINU - 3

La grande obsession: le secondaire

par Lise Bissonnette

En attendant que le minist re de l' ducation ait trouv  les objectifs de l'enseignement  l mentaire qui lui font cruellement d faut de l'avis de tous, on peut au moins lui sugg rer de reconnaître la seule fin qui mobilise sans contredit les  nergies   ce niveau: l'entr e au secondaire.



Seule une vis e aussi utilitaire a pu en effet modifier si rapidement le sens de l'application d'une p dagogie de "progr s continu"   l' l mentaire. Toute bas e sur le respect de l'enfance, de la fra cheur et de la spontaneit  de ses d couvertes, cette p dagogie s'est retrouv e, sous des dehors agr eables et s curisants, mu e en course   obstacles programm s avec pr cision. Les mati res de base sont divis es en 24 tranches,   chaque tranche correspond un "test de tranche". Et l' l ve s'y engage moins   son propre rythme qu'en l'un des quatre rythmes reconnus pour fins de classement en sous-groupes: fort, moyen sup rieur, moyen inf rieur, et faible.

Tel est le cas du moins pour la CECM dont le rapport annuel 1973-74 n'inscrit rien d'autre, sous la rubrique du "progr s continu" qu'une description de la division des mati res de base en tranches et de la division des  l ves en sous-groupes.

Qu'il le veuille ou non, l'enseignement de l' l mentaire est devenu celui qui, de la deuxi me   la sixi me ann e scolaire de l'enfant, l'observe, l' value, le classe, en fonction de l' preuve d cisive: le choix d'une voie d'orientation au secondaire, d'une de ces voies qui sont aussi cloison-

n es maintenant, malgr  la polyvalence, que les anciennes "sections" (g n ral, commercial, classique, scientifique).

Car, au secondaire, il n'est plus question de suivre un m me programme   des rythmes diff rents, comme   l' l mentaire. On entre ici dans ce que les Am ricains appellent de fa on plus imag e et plus juste un "track system". De

m me, le r glement minist riel num ro 7 de 1971, s'il se pr occupe de p dagogie et de "progr s continu" pour l' l mentaire,   compl tement  vacu  ce souci dans sa section qui concerne le secondaire. On n'y songe plus qu'  adapter l'organisation scolaire au "profil" de l' tudiant; cette autre  l gance de la s lection.

L' l ve ne choisit pas sa "voie". Elle est en effet d j  inscrite dans son dossier de l' l mentaire et dans les recommandations ant rieures des enseignants. "Sauf un cas absolument exceptionnel, la recommandation de l'enseignant est d terminante", d'affirmer un conseiller d'orientation d'une polyvalente du centre-ville. En th orie, les parents ont toute libert  de s'y opposer, mais il demeure assez facile de les persuader de se rendre au choix d j  fait, puisque la plupart du temps ils n'entendent rien aux enjeux v ritables de ces inextricables filieres de formation, que bien des enseignants connaissent mal eux-m mes.

Le secondaire 1 est une ann e d'observation: les  l ves qui ont vu leurs 24 tranches de programme en six ou sept ans   l' l mentaire sont admis en classe "r guli re"; ceux dont on esp re encore

Voir page 2: Le progr s continu



Vingt autres familles ont d   vacuer leurs logis, hier,   Asbestos, sous la menace des  boulements. 70 familles ont connu le m me sort depuis le d but de la semaine. Ce gar on a  t  charg  de sauver le cand labre de famille. (Voir nos informations en page 6) (Photo Alain Renaud)

Le dir. adjoint

Andr  Guay

Coupable d'un chef, innocent d'un autre

par Jean-Pierre Charbonneau

Coupable d'avoir espionn  son sup rieur, le directeur Ren  Daigneault, et innocent d'avoir enqu t  sur le juge Jacques Trahan et d'avoir song    l'espionner, tel est le verdict rendu hier soir par les 21 membres de l' tat-major senior de la police de la CUM sur deux des trois accusations port es contre leur sup rieur, le directeur adjoint Andr  Guay.

Celui-ci a toutefois refus  d se le d part de reconnaître la validit  du tribunal sp cial constitu  par le directeur Daigneault pour juger son cas, et, en cons quence, il s'est abstenu de pr senter quelque d fense que ce soit. Il a pr f r  d se le d but se retirer et laisser ses subalternes et son sup rieur partie   l'une des accusations, d battre seuls de sa conduite.

Le verdict de culpabilit  adopt    la majorit  des voix en fin de soir e a trait   l'accusation d'avoir manqu  de confiance en son directeur en utilisant, au cours d'une conversation avec lui, un micro portatif.

Selon les renseignements obtenus par LE DEVOIR, M. Guay avait d cid  d'utiliser un "body-mic" au cours d'un entretien avec le directeur Daigneault parce qu'il devait  tre question   cette occasion

Voir page 6: Andr  Guay

sommaire

■ \$40 millions d'armements canadiens pour le Sud-Est asiatique

— page 3

■ De l'affaire Guay au projet de loi 50: un  ditorial de Claude Ryan

■ La parole est   l'OPEP: un commentaire de Georges Vigny

■ Un citoyen au-dessus de tout soup on: un commentaire de Michel Roy

— page 4

■ Au moins une femme   la Commission des droits

— page 7

■ Paul Desrochers veut vendre Canada Permanent aux Qu b cois

— page 17

■ L'activit  mini re

— page 18

L'obsession: l'école secondaire

Suite de la première page

qu'ils y arriveront en huit ans sont placés en classe "d'appoint", et ceux qui traînent de l'arrière de façon qu'on juge alors irrécupérable se retrouvent en classe de "transition".

Cette "transition" se fait dans le meilleur des cas, au secondaire 11, vers le "professionnel court", dit aussi "voie pratique", qui mène sur le marché du travail à la fin de la scolarité obligatoire, soit à 16 ans. Elle peut aussi se faire vers les classes "occupationnelles", qui "occupent" en effet littéralement ceux que l'on considère comme des débilés légers. Certains y arrivent directement des "classes de soutien" de l'élémentaire, prolongées en secondaire I.

Qu'il s'agisse d'appoint ou de transition, il n'y a guère de différence. Selon un groupe d'enseignants que nous avons pu rencontrer, il y a souvent une question de "ratio", de commodité dans la formation des groupes et, pour les élèves, des lors, une question de hasard.

A ceux qui prétendent que la multiplication de ces voies littéralement inférieures, malgré la pudeur de leurs dénominations, opère une sélection prématurée et inacceptable, on répond avec l'assurance des mesures et des diagnostics compilés depuis le début de l'élémentaire. Vaut mieux, dit-on, offrir des services adaptés aux besoins de ces adolescents qui auraient atteint un sommet de leur développement intellectuel, que les maintenir "à la traîne" dans les classes régulières.

C'est ainsi qu'à la polyvalente Emile-Nelligan de la région 2, on organise maintenant de véritables stages de travail pour les élèves de la voie pratique, en collaboration avec certaines institutions, hôpitaux, usines, et avec les syndicats. Il s'agit évidemment de tâches très simples, entretien et services de base.

Pourtant tous ces soins n'ont guère enrayé, jusqu'à maintenant, la désaffection

pour l'école. Au centre-sud, 27 pour cent des élèves du secondaire étaient considérés "absents chroniques" l'année dernière, et l'école Emile-Nelligan a vu passer 25 pour cent de drop-out. Or elle est celle qui offre le plus large éventail de ces "classes spéciales".

On peut même se demander si, avec la meilleure volonté du monde, la multiplication des services spéciaux vise moins à récupérer et rattraper vraiment les "rejetés du système" pour leur permettre de recevoir une formation plus conforme à leurs aptitudes réelles ou supposées, qu'à épurer les classes "régulières" de tout sujet qui pourrait perturber l'apprentissage des meilleurs.

Ainsi on commence à souhaiter l'ouverture de classes plus nombreuses pour les "mésadaptés socio-affectifs" au secondaire, alors que nul ne conteste que plusieurs d'entre eux sont d'intelligence aussi vive que leurs pairs plus "calmes".

Comment ne pas constater la vanité des modes de récupération, aussi bien équipés soient-ils, quand les statistiques démontrent clairement que la proportion des élèves bénéficiant d'un enseignement régulier est plus réduite chaque année? Ainsi alors que les écoles élémentaires de la région 2 voyaient leurs effectifs baisser de 7.000 élèves entre 1969 et 1974 (de 17.158 à 10.143), les classes d'orthopédagogie faisaient un bond vers le haut de 3,9 pour cent de l'effectif, soit 685 élèves, et en 1974, 8,3 pour cent, soit 847 élèves. Ce dernier chiffre n'inclut pas les 647 enfants des classes de pré-maternelle et de maternelle plein-temps, qui relèvent des services "spéciaux" de la Commission, et s'adressent aux enfants de milieu défavorisé chez qui on diagnostique déjà un retard du développement.



Fraîcheur et joliesse de l'enfance: mais la prosaïque course à obstacles vers le secondaire est déjà commencée. (Photo Alain Renaud)

Phénomène analogue au secondaire, où les classes occupationnelles et la "voie pratique" recevaient, en 1970, 9,4 pour cent des étudiants, soit 1.416. En septembre 1974, elles comptaient 13,7 pour cent des inscrits, soit 1.452. Pendant ce temps, la clientèle du secondaire était amputée du tiers, passant de 14.991 à 10.538. Il n'y a rien là pour stimuler une nouvelle revanche des berceaux.

Et tous ces chiffres ne rendent compte que des élèves dont le destin scolaire est le plus manifestement sans issue, dès le jeune âge. "C'est une véritable carrière, qu'on peut annoncer dès la deuxième année scolaire", commente, un peu cynique, un cadre qui en a vu de toutes sortes.

Les élèves inscrits au secondaire régulier ne sont pas pour autant à l'abri d'un classement sans gloire. Car, en secondaire II, à l'aide du fameux "stanine" de rendement intellectuel dans les matières de base (français, mathématiques), on les ré-

partit en voies de force différente: les stanines 7, 8, 9 donnent droit à la "voie enrichie"; les stanines 4, 5, 6 classent en "voie régulière", et les stanines 1, 2, 3 relèguent aux "voies allégées".

Voilà qui explique, par la grande obsession d'un classement sans erreur au secondaire, l'importance démesurée donnée aux stanines à l'élémentaire. Dans la région 2, dès la troisième ou quatrième année scolaire, on vous affirme qu'il n'y a pas ou peu de stanines 7, 8, 9. Aussi on ne saurait se surprendre qu'environ les deux-tiers des élèves des écoles secondaires soient classés en "allégé".

Les élèves de la voie allégée se dirigent plus tard vers les options du "professionnel long", dont la longueur est bien relative puisque le diplôme terminal s'obtient en secondaire V, l'équivalent d'une onzième année. Ce diplôme mène à des emplois un peu plus spécialisés: couture, imprimerie, mécanique de base, etc.

L'année dernière, à la polyvalente Emile-Nelligan, 150 étudiants terminaient un secondaire V général, leur donnant droit de demander leur admission au cégep. Seules 56 d'entre elles ont "osé" le faire, ce qui témoigne d'un fatalisme puissant, et plus encore, 38 seulement ont été acceptées par le Service régional d'admission de Montréal, pour une proportion de 68 pour cent, alors que le taux d'admission pour toute la CECM est de 81,8 pour cent. L'école aussi, semble-t-il, souffre d'une réputation et porte le poids de ses stanines moyens. "Et encore", d'ajouter leur conseiller en orientation, "elles se dirigent à peu près toutes vers le cégep professionnel".

"Il en faut", diront certains, en déplorant que de telles analyses dévalorisent l'orientation vers les métiers et posent comme seul désirable la seule entrée à l'université. Il reste qu'on peut se demander si tous ces étudiants qui se retrouvent, rarement par choix, dans les filières occu-

pationnelles, professionnelles — courtes ou longues — sont bien ceux-là qui doivent y être.

Et s'ils n'ont pas plutôt été victimes, comme ne cesse de le dénoncer le commissaire Gaston Michaud, de mesures conçues expressément pour mesurer un certain type d'intelligence imprégnée d'un certain type de culture, qui est celle d'une élite?

En ce sens, l'instauration du "progrès continu" à l'élémentaire, tel que formalisé, n'aura été qu'un instrument de plus, insidieux et beaucoup trop précoce, pour faire au départ le partage des "élus". "Plus on ouvre de classes en progrès continu à l'élémentaire, plus j'ouvre de classes d'orthopédagogie", disait à la blague en décembre dernier le directeur des services pour "exceptionnels" de la région 2.

La blague pourrait avoir quelque fondement. En 1973-74, la CECM comptait 11 classes de "transition" au secondaire, celles-là dont on a vu qu'elles menent presque toujours à "l'occupationnel". En 1974-75, la Commission en a ouvert 44. Les orthopédagogues n'ont pas à craindre le chômage.

Tant que les classes de l'élémentaire seront hantées par le souci de fournir au secondaire un contingent conforme à la "courbe normale" des intelligences, en frotera même sous l'apparence active et heureuse du "progrès continu", des attitudes qui s'apparentent au racisme. Car qui croit vraiment, hors quelques acharnés, que les enfants de la région 2 sont aussi intelligents que les autres?

C'est pourquoi de cette égalité devant le droit au savoir dont parlait l'inspirateur de la réforme, M. Pierre Angers, en rédigeant en 1969 "L'activité éducative". Et rien n'était plus éloigné de sa pensée que cette reconstitution des strates scolaires en "faibles" et en "forts". L'égalité des chances, prônée à la lettre et non selon l'esprit, aura bien raté sa chance.

Thalidomide: la cour d'appel rejette les poursuites

A Philadelphie, mercredi, la Cour d'appel du 3e circuit judiciaire des Etats-Unis a rejeté les poursuites d'une trentaine d'adolescents du Québec ayant été victimes de la thalidomide.

Selon le journal La Presse, il s'agissait de poursuites en dommages-intérêts intentées dans le New Jersey contre la compagnie pharmaceutique Richardson-Merrell, de New York. La plainte était au nom du jeune Denis Henry, mais couvrait aussi 29 autres jeunes thalidomidiens de la province de Québec.

Dans son jugement, le tribunal déclare que "le délai de prescription d'un an en vigueur au Québec" rendait une telle action invalide. C'était renverser une décision de la Cour de district stipulant qu'à titre de mineur, Denis Henry pouvait intenter des poursuites jusqu'à l'âge de 23 ans, en vertu des lois du New Jersey. Denis est âgé de 12 ans.

La Presse note que cette lutte juridique est courageuse et se fait sans soutien officiel des gouvernements du Québec ni du Canada, en vue d'obtenir d'un fabricant américain de thalidomide de justes compensations pour les malformations qui handicaperont ces jeunes gens jusqu'à la fin de leurs jours.

On considère les jeunes thalidomidiens du Québec comme "des victimes oubliées de ce médicament", alors qu'en Allemagne de l'Ouest, en Grande-Bretagne, en Suède, aux Etats-Unis et même au Canada anglais, les fabricants du dangereux calmant ont été tenus de verser de fortes compensations à environ 6.000 enfants.

Un membre du tribunal a déclaré que "si les origines d'une cause émanent d'un autre Etat, les parties impliquées demeurent soumises à la juridiction de cet Etat. Le New Jersey n'ayant aucun intérêt concret dans cette cause, c'est la loi de l'Etat étranger qui doit s'appliquer, mais au moment où sont entamées ici les procédures judiciaires, le délai de prescription de cet autre Etat a déjà expiré".

La même question a fait récemment l'objet d'un conflit entre la jurisprudence québécoise et la Cour suprême du Canada. La jurisprudence du Québec avait, en effet, établi ce délai à 30 ans, mais l'article 2262 du Code civil maintenait qu'il y a prescription d'un an.

**ASSOCIÉE
DES APPELS
UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS**

Caouette: pas d'égalité à la russe

OTTAWA (PC) — La Chambre des Communes a exprimé le vœu, mercredi que l'année internationale de la femme, décrétée par les Nations unies, soit couronnée de succès.

Le premier ministre Trudeau a dit que la situation de la femme est un problème qui revêt une dimension nationale qui doit préoccuper tous les hommes et toutes les femmes de ce pays.

Il a ajouté que cette année doit donner l'occasion de reconnaître les mérites de la femme dans le développement social, culturel, politique et économique du Canada.

Le premier ministre, après avoir rappelé le fait que neuf femmes siègent aux Communes, un nombre sans précédent, a dit qu'il est maintenant permis de croire

que toutes les portes sont ouvertes aux femmes qui veulent contribuer encore davantage à l'épanouissement de la nation canadienne.

Le chef de l'Opposition, M. Stanfield, a exprimé l'espoir que le gouvernement favorisera encore plus, en 1975, de meilleures conditions pour la place de la femme au sein de la société canadienne.

Le leader du NPD, M. Ed Broadbent, a exhorté le gouvernement de mettre fin aux commissions d'enquête, aux conférences, pour finalement proposer des législations concrètes et utiles dans la promotion du statut de la femme.

Il a proposé un programme en dix points à cet effet, dont une politique de contrôle de la famille, des bénéfices simi-

laires aux personnes des deux sexes dans le domaine des pensions et des chances des femmes d'accéder au marché du travail sur un pied d'égalité avec les hommes.

Quant au chef créditiste, M. Caouette, il a déclaré que la femme doit jouer un rôle entier au sein de la société en étant respectée et non considérée "comme une esclave de la société ou d'une organisation quelconque".

Il a rappelé que son chef de cabinet est une femme et qu'il est très satisfait de son travail, ce qui démontre, selon lui, qu'une personne du sexe féminin peut accomplir un travail aussi efficace.

M. Caouette a précisé qu'il ne veut pas toutefois d'un statut d'égalité "à la russe", où les femmes travaillent dans des mines,



VOTRE CIBLE: NOTRE GRANDE VENTE DE DÉMÉNAGEMENT ET D'EXPANSION!*

**Stock de \$2 millions:
rabais de 10% à 30%!**

Voici l'occasion comme pas une d'économiser à l'achat des meubles d'importation danoise dont vous rêviez. Importantes économies; meubles de teck, bois de rose ou peints; rabais jusqu'à 30%. De nombreuses séries discontinuées, quantité d'échantillons de démonstration, de meubles défraîchis et d'autres qu'on achète au comptant et qu'on emporte, profitant de prix grandement réduits. Votre cible, donc: nos magasins... dès aujourd'hui!

Pour cette vente spéciale seulement:

Toute vente est finale. Pas d'entreposage. Livraison, minimum 8 jours. Les quantités limitées de tout article sujettes à vente antérieure.



**LA MAISON
DANOISE
THE DANISH
HOUSE**

9501 CÔTE DE L'ESSE, CORVAL 631 3591
PLACE VILLE MARIE, MONTREAL 881 3734

*Notre magasin de Fairview est fermé. Surveillez l'ouverture prochaine de notre nouveau magasin agrandi, sur la Transcanadienne!



Canberra: Ensemble 3-pièces avec divan importé de Norvège. Conçu pour durer et assurer un confort exceptionnel, dans la salle de séjour ou familiale. Disponible en trois couleurs. Prix régulier \$1.544. Prix d'aubaine \$1.195.

Les achats du Pentagone au Canada

\$40 millions d'armements pour le Sud-Est asiatique

par Pierre Vallières

De 1972 à 1974 inclusivement, l'industrie canadienne, par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne (laquelle relève directement du ministère fédéral des Approvisionnement et Services), a exporté du matériel de guerre au Sud-Est asiatique. Ces livraisons se sont chiffrées à au moins \$40 millions pour ces trois années et elles comprenaient, entre autres, des explosifs, des lance-missiles, des obus (75-125MM), des pièces d'avions, du matériel de communications, etc.

Ce chiffre de \$40 millions ne tient compte que des contrats de \$200,000 et plus passés de 1972 à 1974 entre la Pentagone et la Corporation commerciale canadienne. Quant aux contrats de moins de \$200,000, leur destination n'est nulle part précisée dans les listes d'achats effectuées au Canada par le ministère américain de la Défense.

Dans ces listes en effet, dont LE DEVOIR a obtenu copie, seuls les contrats destinés à apprécier l'effort de guerre au Sud-Est asiatique ("for those actions in support of Southeast Asia") et qui sont supérieurs à \$200,000 sont indiqués par le chiffre un (1) dans la colonne G, tandis que les contrats supérieurs à \$200,000 mais non destinés aux guerres

d'Indochine sont indiqués par un zéro (0). La destination des contrats inférieurs à \$200,000 est laissée en blanc. Il n'est donc pas impossible que certains de ces contrats de moins de \$200,000 et "left blank" aient été destinés aux champs de bataille du Sud-Est asiatique, d'autant plus que la grande majorité des contrats passés entre le Pentagone et des industries canadiennes (la plupart par l'intermédiaire de la CCC) entrent dans cette catégorie.

On sait que la CCC s'occupe de la plupart des achats de biens et services de nature militaire pour le compte des pays alliés et de l'OTAN. Son client la plus important, de l'aveu même du gouvernement, est sans contredit le ministère américain de la Défense. La valeur globale des marchés conclus par la CCC depuis sa création, en 1946, pendant la deuxième guerre mondiale, dépassait largement \$5 milliards en 1973. Ces marchés ne sont pas effectués exclusivement pour le compte des États-Unis mais également, comme l'affirme une publication gouvernementale, "pour le compte de plusieurs pays des Caraïbes, d'Amérique du sud, d'Amérique centrale et d'Afrique".

Selon les professeurs Paul Duchow et Victor Levant, du groupe de recherche du

Projet Anti-Guerre et auteurs d'un livre intitulé "Comment faire une tuerie", l'industrie canadienne, par l'intermédiaire de la CCC, pourrait avoir livré du matériel de guerre non seulement au Sud-Est asiatique mais aussi au Chili, au Portugal et à l'Afrique du sud, ces dernières années. Mais les documents qui pourraient le démontrer sont encore plus difficiles d'accès pour les chercheurs canadiens que ceux du Pentagone!

En transigeant avec le ministère américain de la Défense, la CCC se procure le matériel requis par le truchement de contrats passés avec des entreprises privées canadiennes (dont la majorité appartient dans ce domaine à des sociétés américaines) et se charge entièrement de l'administration, de la livraison et des modalités de paiement du matériel exporté. Mais, dans certains cas, le ministère américain de la Défense passe des contrats directement à des entreprises privées canadiennes. Il commande aussi des travaux de recherche à des universités canadiennes. Ces commandants sont inscrites sur les listes dont LE DEVOIR a obtenu copie. Ces listes ne comprennent toutefois pas les contrats inférieurs à \$10,000.

Ainsi, pour l'année fiscale 1972, les

contrats du Pentagone à l'industrie canadienne se sont élevés à \$127,958,000. Les contrats passés par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne se sont alors chiffrés à \$83,464,000, soit environ 65% des transactions entre le Canada et le Pentagone.

En 1973, ces contrats se sont élevés à \$140,405,000 et ceux passés par l'intermédiaire de la CCC à \$100,077,000, soit un peu plus de 70% de l'ensemble.

En 1974, les achats du Pentagone au Canada ont atteint \$141,854,000, et ceux effectués par l'intermédiaire de la CCC à \$104,710,000, soit 74% du total.

Si l'on peut affirmer que durant ces trois années, les livraisons de matériel de guerre canadien dans le Sud-Est asiatique se sont chiffrées à \$40 millions, il faut toutefois préciser que ces \$40 millions ne représentent que la somme des contrats supérieurs à \$200,000 et dont la destination vers le Sud-Est asiatique est clairement indiquée dans les papiers officiels du ministère américain de la défense. Or, les contrats passés entre le ministère américain de la Défense et le Canada dépassent la somme de \$400 millions pour les années 72-74.

Mais si l'on ignore la destination exacte de 90% de ces contrats, on sait mainte-

nant avec certitude que 10% d'entre eux étaient destinés au Sud-Est asiatique, et cela malgré la signature des Accords de Paris sur le Vietnam et la participation du Canada à la Commission de contrôle et de surveillance chargée de faire respecter ces "accords de paix" (participation qui a pris fin avec le retour des soldats canadiens en mission au Vietnam, en décembre 1973).

Par ailleurs, les listes d'achats du ministère américain de la Défense révèlent qu'en 1973 les Arsenaux canadiens Limitée (Canadian Arsenals Ltd), une société de la Couronne, ont conclu un contrat avec le Pentagone pour la fourniture de mines. Les autorités canadiennes ont toujours soutenu jusqu'à maintenant que les Arsenaux canadiens n'avaient qu'une seule fonction: contribuer au maintien de la défense intérieure du pays et satisfaire "aux besoins ordinaires des forces armées canadiennes".

Les listes du Pentagone révèlent enfin que des compagnies canadiennes qui avaient nié en 1972 avoir reçu de l'argent pour des contrats de défense du Pentagone ont bel et bien conclu de tels contrats. Mentionnons, entre autres, Canadian General Electric et North Ameri-

can Rockwell. On estime à plus de 300 le nombre de compagnies canadiennes qui, depuis 1966, ont conclu des contrats avec le ministère américain de la Défense, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne.

Les documents que nous avons étudiés sont d'ordre public et, bien que tenus secrets, ne tombent pas sous la catégorie des documents dits de "sécurité nationale". C'est ainsi qu'un membre démocrate de la Chambre des représentants, Mme Bella S. Abzug (New York), a pu en obtenir copie en même temps qu'une explication du code utilisé dans ces documents. Cette explication a été fournie par écrit à ce représentant démocrate par le secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis, M. Terence E. McClary, le 15 novembre 1974.

En insistant sur le fait que ces documents sont d'ordre public, même s'ils sont considérés par les autorités américaines comme "top secret", le même représentant a aussi pu obtenir la liste des contrats passés entre le Pentagone et d'autres pays que le Canada, tels le Japon, Israël, la Suède, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Allemagne, de 1972 à 1974.

Un comité de la CECM entend favoriser la revanche des berceaux

Puisque la CECM ne désire rien plus que la revanche des berceaux "pour l'avenir du Québec", elle a consenti hier à explorer les possibilités d'offrir à ses enseignantes et employées d'abord, des conditions les incitant à mettre la maternité parmi leurs projets.

Ces recommandations, assorties de mesures suggérées "aux gouvernements" venaient d'un "comité sur la natalité" dont un rapport pessimiste, présenté en septembre dernier, avait fortement sensibilisé les commissaires à l'urgence de mesures concrètes.

Ainsi les conventions collectives de la Commission pourraient bien compter parmi les plus progressistes de la province si on y incluait les clauses suivantes: possibilité de congé sans traitement allant jusqu'à cinq ans après la maternité, droit ou obligation au recyclage de l'employée de retour au travail, "assurance-maternité" analogue à un salaire au foyer, régime de travail à temps partiel pour celles qui le désirent, horaires modulaires. Le père aurait droit à un "congé de paternité" de cinq jours.

D'un zèle nataliste peu courant, le comité espère de la CECM qu'elle revienne

programmes d'enseignement de manière à y insuffler un humanisme nouveau propre à "lutter contre le matérialisme qui mène à l'égoïsme". A côté de mesures pédagogiques qui touchent tant aux cours d'éducation sexuelle qu'à la mise en oeuvre de cours "d'éducation populaire", en passant par la révision de la formation en sciences humaines, le comité fait une option assez nette pour "le travail de la femme au foyer", qui doit selon lui être "réhabilité".

C'est pourquoi il attend des gouvernements une politique nettement axée sur la promotion des "valeurs fondamentales de notre société" que sont "la famille, la parenté, les enfants", où la mère au foyer occupe "un rôle de premier plan".

Ici on verrait bien un régime d'allocation familiale encore plus important, des subventions aux associations qui veillent sur la famille, des primes de maternité, des logements familiaux à loyer abordable.

Et il ne se laisse pas intimider par les débats actuels pour déclarer qu'à son avis "il faut lutter contre l'avortement qui constitue un fléau social réel dont les conséquences sont néfastes tant pour la so-

ciété que pour la famille et le psychique de la mère elle-même."

Les commissaires ont unanimement accepté le principe du rapport. Le commissaire Michaud a toutefois déploré que le comité ait eu tendance à faire un "problème moral" d'une question qui, selon lui, est hautement politique. On ne saurait se mettre dès demain à l'oeuvre pour peupler abondamment le Québec, à son avis, sans se demander si les choix politiques de développement qui y sont faits seraient adéquats pour satisfaire à de nouveaux besoins.

Le président du comité, M. Albert Côté, a indiqué que le comité avait choisi délibérément d'ignorer cet aspect pour se pencher sur des mesures concrètes. Personne ne s'illusionne cependant sur la pente qui reste à remonter pour faire naître le zèle procréateur.

Ce qui excuse les excès du comité dont les recommandations conduiraient, si elles étaient toutes mises en oeuvre non plus à considérer les grandes familles comme le fait de gens "étranges et bizarres", selon ses propres termes, mais à mettre au rang des anormaux ceux qui n'adopteraient pas pareil modèle.

L'enseignement de l'anglais: la CECM se donne un sursis

par Lise Bissonnette

A deux doigts d'entreprendre une discussion en profondeur sur l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles élémentaires, une faible majorité des commissaires de la CECM a préféré hier se donner un sursis de deux semaines.

Ce délai permettra à la direction générale de la Commission d'éclairer les implications pratiques d'une intensification rapide de ses services dans ce domaine, et de l'augmentation du nombre de spécialistes à l'élémentaire.

C'est le commissaire Donat J. Taddeo qui réclamait une action immédiate en ce sens, et il a fraîchement réagi au dépôt sur la table. Résigné désormais à l'existence de la loi 22, le commissaire Taddeo a en effet troqué sa résistance de l'été dernier contre un plan d'attaque visant à assurer le droit des minorités ethniques à la langue anglaise au Québec.

Dans une longue résolution présentée au Conseil des commissaires, il demandait que l'enseignement de l'anglais langue seconde à l'élémentaire devienne une priorité pour 1975-76, en confiant aux seules personnes qualifiées l'enseignement qui se donne déjà aux niveaux de 5ème et 6ème années. A partir de 1976, selon la même résolution, l'enseignement de la langue seconde devrait être dispensé au niveau de la 4ème année dans toutes les écoles. L'abaissement progressif de ce seuil conduirait à introduire cet enseignement à tous les niveaux de l'élémentaire en 1980.

Tout en préférant la présence de spécialistes, le commissaire Taddeo, accepterait cependant que l'on reconnaisse à des personnes non spécialisées la qualification pour dispenser un tel enseignement, selon des critères clairs et précis que la commission établirait.

Statistiques en mains, M. Taddeo affirmait que les deux secteurs de la CECM

faisaient montre d'un zèle fort inégal vis-à-vis des besoins de la langue seconde. Seuls sept enseignants spécialistes de l'anglais oeuvrent à l'élémentaire français, alors que le secteur anglais en compte 60 pour une population globale beaucoup moindre. Aucune tendance à la hausse ne s'annonce dans le secteur français.

Or la CECM a permis à 57 enseignants de son secteur français de profiter l'année dernière du perfectionnement offert dans le cadre du plan gouvernemental "de développement de l'enseignement des langues".

De retour à l'école, ceux-ci ont tout simplement repris leur place de titulaire, enseignant l'anglais dans leur seule classe, ou font parfois un peu de "rotation", dans deux ou trois classes. Le directeur général de la CECM, M. Jean-Paul Tardif, a indiqué que la Commission ne peut guère procéder autrement puisqu'elle a déjà son quota de spécialistes à l'élémentaire, en arts plastiques, éducation physique, musique. Selon lui, y ajouter des spécialistes en anglais suppose des changements dans le fonctionnement et la gestion des écoles qui bouleverseraient peut-être les priorités déjà reconnues par les directions locales et régionales.

M. Tardif en a profité pour signaler que le haut degré de développement de l'enseignement du français dans les écoles anglaises était le fruit de onze ans d'efforts.

Voir page 6: CECM



Claude-E. Forget

Pour l'année 1975

Les Affaires sociales se fixent 4 priorités

QUEBEC (PC) — Le ministère des Affaires sociales s'est fixé quatre priorités d'action pour l'année 1975:

- la protection de la jeunesse,
- les actions préventives,
- les services aux handicapés,
- l'organisation des services de santé de première ligne.

Au niveau de la protection de la jeunesse, a expliqué hier le ministre Claude-E. Forget au cours d'une conférence de presse, le gouvernement entreprendra la réforme de la loi relative à la protection de la jeunesse, seule partie de la législation sociale qui n'ait pas encore été touchée par la réforme en cours dans son ministère.

Une commission d'étude, formée à la suite des événements à la Maison Notre-Dame-de-Laval, a reçu comme mandat de proposer des programmes de rééducation basés sur l'évaluation de l'expérience acquise.

De plus, le MAF prendra des mesures pour diminuer le plus rapidement possible le placement en institution des jeunes; pour favoriser la création de foyers de groupes et la fermeture des établissements destinés aux jeunes. Les services d'orientation auprès des tribunaux seront développés afin d'améliorer la qualité et la rapidité des diagnostics.

Dans le domaine de la prévention des maladies, l'adoption de la loi sur la fluoruration des eaux de consommation est un point important du programme.

D'autre part, les 31 départements de santé communautaire déjà installés dans des centres hospitaliers entreprendront des activités reliées à l'hygiène maternelle et infantile, la nutrition, la santé de la première enfance aux personnes âgées.

En ce qui a trait aux handicapés, le mi-

nistre a annoncé qu'il espérait pouvoir mettre en vigueur vers le milieu de l'année le gratuit des prothèses orthopédiques. Un groupe de travail formé vers la fin de l'an dernier étudiera au cours de 1975 la question des appareils auditifs pour les enfants.

Il est possible aussi que le MAF crée un Office québécois des handicapés auprès duquel l'handicapé s'inscrirait et qui obtiendrait pour lui les ressources et les services appropriés.

Pour améliorer les services de santé de première ligne, des bourses seront accordées à des étudiants en médecine qui accepteraient d'aller pratiquer dans des endroits désignés.

Le MAF se penchera aussi sur la question de l'immigration de médecins étrangers. Le ministère désignera aussi les services d'urgence hospitaliers qui devront fonctionner sans aucun arrêt.

Le MAF accepte d'avance d'être jugé à la fin de l'année sur ces quatre grandes priorités, a déclaré M. Forget.

Mais il se préoccupera aussi au cours de l'année de problèmes tels que la sécurité du revenu, les services aux personnes âgées, des mécanismes d'évaluation et d'information sur la santé des Québécois, la rationalisation des choix quant aux investissements dans le domaine des Affaires sociales, les accords financiers déferaux-provinciaux et des conventions collectives.

En outre le ministère se propose d'améliorer les services d'ambulance et les services d'urgence dans les hôpitaux.

Le MAS confiera aux conseils régionaux de la santé et des services sociaux la responsabilité de s'assurer de la disponibilité des services de première ligne dans cha-

Voir page 6: Affaires sociales

Fausse sortie de Guy Chevrette

M. Guy Chevrette, membre de la commission Cliche, a démissionné d'un des postes qu'il occupait au sein de l'exécutif de l'Association du Parti québécois de Joliette-Montcalm. Il demeure officiellement président de l'Association mais cesse d'en être le porte-parole dans la région pour la durée de son mandat de commissaire.

M. Chevrette a expliqué hier soir qu'il compte à l'avenir s'abstenir de participer publiquement à l'action du Parti québécois, ayant eu vent de rumeurs selon lesquelles "certains politiciens" songeraient à mettre en doute sa crédibilité comme commissaire en raison de son engagement politique.

Vice-président de la Centrale des enseignants du Québec, détaché auprès de la commission Cliche, M. Chevrette a précisé qu'il ne pouvait abandonner la présidence de son Association dans les conditions actuelles, car il aurait fallu convo-

quer un nouveau congrès, ce qui semble présenter certaines difficultés.

C'est le 1er mai 1974 que M. Chevrette a été nommé membre de la Commission qui préside le juge Cliche, moins d'un mois après la décision d'instituer une enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction. Le 28 septembre, M. Chevrette était élu à la présidence du Parti québécois de Joliette-Montcalm. A la mi-novembre, délégué au congrès national du Parti à Québec, il participait activement aux débats et, aux journalistes qui l'interrogeaient à l'époque, répondait que l'action au sein d'un parti politique n'était pas incompatible avec ses fonctions et son rôle de commissaire à l'enquête Cliche.

En revanche, son collègue, le commissaire Brian Mulroney, a démissionné des postes qu'il occupait au Parti conservateur et au conseil provincial de l'Association progressiste-conservatrice du Québec. Enfin, le juge Robert Cliche, depuis

qu'il a accédé à la magistrature, a évidemment rompu tous ses liens avec le Nouveau Parti démocratique dont il fut l'un des plus illustres présidents.

Vous n'êtes pas millionnaire parce que vous n'avez jamais su épargner, ou alors, parce que vous avez toujours dépensé vos épargnes. Pourtant il existe une vraie façon d'épargner. Communiquez avec un de nos représentants et peut-être qu'un jour vous n'aurez plus besoin de lire ce qu'il y a dans les ronds noirs...

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE
(514) 527-3624



QUANTITÉ LIMITÉE

des idées

des événements

des hommes

Une critique du Conseil du patronat

Le rapport Descoteaux minimise le secteur privé et fait trop naïvement confiance à l'État

■ Le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce a diffusé ces derniers temps un document de travail intitulé "Une politique économique québécoise", mieux connu sous le nom de "rapport Descoteaux". Cette étude de plus de cent pages trace un bilan plutôt sombre de l'évolution récente de l'économie québécoise et préconise pour l'avenir un rôle plus étendu de l'État dans la marche de l'économie. Le Conseil du patronat, dans un mémoire publié ces jours derniers, s'est montré très sévère à l'endroit du rapport Descoteaux. Voici de larges extraits de la position du Conseil du patronat. On notera que le Conseil étudie aussi, présentement, le rapport Tetley sur les investissements étrangers et qu'il préfère compléter cette étude avant de formuler ses propres propositions quant à l'orientation que devrait suivre la politique économique du gouvernement.

Le Conseil du patronat du Québec a examiné et analysé le document de travail du ministère de l'Industrie et du Commerce sur "Une politique économique québécoise", communément appelé le rapport Descoteaux. Il a organisé à ce sujet une consultation auprès de ses membres.

De cette analyse et de cette consultation officielle découlent quelques remarques préliminaires que nous estimons largement représentatives du sentiment du milieu des affaires face à ce qui semble être une nouvelle orientation du gouvernement du Québec. Le CPQ doit en effet terminer l'étude d'un autre rapport sur les travaux du comité interministériel sur les investissements étrangers — le rapport Tetley — avant de faire connaître au gouvernement ce qui devrait plutôt selon lui cons-

tituer une politique économique québécoise.

Tout en souscrivant en effet aux grands objectifs souvent énoncés par nos hommes publics (modification de la structure industrielle, stimulation des initiatives québécoises, meilleure intégration des investissements étrangers), le patronat s'inquiète des moyens généralement proposés par les fonctionnaires pour réaliser ces objectifs. Ces moyens semblent remettre en cause le régime d'économie libérale qui est le nôtre et l'intégration du capitalisme privé québécois à son contexte naturel nord-américain.

Se basant sur un certain nombre d'indicateurs qui couvrent les périodes 1962-1972 et 1967-1972, le rapport conclut que le Québec est en perte de vitesse depuis dix ans par rapport au reste du Canada et à l'Ontario en particulier. Il souligne de plus que notre performance aurait été encore plus médiocre, n'eût été une injection massive d'investis-

sements publics.

Il s'agit là d'un diagnostic pour le moins contestable. L'utilisation de périodes de référence différentes donnerait en effet des résultats tout autres. Le freinage semble effectivement réel pour la période 1966-1972 mais de 1961 à 1966 et après 1972 le Québec a réalisé une performance comparable et parfois même supérieure à celle du Canada. C'est du moins ce qui ressort de l'analyse des statistiques du rapport Descoteaux et surtout de celles que l'on trouve dans un aperçu de "la situation économique au Québec en 1974-75" publié par le Ministère de l'Industrie et du Commerce en décembre 1974.

L'Ontario: une référence contestable

Aux fins du bilan dressé dans le rapport, l'utilisation répétée de l'Ontario comme référence à une performance souhaitable de l'économie québécoise nous paraît fort contestable.

En effet, si on examine la valeur des expéditions de l'industrie manufacturière, telle qu'établie par Statistique Canada pour les deux provinces, on s'aperçoit que la différence dans leur performance respective vient surtout de la participation d'entreprises étrangères. Le tableau 1, qui résume les données de 1970, est très instructif à ce sujet.

Il est clair qu'au niveau de l'entreprise canadienne, la performance du Québec se compare très avantageusement à celle de l'Ontario. La différence dans la performance des deux économies vient donc de toute évidence, de la participation des entreprises étrangères.

Dans la mesure où les auteurs du rapport prétendent qu'il faudra de moins en moins compter sur l'apport d'investissements étrangers pour assurer la croissance de notre économie, il ne nous apparaît donc pas normal de prendre comme référence une province qui, dans le passé, a bénéficié de la présence d'entreprises étrangères nombreuses et dynamiques

et qui ne semble pas, pour l'avenir, vouloir se montrer aussi restrictive que le Québec au plan des investissements étrangers.

Les causes fondamentales du problème structurel

Les auteurs estiment que notre économie n'a pas su s'adapter à l'évolution de la demande ni aux changements dans les rapports commerciaux.

Cette situation découle selon eux:

a) — d'un certain manque d'entrepreneurs et d'innovateurs à qui l'entreprise privée offrait peu d'opportunités;

b) — de l'insuffisance des investissements par trop dépendants de décisions étrangères, donc davantage réalisées en fonction des besoins du marché qu'en fonction des besoins de la collectivité québécoise.

Enfin les auteurs estiment que dans l'avenir, ces investissements sont appelés à croître beaucoup plus rapidement en Ontario qu'au Québec. Et le rapport Descoteaux conclut que notre économie devra:

a) — ne plus reposer que marginalement sur une participation étrangère sévèrement contrôlée,

b) — dépendre essentiellement du dynamisme de l'entreprise québécoise placée sous un leadership très fort de l'État.

Le rapport justifie cette conclusion en affirmant que "le secteur privé a fait la preuve qu'il n'arrive pas à utiliser pleinement les ressources disponibles et le gouvernement du Québec représente, pour les Québécois francophones, le principal instrument qui puisse leur permettre d'atteindre leurs aspirations".

Cette analyse appelle, de la part du Conseil du patronat, un certain nombre de réserves.

1) L'affirmation des auteurs selon laquelle "le manque d'initiative des Canadiens français" découle d'un manque d'opportunités à du vrai, mais il vient aussi, selon nous, de l'absence d'une tradition francophone d'entrepreneurs, attribuable

en bonne partie à des facteurs historiques et de nos jours, à la présence d'opportunités concurrentielles, moins risquées et tout aussi rémunératrices, dans les secteurs public et parapublic. C'est-à-dire que le contexte historique n'a guère favorisé l'émergence de tels entrepreneurs autochtones et qu'aujourd'hui, alors que le système d'éducation a été reconstruit, les entrepreneurs en puissance produits par le système éducatif ne semblent pas s'intéresser au secteur privé. Pour appuyer cette analyse de la situation, nous joignons en annexe un bilan établi par le Centre de recherches en développement économique de l'université de Montréal (voir tableau 2).

2) L'attribution par les auteurs d'un rôle accru au marché dans la détermination des investissements reflète l'influence qu'exerce sur eux la conjoncture économique qui a précédé la rédaction du rapport. Même si cette tendance est vraie pour plusieurs produits, les penuries et les hausses de prix des matières premières constatées en 1973-74 contredisent, dans une certaine mesure, cette assertion puisque, dans un contexte de raretés, les gouvernements peuvent largement influencer les décisions d'investissement.

3) L'affirmation que l'entreprise privée a prouvé son incapacité à utiliser les ressources disponibles, et que le gouvernement constitue l'instrument pour atteindre cet objectif, représente tout au plus un jugement de valeur. Elle ne repose sur aucune preuve factuelle. Le capitalisme d'État, au Québec comme ailleurs, n'a peut-être pas vraiment prouvé qu'il était meilleur administrateur ou entrepreneur plus dynamique que le capitalisme privé.

Une politique économique québécoise

Après avoir analysé les faiblesses de notre économie, le rapport propose une nouvelle politique économique qui comporterait notamment, de la part de l'État, des mesures incitatives et de contrôle, et des interventions directes, sur une base sectorielle et par l'intermédiaire d'entreprises publiques existantes.

La mise sur pied d'équipes multidisciplinaires régionales, destinées à favoriser les initiatives autochtones, paraît être une bonne suggestion mais de telles équipes devraient cependant faire appel à d'autres ressources que celles provenant du seul secteur public.

Les diverses formes d'aide à l'exportation — information, financement, constitution de groupes d'exportateurs, etc. sans constituer une idée vraiment nouvelle, peuvent néanmoins se révéler efficaces.

Par contre, la suggestion voulant que soit créée une équipe de vendeurs itinérants sur chacun des continents est tout à fait discutable. On ne peut pas un marché par le seul fait d'envoyer un fonctionnaire visiter d'éventuels partenaires commerciaux en Asie ou en Afrique. Il aurait mieux valu insister davantage par exemple sur l'utilisation possible de réseaux de distribution déjà existants et qui, dans des cas tel le Japon, peuvent constituer la clé d'un marché. Aucune mention n'est faite non plus de l'utilisation possible des réseaux commerciaux des grandes entreprises établies au Québec qui pourraient faciliter une pénétration ou ne pas vouloir considérer l'obtention de contrats dans plusieurs pays du Tiers Monde dépend souvent d'un financement canadien (via l'ACDI par exemple) et s'avère donc extrêmement coûteuse au départ.

Même s'il semble vouloir accorder beaucoup d'importance à l'innovation et à la recherche, le rapport Descoteaux se limite à des généralités sur le sujet et

TABLEAU 1
CONTROLE CANADIEN ET ÉTRANGER DES
ÉTABLISSEMENTS MANUFACTURIERS (1970)

QUEBEC	Valeur des Expéditions (Milliers de \$)	%	Effectif total	%
(1) entreprises canadiennes	\$7,472,000	57.1	330,517	64.3
(2) entreprises étrangères	\$5,611,000	42.9	183,633	35.7
ONTARIO				
(1) entreprises canadiennes	\$9,218,000	38.4	366,086	45.4
(2) entreprises étrangères	\$14,791,000	61.6	440,552	54.6

SOURCE: Statistique Canada 11001-F — 30 octobre 1974.

n'apporte rien de concret ou de vraiment nouveau.

Les recommandations sur les investissements étrangers nous semblent avoir le même défaut. L'enquête statistique demandée et l'agence d'accueil suggèrent dans le rapport ne constitueront en fait qu'une duplication de ce que le gouvernement fédéral s'emploie déjà à mettre sur pied. Quant à l'intégration de l'entreprise étrangère, elle ne sera pas seulement par une participation vraisemblablement marginale de la SDI ou par une présence obligatoire de Canadiens français sur les conseils d'administration. Une présence francophone aux véritables postes de décisions, soit dans les fonctions opérationnelles, nous apparaît beaucoup plus significative — Est-elle possible, compte tenu de l'orientation de nos diplomates? L'enquête du CRDE de l'Université de Montréal nous oblige à poser la question. (Voir le tableau 2).

Les interventions directes de l'État

Sans doute conscients du pouvoir très limité des mesures d'incitation et de contrôle qu'ils proposent, les auteurs du rapport Descoteaux suggèrent en outre des interventions sectorielles plus spécifiques. Les réformes proposées nous semblent souvent très générales et parfois discutables. Elles ne font pas ailleurs que reprendre des idées largement répandues dans certains milieux québécois depuis le début des années 60.

1) Les objectifs assignés à SOQUIP, SOQUEM, SIDBEC et REXFOR sont traditionnels et, que l'on y souscrive ou non, leur réalisation peut paraître douteuse dans la mesure où tout dépend finalement d'une dotation budgétaire accrue et de l'expertise des gestionnaires québécois. Est-il réaliste de penser, compte tenu de la situation financière du gouvernement québécois, que ces entreprises disposeront de ressources financières en rapport avec l'étendue des objectifs qu'on leur fixe?

2) Expliquer l'échec de la SGF par la seule "recherche d'une rentabilité à court terme pour satisfaire les actionnaires privés" nous semble bien insuffisant. On a par ailleurs raison de parler dans le rapport "de l'expérience administrative de la plupart des Québécois", mais n'est-ce pas une raison de plus pour se montrer prudent quand on élabore des programmes dont le succès dépendra, en fin de compte, de l'efficacité de telles personnes? Est-ce que cela n'a pas été, justement, une des plus graves erreurs de la S.G.F.?

La nouvelle orientation prévue pour la SGF — qui deviendrait une Société d'Investissement du Québec — manque à notre sens de réalisme. On prévoit en effet que la SIQ s'associerait d'une manière poussée

à des partenaires québécois et étrangers, tous plus dynamiques et innovateurs les uns que les autres.

On nous permettra sérieusement de mettre en doute cette hypothèse: pense-t-on réellement que des entreprises privées dynamiques et innovatrices accepteraient aussi facilement de s'associer à un organisme gouvernemental et de prendre ainsi le risque de traîner avec elles un partenaire traditionnellement suspect de lourdeurs administratives?

Un accent trop fort sur le secteur public

Il nous est difficile d'accepter les conclusions plutôt pessimistes du bilan de l'économie québécoise dressé par le rapport Descoteaux. La conclusion selon laquelle "le secteur privé a fait la preuve qu'il n'arrive pas à utiliser pleinement les ressources disponibles" nous semble même injuste.

Certaines mesures d'incitation et de contrôle que propose le rapport Descoteaux sont intéressantes. Toutefois, il ne faudrait pas chercher les solutions dans le seul secteur public mais penser que le secteur privé peut, au niveau du développement de nos marchés, constituer un partenaire efficace. Dans l'analyse que le rapport fait des investissements étrangers et dans les suggestions que l'on propose pour leur intégration, il nous semble subsister une certaine équivoque. On parle en effet d'entreprises autochtones (ou québécoises) et d'entreprises étrangères. Cela constitue une injustice pour les nombreuses entreprises canadiennes et étrangères dont l'intégration à la collectivité québécoise est telle que l'on devrait, dans leur cas aussi, parler d'entreprises autochtones. Il s'agit là d'une question que le gouvernement du Québec devrait toujours clairement préciser dans les rapports qu'il produit sur la situation des entreprises dites "étrangères" au Québec.

Enfin les interventions directes suggérées se feront toutes par l'intermédiaire d'entreprises publiques existantes. Cela pose deux problèmes sérieux: le degré d'efficacité de ces entreprises publiques et la capacité de financement du gouvernement québécois, compte tenu de tous ses autres grands projets.

Le Conseil du patronat doit donc avec regret inscrire toute sa déception devant le rapport Descoteaux, qui ne peut certes pas prétendre constituer un exposé de principe pour une "nouvelle" politique économique québécoise. Par ailleurs, nous regrettons qu'un tel document n'ait pas été discuté au Conseil de Planification et de Développement du Québec, comme cela a pourtant été demandé et comme cela aurait dû selon nous, être fait.

TABLEAU 2

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES DIPLOMÉS DE L'U DE M. (1)

Années d'obtention du diplôme	SECTEUR	Privé A son compte Public	Emploi actuel		Emploi précédent	
			1965-1969	1970-1973	1965-1969	1970-1973
			12.7	17.5	22.5	15.8
			1.3	2.1	0.6	2.0
			85.9	80.3	76.9	82.2
Secteur secondaire						
	— Industrie manufacturière		1.5	3.3	1.6	2.1
Secteur tertiaire						
	— fonction publique (municipale, provinciale, fédérale)		13.0	20.1	8.9	19.4
	— santé, (hôpitaux, cliniques, institutions)		10.3	15.2	8.5	18.9
	— enseignement (pré-scolaire, élémentaire, secondaire, collégial, universitaire)		66.5	46.6	70.8	12.0
	— professions libérales (droit, finances, tourisme)		5.1	12.0	5.2	13.1
	— Clergé		1.7	1.0	3.0	1.6
Secteur quaternaire						
	— consultants, organismes de recherche		1.9	1.8	2.0	2.9
	NOMBRE DE DIPLOMÉS		528	780	354	246

(1) D'après une enquête faite par le Centre de Recherches en développement économique de l'université de Montréal auprès d'un échantillon de diplômés de diverses disciplines de cette institution. On avait exclu de l'enquête les diplômés de Polytechnique, HEC, médecine, art dentaire et optométrie.

L'ACTUALITÉ

Requiem pour une vertu défunte

par LOUIS-PAUL BÉGUIN

La politesse se meurt, la politesse est morte. Cette vertu qui était bien française s'est fait occire par les tueurs à gage de la société de consommation: les jouisseurs et les violents. Moi, ce que j'en sais, de cette vertu hier encore forte et solide, ce que je me rappelle, de ces rapports entre humains bien élevés, meuble mes souvenirs. Dans la rue, dans le métro, dans l'ascenseur, je la cherche, la politesse. Hélas, elle n'est plus de ce monde. On en parle encore parfois, comme d'une grand-mère chérie et vénérable. On l'adore, cette petite vieille. Or, de nos jours, qu'en faire? Et le langage s'en ressent, de cette mort lente. Ne parlons pas ici des mots grossiers (ils n'offensent que ceux qui les disent.)

Vous êtes présenté à une personne que, de votre vie, vous n'avez jamais vue. Ou à cela ne tienne! Elle vous appelle Louis-Paul, gros comme le bras. "Appellez-moi Lise," comme dit Madame Payette, qui est vraiment polie. Mais, c'est la mode. On se donne du prénom, comme si l'on avait, ensemble, essayé de ses coudeuses, les pupilles de quelque classe élémentaire. Après cela, de bonnes tapes dans le dos, trop familières. Essayez de garder vos distances. De conserver un langage poli et réservé, lorsque vous parlez à quelqu'un pour la première fois. On vous prend alors pour un guindeu, un préceux, un snob. Oh, l'appel écourté des buveurs de bière: "Salut", digne des gladiateurs qui, dans l'arène, s'em-

poignaient avec férocité et n'avaient pas, bien sûr, le temps pour ces aménités de la vie civilisée. Mais, sommes-nous dans une arène? La rue, de nos jours, est-elle un lieu de combat où les hommes s'affrontent? Pas le temps, pas le goût de poser, un seul instant, un regard sur son semblable, un passant lui aussi, ou de dire un petit mot gentil. Le langage sert à gagner de l'argent, avant tout. La politesse, vertu superflue disparaît de notre langue, même du français, dans les phrases duquel, elle tenait une place importante, elle occupait un rang privilégié. Avec cela, le tutoiement. Il paraît que c'est moderne (Dieu, le modernisme...) d'y aller du "tu" familier, sans préalable, sans façons. Oui, peut-être que la vie moderne demande de faire vite et pas toujours bien ce que l'on se doit de faire. Mais c'est dommage. Le français a un moyen nuancé de communiquer que n'a pas, ce n'a plus, l'anglais. C'est le vouvoiement, ou plus exactement le vousoiement. On tutoie dorénavant sans considération des rapports existant entre le locuteur et l'interlocuteur. Cette tendance s'affiche de plus en plus dans les bureaux, les organismes les plus sérieux. Elle est à mon avis de mauvais goût. Je ne voudrais tutoyer que des gens qui sont devenus des amis ou des collègues avec qui j'ai travaillé assez longtemps pour que je puisse les considérer comme des amis. A

condition qu'ils veuillent bien se faire tutoyer. Mais aborder quelqu'un du but en blanc, sans autre forme de procès, en le tutoyant, est retirer au français ce qui a fait son avantage: une langue humaine, polie et civilisée par des siècles de vie en commun, de vie raffinée. On peut d'ailleurs être très intime avec quelqu'un et ne pas le tutoyer. Je me rappelle une scène de cet admirable film "La Grande Illusion", dans laquelle Pierre Fresnay répond à Jean Gabin qui l'interrogeait à ce sujet: "Je dis vous à ma mère et vous à ma femme". Et pourquoi pas? Le vous est plus doux, plus tendre que le tu. Il permet si bien le premier contact. Il permet de se reprendre, ou laisse la possibilité de passer au tu plus intime. Dans les bureaux québécois, supérieurs et subalternes se tutoient. Cela entraîne un manque de respect, de politesse qui amène vite le laisser-aller. Les distances normales n'existent plus. Ce qui crée une atmosphère de cour de récréation qui ne fait pas sérieux. Le tutoiement infantile est dans le fond de l'infantilisme. On veut rester jeune, on imite le côté "college boy" américain. Et puis, en tutoyant son subalterne, le supérieur y met de la condescendance. Il lui dit en fait: "Vois comme je suis bon gars. En te tutoyant je suis ton chum. Je peux alors me permettre toutes les familiarités que je veux. Et, quant à toi, je te permets de

me tutoyer". Car la permission donnée par le supérieur est à sans unique. C'est une concession hypocrite faite par le plus fort au plus faible, étant donné les rapports hiérarchiques qui les lient.

Allons droit au but, parlons sans détour. N'hésitons pas à blesser! Tant pis si la belle qualité qu'était la politesse, symbole du respect des hommes envers leurs semblables et envers eux-mêmes, y laisse son dernier souffle! Requiem in pace! Et pourtant, la politesse était la vertu qui venait couronner toutes les autres. C'était encore hier l'art du comportement. Les gestes discrets, le langage correct, la tenue soignée, la courtoisie formaient sa suite. Reine de la société discrète et souple, la politesse imposait ses règles avec doigté. C'est à un Anglais que je demanderai de conclure cet éloge funèbre: John Locke le philosophe, a dit: La politesse est la première et la plus engageante de toutes les vertus sociales. Mais, bien sûr, c'était au XVIIIe siècle. De nos jours, on la bouscule, cette pauvre politesse. Qui a le temps ou l'inclination d'être poli, à une époque où le téléphone, cet intrus, peut vous réveiller à toute heure de la nuit, sans que celui ou celle au bout du fil, s'il s'agit d'un mauvais numéro, pense à s'excuser. Le déclin du combiné que le noctambule fait sonner à votre oreille en raccrochant, sonne le glas de la vertu sociale qu'était la politesse.

propos d'actualité

"La République est naturellement en évolution permanente, puisque son idée c'est le gouvernement exercé par la collectivité et pour elle. Or la République évolue, ses gouvernements évoluent, ses problèmes changent, la République est donc en évolution permanente."

Valéry Giscard d'Estaing, Le Monde, 8 janvier 1973.

"Personnellement, je n'ai aucune objection à rencontrer quiconque me permettrait de clarifier ou de favoriser la cause de notre peuple, telle qu'elle a été définie par le programme d'action en dix points adopté en juin dernier par le Conseil national palestinien. C'est dans cette perspective d'ailleurs que je me suis entretenu récemment avec MM. Sauvagnargues et Schroeder."

Yasser Arafat, Chef de l'O.L.P., Le Monde, 7 janvier 1973.

Le Fadau
Cuisine Classique Française

423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

LA PEUGEOT
504 GL.

UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE.



PEUGEOT 504 GL

G.G.Q.

Les Grands Garages du Québec Ltée
306 est, ST-ZOTIQUE 273-9105
(Métro Beaubien)

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA
et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations
dans le monde entier

Tél.: 861-3906

CHEZ

TABLE D'HÔTE

Menu Type

Hors d'œuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon,

Riz Créole

Saumon frais grillé, au

Fenouil,

Beurre d'échalottes

Le Steak à la Clermont,

Pommes Parisienne

Les Desserts

Le café

Les vins

Sourire Blanc ou Champigny, à btle par personne.

Du lundi au samedi

de 6:00 p.m. à 10:00 p.m.

501 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU MÉTRO • 381-1777

DÉVELOPPEMENT DES
CARRIÈRES EN MANAGEMENT

Le CFC offre une session de développement professionnel aux cadres désireux de repenser leur orientation comme manager.

Cette session s'adresse aux cadres ayant au moins cinq (5) ans d'expérience sur le marché du travail. Elle a été conçue de manière à fournir une aide active aux cadres désireux de progresser sur l'une ou l'autre des préoccupations suivantes:

- quelles sont les satisfactions et les insatisfactions que j'obtiens présentement dans mon travail
- comment clarifier ou mettre à jour ce que je veux de mon travail et de ma carrière et ce que mon organisation veut de moi
- par quel(s) comportement(s) puis-je davantage faire de mon travail une contribution à ma croissance personnelle et à mon organisation

Cette session se donne à deux reprises.

DATES DES SESSIONS:

Les 18-19 et 20 février 1975.

Les 14-15 et 16 mars 1975.

HORAIRE:

Les deux (2) premiers jours: 9:00 hrs à 21:00 hrs

Le troisième jour: 9:00 hrs à 4:00 hrs

FRAIS DE PARTICIPATION:

\$75.00 par personne.

FRAIS DE SÉJOUR:

Les frais de séjour sont à la charge du participant et payables sur place.

ENDROIT:

Québec.

Chaque candidat aura à répondre à un questionnaire autobiographique et à participer à une entrevue avec un conseiller du CFC. Les personnes intéressées à s'inscrire à l'une ou l'autre de ces sessions sont priées de s'adresser à:

Monique Fehlmann

(418) 658-5346

**CENTRE DE FORMATION ET
DE CONSULTATION (CFC)**

2336 chemin Ste-Foy

Québec 10, P.Q.

G1V 1S5

suites
de la première
page

LE VILLAGE

prochaine, les travaux de construction du projet des Terrasses Zarolèga seront suspendus.

Ce projet, rappelons-le, consiste en la construction de deux édifices de forme pyramidale sur le site du parc Viau, à quelques pas du stade olympique. Ils hébergeront les 9.700 athlètes qui participeront aux Jeux. Ce projet avait été le choix du maire Drapeau et du conseil municipal de Montréal, l'été dernier, mais la responsabilité de mener à bien ce projet a été transmise au COJO au mois d'octobre.

Après qu'on eut rapporté à ce projet quelques modifications pour porter à 960 le nombre de logements, on avait établi à \$35 millions le coût de réalisation. On avait craint récemment que les coûts ne soient doublés, et une étude de la firme "Les Consultants en aéroports internationaux de Montréal" (CAIM) en avait établi le coût à \$70 millions.

Devant la commission, M. Yvan Dubois a révélé que les coûts de construction des deux pyramides pourraient atteindre en fait \$43 millions. Il a fait état de diverses études qui arrivent pour la plupart à des conclusions différentes, dont celle de CAIM, lesquelles études ont toutes été faites cependant à partir de documents préliminaires. Une étude de la firme Leroux, Nantel, Papin et Associés, proposait le montant de \$48 millions par exemple.

Mais M. Dubois en rejette les conclusions et affirme qu'en principe la construction coûtera comme tel \$33 millions, plus \$10 millions qui représenteraient les coûts d'accélération des travaux, les honoraires des entrepreneurs et l'intérêt des sommes empruntées.

Le COJO a fait ces prévisions à partir des contrats effectivement accordés. Ainsi, le coût de la construction de la charpente s'établit à \$13,5 millions alors que cette partie des travaux représente 40 pour cent de l'ensemble. Une autre partie des travaux, la mécanique et l'électricité, coûterait \$9,7 millions tout en représentant 30 pour cent de la totalité des travaux. M. Dubois croit ainsi pouvoir projeter que l'ensemble des travaux coûtera \$33 millions en réalité, si l'on fait exception des \$10 millions additionnels.

Cela signifie qu'au total, le COJO devra investir dans le projet cette somme de \$10 millions puisque le projet, actuellement, n'a reçu des garanties de financement que pour \$33 millions, soit un investissement de \$4 millions de la part des promoteurs, un prêt de la BCN en première hypothèque de \$18 millions environ, et un prêt en seconde hypothèque d'environ \$12 millions du COJO.

Cette somme serait en quelque sorte investie à fonds perdu par le COJO, et s'ajouterait au déficit total des Jeux qui est de l'ordre de \$250 millions. En outre, il est toujours possible que le COJO ne soit pas en mesure de récupérer le prêt de \$12 millions déjà consenti. Pour éviter cela, il faudrait que tous les appartements des deux pyramides soient vendus sous forme de condominium.

Une étude de rentabilité a démontré qu'il serait possible de vendre ces condominiums, mais aucune étude de mise en marché n'a pu mesurer l'indice de succès de cette possibilité. Ces condominiums se vendraient entre \$18.000 et \$60.969 l'unité. Et une clause du contrat passé entre les Terrasses Zarolèga et le COJO spécifie qu'avant de décider de la vente en condominium, il faudra avoir obtenu des promesses d'achat pour 50 pour cent des appartements, et ce, avant le premier décembre 1976. Après quoi, il ne restera plus que la solution de la location. C'est dans une telle perspective que le COJO se retrouverait perdant dans toute cette affaire d'une somme d'environ \$21 millions.

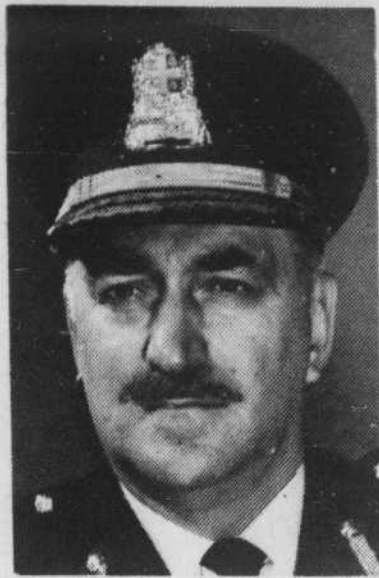
Quant aux retards possibles, le maire du Village olympique entretient peu de craintes. Mais pour parer à toute éventualité, il aurait pris soin de faire effectuer une étude afin d'avoir une solution de rechange sous la main si jamais les deux pyramides ne pouvaient être complétées à temps. Ainsi, il aurait obtenu l'assurance d'un constructeur de maisons préfabriquées de pouvoir obtenir 30 maisons préfabriquées par semaine pour compléter les besoins.

Ce n'est cependant pas la perspective de retards qui inquiète les membres de la commission, mais plutôt la possibilité de voir le déficit du COJO s'accroître d'un autre \$20 millions. C'est ce qui a amené le ministre des Affaires municipales à discuter d'une solution de village temporaire, tel qu'il en avait déjà été question au printemps et à l'été derniers.

Il s'agissait alors d'un projet prévoyant la construction, en usine, d'unités très modernes dont le coût avait été évalué à quelque \$30 millions. Mais à l'époque, il avait été rejeté parce qu'il ne possédait pas de formule de financement et qu'il n'offrait pas la possibilité de récupérer les investissements dans leur totalité.

Il se dégage maintenant que ce projet laisserait un déficit possible variant entre \$15 et \$20 millions, comparativement au déficit envisagé de plus de \$20 millions pour le projet des deux pyramides, et offrant ainsi l'avantage de pouvoir épargner quelques millions. Les experts qui seront appelés à témoigner devront établir de façon concrète ces possibilités, la semaine prochaine.

M. Goldbloom semble envisager le recours à la formule de village temporaire sérieusement. C'est ainsi qu'il précise que le projet des Terrasses Zarolèga n'est pas encore définitivement accepté, même si la construction en est commencée. Mais il précise bien qu'un village temporaire devra être plus avantageux sur le plan des coûts. L'autre point qui le tracasse sérieusement, c'est celui de la sécurité. L'on sait que le village temporaire occuperait une plus grande superficie que le projet des pyramides, et occasionnerait possiblement des difficultés aux responsables de la sécurité. Une des grandes appréhensions de M. Goldbloom est de voir se répéter à Montréal les événements de Munich. Cette perspective le rend nerveux, dit-il.



André Guay

ANDRÉ GUAY

de la culpabilité de l'ancien directeur Jean-Jacques Saulnier.

Quelques semaines avant cette rencontre, LE DEVOIR avait relancé l'affaire Saulnier en révélant que des bandes sonores établissant des liens entre M. Saulnier, son entourage et la Mafia existaient et n'avaient pas été produites en preuve à l'enquête de la Commission de police.

Par suite de ces révélations, M. Guay et ses hommes, qui s'opposaient au retour éventuel de M. Saulnier à la tête de la police municipale, avaient obtenu de M. Daigneault l'autorisation de vérifier certains faits révélés par LE DEVOIR.

A l'issue de leur enquête, M. Guay et ses collaborateurs avaient vainement réclamé la réouverture de l'enquête Saulnier parce que des faits importants n'avaient pas été mis en preuve. Dans leur rapport, qui a fait l'objet d'une fuite rapide dans les journaux — ce qui ne leur a jamais été pardonné — les signataires avaient sévèrement blâmé M. Daigneault et différentes autorités pour leur comportement et leurs décisions dans cette affaire.

C'est dans ce contexte que M. Guay a cru préférable d'utiliser un micro pour aller converser avec M. Daigneault de l'affaire Saulnier.

Cet incident avait déjà été abordé publiquement lors de l'enquête, il y a un an. A cette occasion, M. Guay avait déclaré sous serment aux membres de la Commission de police qu'il avait déjà enregistré une conversation avec un collègue. Il s'apprêtait même à nommer ce collègue quand le procureur du Conseil de sécurité changea brusquement de sujet.

Quand au verdict d'acquiescement, rendu celui-là au début de soirée après plus de six heures de débat, il a traité à l'accusation d'avoir permis de mettre en place un dispositif d'écoute électronique dans le but d'espionner le président de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, le juge Jacques Trahan, et par la suite de ne pas avoir informé le directeur et de ne pas avoir poursuivi l'enquête.

Aux enquêteurs du Bureau de discipline qui l'ont interrogé sur cette affaire, M. Guay avait déclaré qu'effectivement un tel projet d'écoute lui avait été soumis par certains policiers qui jouaient curieusement plusieurs décisions du juge Trahan. Mais, après réflexion, il n'a pas autorisé l'opération d'espionnage. Quant à l'enquête sur les irrégularités à la CCPA, elle n'a jamais été abandonnée.

Aujourd'hui les juges de M. Guay ne siègent pas. Ils reprendront leurs délibérations lundi sur la dernière accusation, celle d'avoir utilisé à mauvais escient les fonds et les ressources humaines du service pour piloter une opération d'écoute clandestine lors d'une réunion tenue le 23 juillet 1973 à l'hôtel Hilton de Dorval où se retrouvaient l'actuel président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Ecuyer (à l'époque directeur de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé), l'inspecteur-chef André De Luca, les présidents des syndicats policiers de la SQ et

la météo

Une perturbation au centre du Québec a laissé un creux vers le sud-ouest qui est passé d'ouest en est dans la nuit sur toutes les régions. Des nuages et un peu de neige accompagnent le système. Les quantités de précipitations seront toutefois petites sinon négligeables au sud. A l'exception des régions du sud-ouest qui demeureront plutôt nuageuses. Le ciel devrait graduellement se dégager. Les températures seront très froides plus au nord mais un peu plus près de la normale dans les régions du sud. Comme aperçu, une dépression au sud des Grands lacs pressage des nuages et un peu de neige au sud. Plus au nord le temps sera beau et un peu moins froid.

Régions de Chibougamau, du nord de l'Abitibi. Faible neige cessant en soirée. Dégagement par la suite, ensoleillé avec des passages nuageux. Maximum près de moins 10. Aperçu pour samedi... beau.

Régions du sud de l'Abitibi, de Pontiac à Témiscamingue. Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum près de zéro. Aperçu pour samedi... nuageux et faible neige.

Régions de l'Ouataouais, de Montréal: Pluôt nuageux. Possibilité de quelques chutes de neige locales. Aperçu pour samedi... nuageux et faible neige.

Région des Cantons de l'Est: Pluôt nuageux. Possibilité de quelques chutes de neige locales. Maximum de 15 à 20. Aperçu pour samedi... nuageux suivi de faible neige.

Région de Québec, Trois-Rivières: Pluôt nuageux. Possibilité de quelques chutes de neige locales. Maximum de 15 à 20. Aperçu pour samedi... nuageux suivi de faible neige.

Régions des Laurentides, de la Haute-Mauricie: Ensoleillé mais de fréquents passages nuageux. Maximum de 5 à 10. Aperçu pour samedi... nuageux suivi de faible neige.

Région du Lac-St-Jean: Dégagement. Les températures seront à la baisse pour atteindre moins 5 à moins 10 en fin de journée. Aperçu pour samedi... beau.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles: Dégagement. La température sera à la baisse pour atteindre moins 10 à moins 15 en fin de journée. Aperçu pour samedi... beau.

Régions de Rimouski, de la Gaspésie: Dégagement lent. La température sera à la baisse pour atteindre de moins 5 à moins 10 en fin de journée. Aperçu pour samedi... beau.

de la CUM et quelques autres personnes. M. Guay a déjà reconnu avoir autorisé l'opération d'écoute afin de savoir ce que certaines autorités envisageaient au sujet de certains de ses hommes qui depuis des années subissent des entraves dans le cours de leurs enquêtes sur le crime organisé.

Ce n'est qu'après un verdict au sujet de cette affaire que des sanctions seront envisagées contre le no 2 de la police de la CUM.

Toutefois, on croit savoir que le directeur-adjoint Guay a l'intention d'en rester là.

"PERSUASION"

noyer explique que son ministère est sur le point de créer un service de coordination de la main-d'œuvre pour accélérer la progression des travaux à Manic-3. Il s'est avéré, deux mois plus tard, qu'il s'agissait des travaux de la baie James, ce qui suppose que le ministre était au courant du projet de banque de main-d'œuvre élaboré en marge des circuits hiérarchiques par Paul Desrochers, Michel Guay et celui qui devait devenir l'âme du patronage à la tête de cette nouvelle section, Yvon Bergeron.

"Après avoir inventorié le personnel en place, dit M. Cournoyer dans sa lettre, en vue de trouver une personne dont les qualifications lui permettraient d'occuper le poste de coordonnateur, M. Yvon Bergeron, actuellement agent de main-d'œuvre, classe 1, est tout à fait le candidat désigné pour mener à bien un tel service, compte tenu de sa personnalité et de son expérience dans notre ministère."

Après avoir expliqué que Bergeron deviendrait l'agent de liaison entre son ministère et l'Hydro-Québec, le ministre demande à M. Saindon d'émettre une recommandation le plus rapidement possible pour pouvoir procéder à la nomination de son candidat par le conseil des ministres dans les jours qui suivent.

En somme, le ministre recommandait le passage de Bergeron d'une catégorie moyenne de fonctionnaire à l'échelon d'une catégorie professionnelle. L'actuel président de la CFP a aussi rencontré Bergeron pour l'interviewer et a recommandé, le 23 mars 1971, de faire franchir seulement quelques crans à Bergeron dans la catégorie de responsabilité qui était alors la sienne.

"Je pense, conclut-il, que M. Bergeron possède les qualités requises pour accomplir efficacement ces tâches particulières. D'autre part, j'estime qu'il serait prématuré d'accepter telle quelle la demande du ministre du Travail. Il vaut mieux d'abord fournir à M. Bergeron l'occasion de faire ses preuves il sera toujours possible d'étudier de nouveau sa situation dans six ou huit mois."

Michel Guay, ayant appris le refus de Saindon, fait alors pression pour faire à nouveau ouvrir le dossier. Il parle, selon Saindon, de l'urgence du projet et des promesses faites à Bergeron. L'actuel président de la CFP affirme par contre que Guay ne lui a pas laissé entendre clairement que le conseiller spécial du premier ministre, M. Paul Desrochers, s'intéressait personnellement à l'avancement de Bergeron. Il reconnaît toutefois que les démarches de Guay constituaient des "pressions".

"On lui dit alors que Bergeron est l'homme des autorités pour s'occuper du placement à la baie James. Saindon, qui admet avoir convoité à l'époque le poste qu'il occupe aujourd'hui, a par ailleurs reconnu qu'il savait que Paul Desrochers s'intéressait personnellement à la promotion souhaitée pour Bergeron."

Or, le 19 mai 1971, il émettait finalement une liste d'éligibilité qui rendait possible la nomination du poulain de MM. Guay, Desrochers et Cournoyer, dans la catégorie professionnelle. Il ne lui accorde toutefois qu'un grade 2 au lieu du grade 8 demandé par M. Cournoyer.

Bergeron n'avait pourtant subi aucun nouvel examen et aucun rapport supplémentaire n'était venu justifier cette subite promotion. Au contraire, le premier changement d'échelle accordé en mars à Bergeron par Saindon avait provoqué une riposte du directeur du personnel du ministère du Travail, M. Robert Saint-Onge, le 26 avril, lui demandant par écrit les raisons de cette promotion non sollicitée par les autorités du ministère. M. Saint-Onge n'était vraisemblablement pas au courant de la démarche de son ministre dont il qualifie indirectement la demande "d'inadmissible" en soulignant dans sa lettre que Bergeron, étant agent de main-d'œuvre, n'est pas éligible à un concours d'avancement pour la classe de fonctionnaire.

Trois mois après avoir été "persuadé" par les "pressions" de Michel Guay, M. Saindon était nommé au poste convoité, la présidence de la CFP. Il a déclaré en marge des audiences de la commission Cliche qu'il ne ferait aucune déclaration sur son avenir "avant la publication du rapport de la commission Cliche".

La commission a par ailleurs entendu hier trois témoins. Le premier, M. Jean-Paul Lemarier, était un subalterne d'Yvon Bergeron à la banque de main-d'œuvre. Il a notamment avoué qu'il plaçait surtout des travailleurs de la FTQ-Construction à la baie James pour "éviter les conflits intersyndicaux".

Interrogé par ailleurs sur ses récentes conversations avec Bergeron, il a admis avoir offert à ce dernier les services d'un avocat dont il voulait lui-même retenir les services, Me Jean Allaire.

Il a aussi reconnu avoir appelé M. Pierre Bibeau, un permanent du Parti libéral, à qui il a confié que Bergeron s'apprêtait à incriminer Michel Guay et Paul Desrochers.

Selon Lemarier, Bergeron voulait incriminer les deux hommes parce qu'il était "dépressif" et déçu de n'avoir pas reçu d'appuis suffisants pour mener à terme son projet de banque de main-d'œuvre. Son procureur, Me Allard, a même tenté un peu plus tard de discréditer le témoignage de Bergeron en voulant faire relater par son client des faits et gestes de Bergeron au moment de sa dépression. Scandalisés par cette tentative d'intrusion dans la vie privée du témoin Bergeron, les commissaires ont ramené l'avocat et son client à une plus grande réserve en leur demandant de s'en tenir à ce qui pouvait être corroboré.

Lemarier, qui a admis avoir incité Bergeron à atténuer son témoignage contre Guay et Paul Desrochers, a accepté l'entière responsabilité de cette initiative, blâmant ainsi le permanent du Parti libéral qui devait le suivre dans le box des témoins. Il a cru comprendre toutefois lors d'un entretien téléphonique avec le militant libéral que l'organisation libérale, "nous autres" selon l'expression de

Les taux d'admission au cégep révèlent certaines inégalités

81,8 pour cent des étudiants de la CECM qui ont fait une demande d'admission au cégep l'année dernière ont reçu une réponse affirmative. Le rapport statistique dont les commissaires ont été informés hier indiquait également que la proportion des admissions est sensiblement la même pour toutes les régions administratives.

Mme Cécile Poissant s'est cependant inquiétée des disparités flagrantes entre les taux d'admission des diverses écoles polyvalentes. Ainsi la polyvalente Emile-Nelligan, dans la région 2 de la CECM, ne compte que 68 pour cent d'admis, alors que d'autres, dans la région 5, frôlent les 90 pour cent.

Selon les fonctionnaires de la commission, cette inégalité ne s'explique pas en-

tièrement par la "défaveur" de certaines régions. On remarque en effet dans les statistiques du service régional d'admission du Montréal métropolitain, que les programmes professionnels du cégep sont très fortement contingents, et en particulier ceux que choisissent les filles, tel le programme de techniques biologiques. Or c'est précisément ce genre de clientèle que produit la polyvalente Emile-Nelligan.

Quoi qu'il en soit, la direction générale de la commission poussera plus loin le souci d'expliquer ces disparités et fera rapport aux commissaires.

Ceux-ci ont également noté que la forte sélection pour les programmes professionnels mène souvent les étudiants refusés à s'inscrire aux programmes du "gé-

néral" collégial, qui mène à l'université, orientation jugée paradoxale pour des élèves jugés "faibles".

54 pour cent des élèves demandent une admission au professionnel, mais les décisions des collèges sont exactement inverses: ils acceptent 44 pour cent des étudiants au professionnel, et 56 pour cent au général.

Les commissaires ont demandé qu'un comité conjoint cégeps-CECM soit formé pour étudier tous les problèmes relatifs à l'admission des étudiants au collégial, et en particulier la possibilité de mettre sur pied des cours d'été pour ceux qui auraient besoin de rattrapage avant l'entrée au collégial, après le secondaire V.

Bibeau, était prête à fournir un avocat à Bergeron pour services rendus.

Bibeau devait préciser pour sa part que ce "nous autres" ne visait pas l'organisation libérale mais lui-même et les nombreuses personnes dont il avait suggéré la candidature à Bergeron à l'époque, avec plus ou moins de succès, a-t-il ajouté avec empressement.

La commission a enfin entendu hier M. Normand Bolduc, un secrétaire particulier adjoint du bureau du premier ministre, qui a succédé à l'époque à Michel Guay comme secrétaire de Paul Desrochers. C'est ainsi qu'il lui aussi a été amené à suggérer des candidatures à Bergeron pour les postes disponibles à la baie James.

Il a admis avoir réitéré 66 cas en 1973 et 28, en 1974.

De ce nombre, a-t-il dit, 30% étaient des demandes d'emploi reçues par le bureau de M. Desrochers et 20% de ces cas ont été l'objet d'un rappel en vue d'accélérer les procédures. Confus à souhait, il a ajouté que seulement 6% de ces cas de rappel l'ont obligé à faire réellement pression sur Bergeron en mentionnant le nom de M. Paul Desrochers.

Coincé dans ses explications par le procureur Bouchard et par le commissaire Brian Mulroney, le secrétaire du premier ministre a finalement admis avoir mentionné le nom de M. Desrochers pour "donner plus de poids aux lettres référées" allant jusqu'à parler de "raisons politiques" pour expliquer son insistance.

QUÉBEC ASSUME

adopter les lois permettant la loterie, les timbres et la monnaie olympiques.

En réponse aux députés créditistes du Québec, M. Pierre-Elliott Trudeau répondait, hier, n'avoir reçu aucune demande de MM. Bourassa et Drapeau au sujet d'une aide éventuelle pour les jeux olympiques.

M. Bourassa y voit une petite ouverture dans la porte, étanchement fermée par Ottawa depuis les débuts de la préparation des Jeux, et il promet d'en reparler à M. Trudeau, qu'il rencontrera d'ici la fin du mois, à Montréal ou à Ottawa.

Par ailleurs, M. Lalonde a indiqué que le gouvernement du Québec devra exercer un contrôle plus rigoureux du cheminement financier d'ici juillet 1976.

"Si la loterie continue au Québec, le gouvernement devra augmenter son pouvoir, donner des dents à son comité de surveillance", a-t-il précisé en réponse aux questions du DEVOIR.

Un peu comme le Conseil du trésor devant les ministères, le gouvernement devra surveiller de près les dépenses du COJO et de la ville de Montréal, qui demeureront les maîtres d'œuvre, selon les termes de M. Lalonde.

Les porte-parole de l'opposition officielle, MM. Léger et Charbon, ont précisément blâmé le gouvernement Bourassa et son représentant, M. Lalonde, de n'avoir pas utilisé assez tôt les "dents" déjà présentes dans le mandat du Comité de contrôle des jeux olympiques (CCJO).

Créé par arrêté en conseil le 21 mars 1973 et entériné par un protocole d'entente entre le COJO et la ville de Montréal, le CCJO avait en effet le pouvoir d'exiger tous les renseignements nécessaires et d'examiner au préalable toute dépense devant être engagée par les autorités responsables des Jeux.

Suivant le protocole d'entente, le COJO et Montréal s'étaient même engagés à "respecter toute directive écrite du CCJO".

M. Lalonde estime que le CCJO a rempli son mandat et qu'il n'est pas responsable pour les retards mis par la ville de Montréal à ventiler les coûts de ces projets.

N'eût été d'une demande expresse du COJO pour une révision des coûts, on ne saurait pas encore, selon M. Lalonde, que les coûts avaient doublé et la commission parlementaire n'aurait pas été convoquée.

Pour M. Drapeau, l'histoire ne fait que se répéter. Lors de la préparation d'Expo 67, toutes les dépenses étaient sous la juridiction de Québec et Ottawa, mais les coûts ont plus que doublé du début à la fin de la préparation.

La commission parlementaire reprendra ses travaux mardi prochain afin de terminer son examen des coûts du Village olympique et de la possibilité d'une solution de rechange, le cas échéant.

On y abordera également la "solution d'urgence", à savoir le déménagement de l'Autostade au Parc Maisonneuve, mis de l'avant comme garantie supplémentaire advenant l'impossibilité de compléter à temps le stade Taillibert-Drapeau.

Contrairement à l'impression laissée dans son exposé initial, M. Roger Rousseau, président du COJO, n'est pas opposé au stade Taillibert-Drapeau mais il craignait de voir le temps et l'argent en compromettre la réalisation, d'où l'examen d'une "solution d'urgence".

Devant l'escalade des coûts, le désarroi des dirigeants du COJO était tel que MM. Rousseau et Saint-Pierre auraient même songé à démissionner plutôt que d'endosser les projets du maire Drapeau.

On les a cependant convaincus de demeurer au poste pour ne pas porter un autre coup aux jeux olympiques et à la réputation du Québec dans le monde entier.

Asbestos, un éboulis devenu catastrophe

ASBESTOS — L'affaissement du pourtour du cratère de la mine Jeffrey, à Asbestos, dans les Cantons de l'Est, la plus grande exploitation d'amiante à ciel ouvert dans le monde entier, prend l'allure d'une catastrophe, bien qu'on n'ait signalé aucune perte de vie depuis le premier éboulement d'un million de tonnes de terrain mort mardi dernier.

L'un des directeurs de l'équipement lourd, M. Roland Boisvert: "Cet éboulement représente une catastrophe minière". En effet, le terrain-mort a enseveli dans sa chute au fond du cratère circulaire pour plus de \$1,2 million en équipement minier, et l'on estime maintenant qu'il faudra jusqu'à huit mois pour récupérer le réseau de halage des énormes camions de 200 tonnes qui transportent le minerai jusqu'à la surface.

Le glissement a emporté avec lui quatre maisons, mais c'est un quadrilatère long de sept rues que la police a dû isoler maintenant après avoir évacué environ 250 habitants du secteur, car on redoute de nouveaux affaissements.

En effet, les spécialistes qui s'expliquent mal encore que ces éboulis, habituellement très gradués, aient pu se produire aussi soudainement, estiment que le terrain n'a pas encore atteint son angle de repos de sorte que tout le sol meuble pourrait bien se transformer en une sorte de mer de boue pour s'engouffrer dans le cratère, 1.000 pieds plus bas.

TIME

fut aboli par son successeur, M. Diefenbaker, influencé en cela par Washington.

En 1961, la commission J. Leary recommanda le retrait des privilèges fiscaux, et le gouvernement y donna suite de la plus étrange manière: les deux publications principalement visées, Time et Reader's Digest, étaient exemptées des restrictions.

Enfin, le comité sénatorial sur les mass media, dirigé par M. Keith Davey, un libéral, recommanda en 1970 l'abolition de ce statut privilégié. Mais ce n'est que l'année dernière, après la disparition de Saturday Night, une revue torontoise pour intellectuels surtout, et gens assez bien nantis, que M. Faulkner fit de nouveau allusion à l'éventualité d'un amendement.

La loi sera amendée dans le cours de l'actuelle session mais n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier, vu l'existence de contrats publicitaires qui courent jusqu'à cette date.

Dépendant que les responsables de Time se réunissent hier à Toronto pour faire le point — on soupçonne que l'édition canadienne ne sera pas supprimée malgré tout — la rumeur veut que les éditeurs de Maclean's songent à lancer un magazine d'actualité, tandis que Saturday Night reviendrait dans les kiosques.

Quant au Reader's Digest, elle est propriété canadienne à 30%, elle ne commente pas l'actualité, et, selon un porte-parole autorisé, "nous n'entendons pas supprimer l'édition canadienne dans un avenir prévisible".

M. Faulkner a repoussé hier une accusation qu'on répète encore d'ici l'adoption de l'amendement: le gouvernement canadien entrave la libre circulation des idées en restreignant le marché des publications américaines. Au contraire, adopter un amendement à la loi de l'impôt permet précisément d'éviter d'avoir recours à des restrictions, "lesquelles seraient assurément injustes", a reconnu M. Faulkner.

La décision du gouvernement a été bien accueillie par l'opposition qui se réjouit d'autre part d'avoir presque une année pour examiner le projet de loi avant qu'il n'entre en vigueur.

Bien sûr, les publications canadiennes sont heureuses de la nouvelle, et notamment l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui réclamait un amendement semblable depuis plusieurs années.

L'éditeur de la version anglaise du Magazine Maclean, M. Peter Newman, a évoqué l'éventualité d'une livraison hebdomadaire si Time supprime son édition.

Mais il n'est pas interdit de penser, vu le degré de pénétration de Time et Reader's Digest et leur popularité au Canada, anglais ou français (Reader's Digest publie d'ailleurs Selection), que les annonceurs canadiens pourraient vouloir continuer d'annoncer dans ces deux magazines, et rien dans le projet de loi ne leur interdirait de le faire, s'ils sont prêts à payer le prix.

Pu Pour fins, de comparaison, signalons que Time a empoché \$10,8 millions sur les \$39 millions dépensés pour l'annonce dans les magazines canadiens en 1974. Le

AFFAIRES SOCIALES

Suite de la page 3

que district socio-sanitaire et de créer dans certaines régions des services centraux de renseignements.

Ces services fonctionneront 24 heures par jour et donneront aux ambulanciers, aux policiers et au public en général des renseignements à jour sur les salles d'urgence et les services disponibles.

A Montréal, un centre de répartition sera créé qui permettra de diriger les ambulances dans les centres hospitaliers désignés.

Le ministère a aussi fait l'essai d'un système de rendez-vous pour consultation externes qu'il va tenter d'implanter dans des CRSSS.

Ce système a pour but de décongestionner les salles d'urgence en les libérant des personnes dont l'état ne nécessite pas de soins d'urgence mais qui se présentent aux salles d'urgence parce qu'ils ne peuvent trouver ailleurs des professionnels de la santé. Cette situation est particulièrement fréquente le soir, la nuit ou durant les fins de semaine.

CECM

Suite de la page 3

forts, alors que le secteur français de la commission n'est engagé dans pareil programme que depuis deux ans.

La CECM n'attendra cependant pas onze ans pour réagir si l'on en croit la sympathie que le souci de M. Taddeo s'attirait chez ses collègues. Mais la présidente, Mme Lavioie-Roux, a tout de même déploré le dépôt de la résolution, geste dans lequel elle voit un renvoi "aux calendes grecques". M. Tardif s'est engagé à faire rapport à la prochaine session régulière.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

travaux de la Commission Cliche, toute action à l'intérieur de son Parti.

C'est en tout cas ce que son collègue Brian Mulroney a compris. Dès qu'il est devenu commissaire, celui-ci — tout en restant membre du Parti conservateur — a démissionné des postes qu'il occupait dans le PC et s'est abstenu de poursuivre son action politique, évitant ainsi de s'exposer à tout conflit d'intérêts.

Cette règle n'est pas inscrite dans les textes de loi. Mais on s'étonne qu'elle ne s'impose pas aux yeux et à la conscience de ceux qui ont reçu le mandat de faire enquête sur les conditions d'exercice de la liberté syndicale dans les chantiers et, par voie de conséquences, sur les hommes publics, les puissances et les pouvoirs qui, à divers titres, portent des responsabilités politiques à cet égard. Le juge Cliche, qui mène cette opération tambour battant avec rigueur, aurait dû, lui aussi, exiger du commissaire Chevette qu'il prenne quelque distance à l'égard de son mouvement politique.

Puisque le procès des hommes publics, des députés, des ministres et des régimes politiques est résolument engagé sur la place, il est normal d'exiger de ceux qui ont la redoutable mission de l'instruire qu'ils soient à l'abri de tout soupçon de partialité. Les leçons de moralité publique seront ensuite mieux reçues.

Schreyer candidat au leadership NPD

CAMBRIDGE, Ont. (PC) — Le député fédéral Max Saltzman a déclaré, mercredi, qu'il entendrait une campagne pour inciter le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, à poser sa candidature au poste de chef national du Nouveau parti démocratique.

Au moins une femme à la commission des droits de la personne

par Gilles Lesage

QUEBEC — Il y aura au moins une femme parmi les cinq membres de la commission des droits de la personne qui, d'ici quelques mois, sera chargée de la mise en oeuvre et du respect de la loi sur les droits et libertés de la personne.

C'est ce que le ministre de la Justice a fait savoir hier, à l'issue de trois jours d'audiences publiques au cours desquels la commission parlementaire a scruté une vingtaine de mémoires, dont certains fort substantiels.

En vertu du bill 50, la commission des droits serait formée de trois personnes,

M. Jérôme Choquette estime maintenant qu'il faut porter ce nombre à cinq et stipuler qu'au moins une femme sera partie de la commission.

Les trois-quarts des mémoires réclament que la future charte ait préséance ou priorité sur toutes les autres lois québécoises. Le ministre s'est toujours opposé à une telle primauté, qui appartient en fait au Parlement lui-même, lequel peut faire et défaire les lois selon son bon plaisir. Mais il s'engage à revoir de près toute cette question, à la lumière des arguments fournis tant par la Ligue des

droits de l'homme que par le Barreau et plusieurs autres organismes.

M. Choquette signale, par contre, que le gouvernement est souvent obligé d'intervenir pour rétablir l'équilibre entre des individus ou des groupes, interventions qui s'écartent plus ou moins des grands principes admis par tous et inclus dans la charte. Les droits et libertés sont ainsi réglementés par le Parlement, dont le travail ne doit pas être entravé ou paralysé par la charte.

S'agissant plus précisément de la discrimination, M. Choquette serait disposé à

faire en sorte que les dispositions à cet égard aient préséance sur toute autre loi future. Mais pour ce qui est de l'ensemble de la charte, il n'est pas convaincu qu'elle doive primer les autres lois du Parlement québécois, le grand responsable, en fin de compte, devant les citoyens.

Se réjouissant de la qualité des mémoires, le ministre estime qu'ils ont ouvert des "perspectives intéressantes" sous plusieurs aspects, dont le secteur économique et social, le droit à l'information et à la santé, le statut des femmes, celui des déficients physiques ou mentaux, enfin celui des homosexuels. Sans s'engager de

façon ferme, M. Choquette dit qu'il tiendra compte des représentations qui lui ont été faites. Chose certaine, il y aura des amendements au projet initial et il n'est pas exclu que le projet soit réimprimé.

L'étude en troisième et dernière lecture aura lieu en mai ou juin prochain. Dès ce moment, M. Choquette espère pouvoir nommer les membres de la commission des droits, qui pourraient se mettre au travail dès le début de l'automne.

Quatre ou cinq mémoires seulement provenaient des anglophones, et un seul a été

discuté publiquement avec les députés. Aucun mémoire n'a traité de la loi 22 sur la langue officielle. M. Choquette ne s'en étonne pas outre mesure. D'une part, il sait que les anglophones sont très favorables à la charte; d'autre part, il estime que le sentiment anti-bill 22 n'est peut-être pas aussi fort qu'on le prétend en certains milieux.

En conclusion, M. Choquette se réjouit de ce que la charte ait reçu un bon accueil et que personne n'en ait contesté l'utilité. Il s'agit maintenant de faire en sorte qu'elle porte tous ses fruits.

Le président de la CIC entend être relevé

Le président de la Commission de l'industrie de la construction, M. Fernand Morin, aura quitté son poste d'ici quelques semaines.

Il a demandé d'être relevé de ses fonctions dans une lettre hier au ministre du Travail, M. Cournoyer. M. Morin avait assumé la présidence de l'organisme chargé de veiller à l'application du décret du bâtiment, en 1971, mais il explique que ce n'est qu'après avoir été convaincu à plusieurs reprises de demeurer à son poste qu'il a reporté à aujourd'hui une démission déjà envisagée en avril dernier.

"Il ne m'est plus possible de présider un conseil d'administration que je conteste," a-t-il dit hier au DEVOIR. M. Morin avait formulé, devant la commission Cliche, qui enquête sur la liberté syndicale dans le bâtiment, un certain nombre de recommandations pour réformer la CIC.

Une firme de gestionnaires-conseils fut même retenue pour entreprendre les changements qui s'imposaient, mais les experts en vinrent immédiatement à la conclusion qu'en l'absence d'un climat "serein", une réforme était simplement impossible.

Selon M. Morin, l'un des obstacles à la bonne marche de la commission est l'intérêt particulier de chacun des membres à défendre les associations qu'ils représentent, syndicats ou entreprises.

"Les membres étaient à couteaux tirés", a-t-il dit.

Privée de la cohésion au plan administratif, contestée par son propre président, la commission doit se trouver maintenant un nouveau président. La tâche ne sera pas facile, car nonobstant le règlement de l'indexation, le problème du bâtiment au Québec demeure entier: rivalités intersyndicales, faillites incroyablement nombreuses des petits entrepreneurs, concentration des chantiers entre les gros consortiums, absence de sécurité dans les chantiers, criminalité, disparition de certains métiers, instabilité de la manœuvre, autant de problèmes dont il faudra attendre au moins les recommandations de la commission Cliche avant d'oser espérer qu'ils pourront être résolus.

M. Morin reste à son poste quelques semaines encore, le temps de fermer certains dossiers. La CIC doit notamment d'ici lundi s'être penchée sur le litige autour de la façon d'interpréter la hausse accordée par M. Cournoyer au bâtiment, un contentieux qui ne comporte pas moins d'une quinzaine de points.

Signalons que le juge Cliche avait invité M. Morin à démissionner de son poste, la commission ayant soupçonné des liens par trop étroits entre le président de la CIC et le président de Conseil des métiers de la construction de la FTQ, M. André Desjardins.

Trudeau à Bonn

BONN (Reuter) — M. Pierre Trudeau, premier ministre du Canada, effectuera une visite officielle de deux jours en Allemagne occidentale le 3 mars, sur l'invitation du chancelier Helmut Schmidt, annonce-t-on à Bonn.

Ce sera la première visite officielle de M. Trudeau en RFA. Elle suivra celles qu'il a effectuées récemment à Paris et à Bruxelles.

La sécurité au travail

Mettre fin aux droits exclusifs des entreprises

La décision de la Commission des accidents de travail, qui refuse de faire un examen médical à 1.000 employés de la Canadian Copper, là où deux ouvriers sont morts par intoxication, voici deux semaines, à Montréal Est, a été dénoncée hier à l'ouverture du colloque organisé par la Fédération des travailleurs du Québec sur la prévention des maladies industrielles et des accidents de travail.

Le directeur adjoint des Métallurgistes d'Amérique, M. Gérard Docquier, a exprimé l'opinion que la CAT, pourtant un organisme du gouvernement, "se comporte comme une vulgaire compagnie d'assurances uniquement préoccupée à administrer les millions investis par les employeurs."

La réunion des quelque 300 militants syndicaux de la FTQ marque le début d'une offensive générale pour la sécurité et la santé au travail.

"Chaque jour, les travailleurs québécois sont victimes de crimes sociaux de la part d'employeurs à la recherche de leurs profits. Chaque jour, il y a des travailleurs qui meurent, qui sont blessés, qui sont mutilés ou empoisonnés dans les usines et les

chantiers du Québec. Le scandale a assez duré," a déclaré le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

Les participants n'auront pas trop de deux jours pour examiner le dossier, mais la FTQ a déjà défini quelques objectifs: la Commission des accidents de travail doit être transformée en un véritable organisme paritaire non plus seulement dominé par l'Etat et l'employeur, du reste largement subventionné au rythme d'un million de dollars l'an par les derniers pouvoirs, pour encourager la prévention des maladies et des accidents.

Pourtant, "les patrons se cachent derrière les sacro-saints droits de la gérance pour empêcher les travailleurs syndiqués de s'occuper de sécurité dans les usines. Et nous allons nous battre pour faire reconnaître nos droits dans ce domaine", a souligné M. Daoust.

"La CAT doit devenir un organisme paritaire au sein duquel le mouvement ouvrier sera pleinement représenté. Aujourd'hui, nous sommes réduits à quémander des droits qui nous appartiennent. Ce temps-là est fini et nous allons exiger ce qui nous revient", dit-il encore.

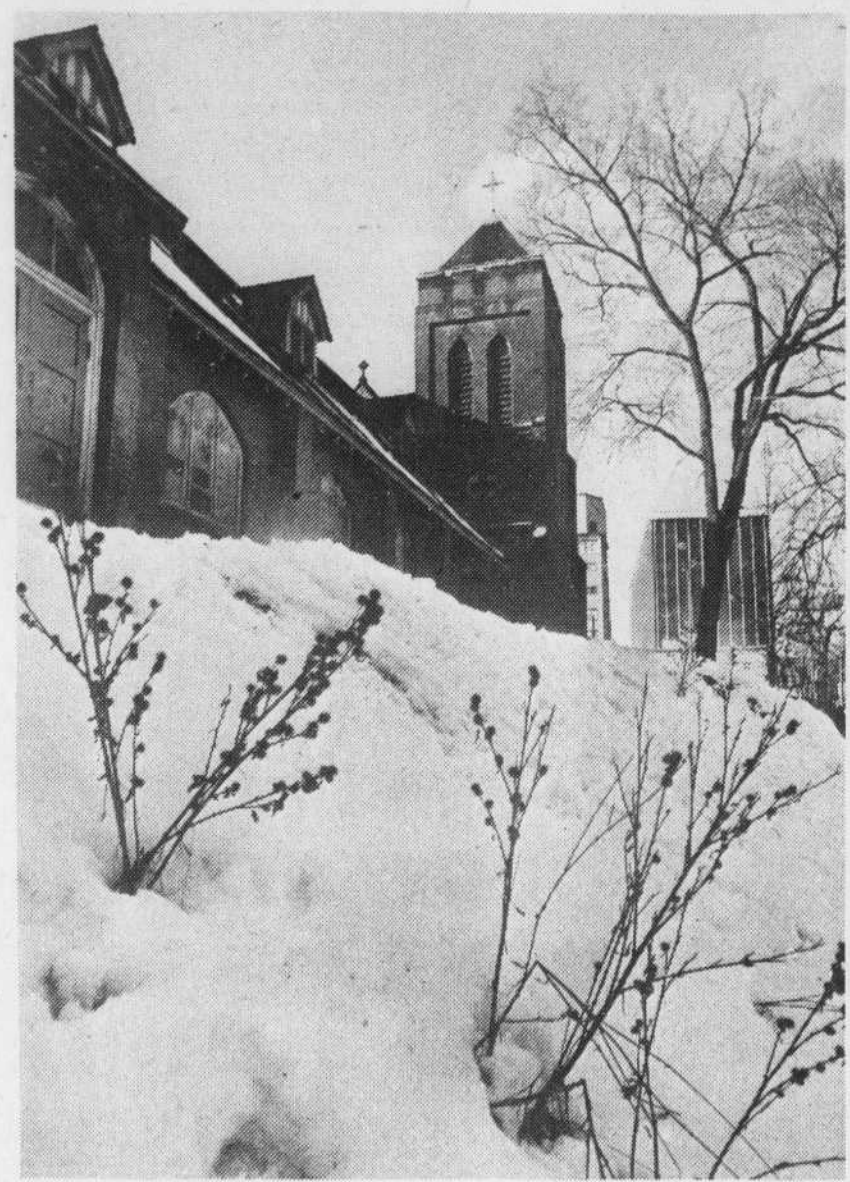
Traditionnellement, au Québec, les questions de sécurité ont

toujours été assimilées aux droits de la gérance. Tout au plus dans certaines usines et dans les entreprises minières existe-t-il des comités conjoints pour la sécurité mais ceux-ci n'ont aucun pouvoir réel pour obliger l'employeur à apporter des améliorations essentielles à la qualité de la vie en milieu de travail.

Au Québec comme ailleurs, il existe bien des lois et des règlements régissant les normes de santé et de sécurité industrielle, mais les carences du régime d'inspection d'autre part, encouragent les employeurs à les ignorer.

En outre, la législation dans ce domaine est incroyablement dispersée entre une multitude de ministères, et il n'existe aucune autorité à l'heure actuelle sous laquelle elle pourrait être coordonnée. Certains règlements relèvent du Travail, d'autre de la Santé, d'autres enfin des ministères plus directement reliés à l'activité industrielle, comme les Richesses naturelles, pour ce qui est des mines.

Ayant eux-mêmes longtemps négligé cet aspect de la vie au travail, les syndicats doivent maintenant d'abord sensibiliser leurs militants à l'ensemble du problème. C'est l'objet du collo-



Dernier vestige du carrefour Atwater-Dorchester, l'église anglicane St. Stephen, vieille de 73 ans, sera bientôt démolie, le conseil municipal de Westmount n'y faisant pas opposition. Elle fut vendue il y a quelques mois par ses propriétaires ecclésiastiques à un groupe de spéculateurs fonciers, pour la somme de \$400.000. (Photo Alain Renaud)

L'Haïtienne déportée, une étudiante fictive?

La jeune Haïtienne déportée mercredi par les autorités canadiennes, une semaine après son arrivée au pays, a fait l'objet de cette mesure d'expulsion, en dépit du visa de séjour qu'elle avait obtenu de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, "parce qu'elle était une étudiante fictive et qu'elle n'était pas une non-immigrante authentique".

C'est ce qu'un porte-parole du ministère fédéral de l'Immigration a fait savoir hier, à la suite de la nouvelle publiée la veille par LE DEVOIR.

Selon M. Jean-Claude Patenaude, chef-adjoint des services d'information pour le Québec du ministère fédéral de l'Immigration, la sœur de cette jeune fille avait déjà été expulsée du pays pour le même motif au début de cette année. Invité à expliquer ce qu'était une non-immigrante authentique, M. Patenaude a déclaré que cette Haïtienne de 20 ans, bien qu'inscrite dans une école de technique radio et télévision, ne semblait pas familière avec l'objet de ses futures études et, en conséquence, mal préparée à son statut d'étudiante. "Vous savez, a ajouté M. Patenaude, que les non-immigrants, tels les étudiants étrangers, n'ont pas le droit de travailler au pays. Or, cette jeune fille ne semblait pas plus inté-

ressée qu'il le faut aux cours dispensés par l'école privée où elle était inscrite, même si elle avait en sa possession des documents et des dossiers relatifs à des cours. Après enquête, nous avons estimé qu'elle n'était pas une non-immigrante authentique et que l'inscription à l'école en question n'était qu'un prétexte pour entrer au pays. Ce n'est pas la première fois que l'on use de tels prétextes pour entrer au Canada."

M. Patenaude a par ailleurs réitéré les accusations de racisme portées contre le ministère de l'Immigration et ses enquêteurs par la cousine de la jeune Haïtienne déportée. "Nous traitons tout le monde sur un pied d'égalité et nous appliquons la loi avec le plus d'humanité possible."

"Nous ne pouvons tout de même pas considérer réellement comme une étudiante une personne qui arrive ici sans rien savoir des matières qu'elle prétend vouloir étudier. Cependant, nous lui avons signifié l'ordre d'expulsion le 18 janvier et nous lui avons laissé quatre jours pour inscrire un appel, si elle voulait, en Cour fédérale. Le 22 janvier, au lieu d'appeler n'ayant été inscrit, nous l'avons déportée. Remarquez que la loi nous accordait le pouvoir de la déporter dès le 18 janvier."

Les homosexuels réclament d'être protégés par la charte des droits

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Les représentants de trois groupes homosexuels (homosexuels hommes et femmes) ont demandé hier, à la commission parlementaire qui étudie le projet de loi sur les droits et libertés de la personne, que l'orientation sexuelle ne puisse faire l'objet de discrimination, au même titre que la race, la couleur, le sexe et les autres points déjà prévus à l'article II du bill 50.

Sans écarter la demande, le ministre de la Justice a noté qu'il s'agirait là d'une innovation législative importante et qu'il n'est pas possible, dans un projet de charte, de prévoir tous les cas de discrimination.

Par contre, le leader parlementaire du Parti québécois s'est montré favorable à cette demande d'un groupe minoritaire qui fait l'objet de discrimination dans l'emploi, le logement et même dans les services publics.

Le mémoire conjoint du Centre humanitaire d'aide et de libération, du Centre homophile urbain et de l'Association homophile de Montréal, a été présenté avec franchise et humour par M. Luc Doré et Mlle Denise Goyette, et accueilli avec attention par les députés.

En résumé, le groupe fait valoir que les homosexuels doivent pouvoir jouir des mêmes droits et libertés que n'importe qui, en autant qu'ils ne contreviennent pas au code criminel, et que cette absence de discrimination n'a rien à voir avec le jugement personnel de chacun sur l'orientation sexuelle.

La charte mettant l'accent sur la protection des droits individuels, il faut considérer l'orientation sexuelle au même titre que la race, la couleur, le sexe, la religion, la langue, l'origine nationale ou sociale, disent les mémoires. Ils citent à cet égard un certain nombre de villes américaines, et même la ville de Toronto, qui vient d'adopter une ordonnance visant à éliminer toute discrimination dans l'emploi sur la base de l'orientation sexuelle. Mais aucun Etat américain ou province canadienne n'a encore adopté de semblable disposition.

Les homosexuels fondent leur demande sur le bill dit omnibus qui, depuis 1969, a exclu du code criminel l'homosexualité entre adultes consentants.

Dans l'état actuel des choses, disent-ils aux députés, l'orientation sexuelle est, dans le secteur du travail, un critère de sélection, une cause valable de renvoi ou de refus de promotion. Ils font état de plusieurs cas en ce sens, de même qu'en ce qui a trait au logement — surtout pour des homosexuels masculins — et jusque dans les services d'hôpitaux réputés.

Leur conclusion est la suivante: "Tolérer qu'une discrimination s'exerce sur la base de l'orientation sexuelle viole les

principes fondamentaux exprimés dans le projet de loi sur les droits et libertés de la personne. Combattre et réprimer les injustices dont sont victimes les homosexuels est un devoir."

Les mémoires évaluent à environ 150.000 le nombre de Québécois des deux sexes qui sont des homosexuels exclusifs. M. Camil Samson affichant une moue sceptique, M. Doré lui lance: "Nous ne sommes pas plus minoritaires que les chrétiens..."

Deux autres mémoires ont attiré l'attention des députés, l'un concernant les déficients mentaux, et l'autre les handicaps physiques.

Tous deux demandent que les handicaps physiques ou mentaux soient considérés comme des citoyens à part entière et jouissant des mêmes droits et libertés que tous les autres, compte tenu de leur état particulier, bien sûr.

Les deux groupes font état de manifestations de discrimination à leur égard, ainsi que de nombreux préjugés, concernant entre autres l'aptitude au travail des déficients.

L'association du Québec pour les déficients mentaux demande notamment que le bill 50 soit une loi fondamentale et que la commission des droits de la personne ait des pouvoirs étendus d'enquête et de sanctions. Elle

Profitez de l'Atelier du meuble

Vous voulez réparer vos vieux meubles? Vous n'avez pas l'outillage nécessaire? Vous ne savez pas comment vous y prendre? A "l'Atelier du meuble", on est là pour vous aider. En effet, nous disposons d'un équipement très complet et nos moniteurs expérimentés vous aideront à effectuer les réparations nécessaires. Seuls les matériaux et le transport sont à la charge des clients.

D'autre part, des cours gratuits de menuiserie et d'artisanat sur bois sont donnés par des spécialistes. A l'Atelier du meuble, on veut également créer une banque de meubles qui servira à secourir des gens placés subitement dans le besoin, à la suite d'incendie ou autres catastrophes du genre. Il s'agit donc d'une "Boutique" d'un type particulier dont les objectifs sont: premièrement, l'apprentissage et la participation des usagers et deuxièmement, l'aide à la population défavorisée.

Ces services sont offerts aux gens du Centre-Sud. L'Atelier du Meuble est situé au 1277, rue Ontario est, et ouvert tous les jours de 8h à 22h. Pour vous inscrire ou obtenir des renseignements supplémentaires, appelez à 524-3861, ou encore, venez boire un café chez nous et nous pourrions discuter des problèmes que vous voulez résoudre.

fait état d'une initiative intéressante, celle du "parrain civique" d'un déficient.

De même, l'Association de paralysie cérébrale du Québec a présenté le témoignage émouvant de M. Rock Goudreau, lui-même handicapé, qui a fait un plaidoyer pour la suppression des multiples barrières entre les personnes dites normales et les handicapés de tous genres.

Pour sa part, la Chambre de commerce du Québec a fait un certain nombre de recommandations, dont les suivantes:

- garantir la suprématie de la charte sur les lois postérieures, à défaut de quoi elle ne pourrait être qu'une simple loi d'interprétation;

- tenir compte des incidences sociales et économiques dans les délais de mise en oeuvre des diverses dispositions de la charte;

- en plus des points déjà prévus, l'état civil et l'âge d'une personne majeure ne devraient pas faire l'objet de discrimination;

- tout en étant autonome, la commission des droits ne devrait pas avoir de statut particulier et ses décisions devraient pouvoir être contestées.

La Chambre demande que tout citoyen ait accès au dossier policier qui le concerne et qu'il puisse y faire supprimer ou corriger toute information fautive, incomplète ou non pertinente. M. Choquette qualifie la suggestion de généreuse mais il la juge non réaliste, eu égard au travail policier. A l'inverse, le député Robert Burns est fort heureux

de cette suggestion. "Un minimum de décence". Il signale que de nombreuses personnes, notamment lors de la crise d'octobre 1970, ont subi de graves préjudices à cause de l'inscription de faux renseignements dans les dossiers policiers.

D'autre part, à la Chambre qui évoque les perquisitions sans mandat, le ministre répond qu'une telle pratique ne se fait pas au Québec.

Pour sa part, l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie a soumis un problème intéressant à la commission parlementaire. Dans ce secteur, il y a des distinctions, exclusions et préférences fondées sur le sexe, notamment sur le fait que l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes. Y a-t-il la discrimination dans le sens prévu par la charte? L'Association soumet que non. Elle suggère, pour contourner la difficulté, qu'une distinction fondée sur des données actuarielles (la loi des grands nombres dont se servent les sociétés d'assurance pour établir leurs taux et leurs conditions) soit réputée non discriminatoire au sens de la loi 50. Les assureurs-vie suggèrent en outre qu'une étude plus approfondie soit faite en ce qui a trait aux régimes de retraite, de rentes et d'assurance de personnes.

Les assureurs-vie souhaitent enfin qu'il y ait uniformité dans ce domaine au Canada, d'où la nécessité d'ajourner l'entrée en vigueur de certaines dispositions du projet.

Vente COMPLETS SUR MESURE

En tissus 100% laine, polyester et laine ou complets légers pour l'été prochain

Ord. jusqu'à \$200

Vente \$138

Veste et pantalon seulement. Veste \$24 en sus
*Leger supplement pour fortes tailles, 47 à 62

Ou venez choisir parmi notre selection de complets prêts à porter

Tailles 36 à 46	\$99
Ord. jusqu'à \$200	
	\$59
Ord. jusqu'à \$130	

*Leger supplement pour retouche sur ces speciaux

Bovet

NOUS ACCEPTONS

- Les Galeries d'Anjou 353-6310
- Rockland 735-5441
- Le Carrefour Laval 687-1670

Pour grandes et fortes tailles

- 4475 est. boul. Metropolitain 376-4140
- 2567 est. rue Ontario 527-3601

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*:	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse

Pilotes soviétiques contre les Kurdes ?

LONDRES (Reuter) — Selon un parlementaire conservateur britannique, M. Ian Sproat, qui vient de rentrer d'un voyage au Kurdistan, des pilotes soviétiques, lui a-t-on dit, sont aux commandes de bombardiers supersoniques lancés dans des raids contre les villages kurdes. Plus de trois mille conseillers militaires soviétiques servent actuellement auprès des forces armées irakiennes et l'Union soviétique a fourni, depuis mars, au gouvernement irakien une aide militaire estimée à plus d'un milliard de livres sterling, lui a-t-on déclaré.

Selon le bilan qui lui a été communiqué au cours de ce voyage, quelque 26.000 Irakiens et militaires kurdes ont été tués ou blessés depuis mars et les forces irakiennes, qui ne font aucun prisonnier, utilisent nappes et phosphore contre les Kurdes.

M. Sproat rapporte ces accusations dans une lettre au Times publiée hier. Le blocus décrété par le gouvernement irakien a provoqué la malnutrition au Kurdistan, ajoute M. Sproat qui demande au gouvernement britannique de faire pression sur la Turquie pour que celle-ci permette le passage à sa frontière d'une aide humanitaire aux Kurdes. Le parlementaire demande également aux Nations unies d'obtenir un cessez-le-feu et d'offrir leur médiation aux deux parties pour parvenir à une solution équitable.

Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 janvier 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PEEL-SHERBROOKE HOLDINGS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17ème jour de janvier 1975, sous le numéro 2574908. Ce 20ème jour de janvier 1975. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

"Dame Lucienne Gagnon (gagnon) comte de bureau. Épouse commune en biens de Gaston Gagnon domiciliée au 7042 rue Bordeaux app. 1, à Montréal, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. DROUIN, SIBROS, ROULEAU & GENEVIEUX Avocats de la demanderesse."

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048308-757
SANDRA TRYGG, Requérante
DAVID CAMPBELL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID CAMPBELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint
Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint

LAFOREST & BÉLÉAU
4080, rue Wellington, suite 10
Verdun

Q Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPC-75-19012
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 25 février 1975

Aménagement Outardes 2
Comité de Saguenay
FOURNITURE ET MONTAGE DES VANNES ET DES TREUILS FIXES DE L'ÉVACUATEUR DE CRUE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau n° 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$150.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 janvier 1975

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-02839-749
DAME ANITA REUDT, et CONNIE BARBARA ROTH, tous deux résidentes et domiciliées en la Cité et district de Montréal
DEMANDEUSES
VS
ROSS MACKAY, autrefois résident et domicilié en la Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ROSS MACKAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été déposée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me WILFRIED LEBEVRE, greffier adjoint
Me WILFRIED LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-037665-747
DENIS DUBÉ, résident et domicilié en la Cité et district de Montréal
DEMANDEUR
VS
ROSAIRE HUBEREAU, autrefois résident et domicilié en la Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus et AI
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ROSAIRE HUBEREAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été déposée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint
Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-048269-751
DAME CLAUDE STACEY, Requérante
MICHAEL JACOBS, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) MICHAEL JACOBS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint
Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048308-757
SANDRA TRYGG, Requérante
DAVID CAMPBELL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID CAMPBELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint
Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048308-757
SANDRA TRYGG, Requérante
DAVID CAMPBELL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID CAMPBELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint
Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048308-757
SANDRA TRYGG, Requérante
DAVID CAMPBELL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID CAMPBELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint
Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048308-757
SANDRA TRYGG, Requérante
DAVID CAMPBELL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID CAMPBELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint
Me LUC LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048308-757
SANDRA TRYGG, Requérante
DAVID CAMPBELL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID CAMPBELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

AVIS
Avis est donné par les présentes que Mortimer Kapusta, Exécutif, domicilié à 215 Netherwood Crescent, dans la Ville de Hampstead, District de Montréal, a l'intention de présenter une demande au Secrétaire de la Province de Québec en vue d'obtenir une décision du Lieutenant Gouverneur en Conseil changeant son nom de Mortimer Kapusta à Mortimer Kape. Ce changement sera applicable également à son épouse, Dame Evelyn Edeline Kapusta et à l'enfant mineur non émancipé, Shary-Ann Kape de ce mariage. Daté à Montréal, ce 21ème jour de janvier 1975.

PROCEURER DU REQUÉRANT
(S) JOHN SWIDLER
AGENT POUR ABE WRONSKY

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 12-048394-757
MARGUERITE VIAU LAUZON, ménagère, résidente à 4011 rue Lesage, Verdun, district de Montréal, Requérante.
HENRI LAUZON, de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé HENRI LAUZON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Albert Ouellette, 4603 Bananville, Verdun, P.Q. Avocat de la requérante
Rolande Alarie, greffière adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-048235-752
GENEVIEVE CHRISTIANE LAMBELET, agent des ventes, résidente à 500 Francis, app. 203, ville et district de Montréal, Requérante.
JACK MARIE MARTIN, ingénieur, autrefois des lieux et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JACK MARIE MARTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Mes Tanny & Price, Suite 90, 3445 Côte des Neiges, Montréal, Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidélitécomcomportant hypothèque, cession et transport, exécuté par The Centre International Ltd. et Abe Wronsky comme fidéicommissaire devant le notaire Jules Blond le 15 février 1973 et enregistré au Bureau des Registres des Divorces d'Enregistrement de Montréal, le 5 mars 1973 sous le numéro 2408972 et Québec, le 5 mars 1973 sous le numéro 741814 est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, le 22 janvier 1975
(S) JOHN SWIDLER
AGENT POUR ABE WRONSKY

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-048289-759
LEONARD BURTON CAMPBELL, résident et domicilié en la Cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, Requérant.
METTE HAUAN, autrefois résident et domicilié en la Cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, présentement de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé METTE HAUAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me NORMAN S. KESSNER, 1255 Université, suite 1610, Montréal, QUE. Procureur du Requérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-048235-752
GENEVIEVE CHRISTIANE LAMBELET, agent des ventes, résidente à 500 Francis, app. 203, ville et district de Montréal, Requérante.
JACK MARIE MARTIN, ingénieur, autrefois des lieux et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JACK MARIE MARTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Mes Tanny & Price, Suite 90, 3445 Côte des Neiges, Montréal, Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-046, 041-749
DAME DENISE VANIER, épouse séparée de corps et de biens de Benoît Grenier, des ville et district de Montréal, Requérante.
BENOÎT GRENIER, de domicile inconnu, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé BENOÎT GRENIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me WILFRIED LEBEVRE, greffier adjoint
Me WILFRIED LEBEVRE, greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-048289-759
LEONARD BURTON CAMPBELL, résident et domicilié en la Cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, Requérant.
METTE HAUAN, autrefois résident et domicilié en la Cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, présentement de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé METTE HAUAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me NORMAN S. KESSNER, 1255 Université, suite 1610, Montréal, QUE. Procureur du Requérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-048235-752
GENEVIEVE CHRISTIANE LAMBELET, agent des ventes, résidente à 500 Francis, app. 203, ville et district de Montréal, Requérante.
JACK MARIE MARTIN, ingénieur, autrefois des lieux et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JACK MARIE MARTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Mes Tanny & Price, Suite 90, 3445 Côte des Neiges, Montréal, Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Pierre Delorme, Procureur de la requérante, 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1210, Montréal H2Y 1P5, Tél. 444-9341

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille - Divorce)
NO: 500-12-048121-754
DAME ELISE D'ANJOU LEPAGE, des Cité et District de Montréal, et résidente au 1997 rue St-Christophe, requérante.
JEAN-MARIE LEPAGE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Marie Lepage est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication

Washington

Les républicains entre deux extrêmes

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

Le Parti républicain se regroupe. On tente d'oublier Nixon et le Watergate, on essaye de ne pas se laisser démoraliser par les désastreuses élections de novembre dernier. Il s'agit maintenant pour les républicains de choisir un ambassadeur qui représentera les Sénateurs à la Maison-Blanche.

Le poste à combler est celui de chef de la Conférence républicaine du Sénat, et c'est un titre qui fut détenu autrefois par les plus prestigieux, tel, John Cabot Lodge Sr. et Arthur H. Vandenberg, les plus riches, les plus importants. En fait, le chef de la Conférence est celui qui, une ou deux fois par semaine, est délégué par le Sénat pour rendre visite au président Ford afin de discuter de la stratégie politique et de l'avenir du parti. Cette année, deux parlementaires ont présenté leurs candidatures, deux politiciens totalement différents.

Carl Curtis, sénateur du Nebraska, est un homme qui, depuis deux ans, semble incapable de réaliser l'importance de certains événements qui secouèrent le Parti républicain. Il est conservateur acharné, refusant de croire à la culpabilité de Richard Nixon. Il voulait abolir le comité sur Watergate, estimant que le scandale était à vrai dire sans importance. Il tenta de défendre les adjoints de Nixon lorsque ces derniers furent accusés, puis jugés coupable et condamnés. Il applaudit le renvoi du procureur Archibald Cox allant jusqu'à dire que cette décision était déjà tardive. Bref, ses opinions ne sont que rarement partagées mais Carl Curtis parle bien. Il est imposant et connaît les travers la politique et de la diplomatie washingtonienne. Il pourrait être élu simplement parce que les républicains ont besoin d'un homme fort, d'un homme ayant un bon "background", capable d'impressionner l'entourage présidentiel.

L'autre candidat, c'est Jacob Javits, de New York, tellement différent de Curtis qu'on a parfois mal à croire qu'ils sont membres du même parti! Javits est un centriste qui n'aime pas vraiment être appelé républicain. Lors des élections de 1973, lorsque le parti était déjà en difficulté, il se fit réélire par une considérable majorité qui voyait en lui un désaveu de la tradition républicaine. Curtis, par contre, adhérant aux principes conservateurs, ne gagna son élection que par une infime minorité. Javits, dès les premiers soupçons, de scandale, voulut immédiatement tout révéler, former une commission judiciaire afin de mener plusieurs enquêtes. Curtis, dès juillet 1973, défendait le président Nixon, annonçant que ce dernier était innocent des crimes dont il n'était pas encore accusé.

Javits déclarait la semaine dernière, lors d'une conférence de presse télévisée, qu'il espérait devenir chef de la Conférence républicaine afin d'effacer les stigmates de Watergate et démontrer une fois pour toutes que le parti n'est pas celui de Nixon. Il cherche, dit-il, à maintenir le système des deux partis aux États-Unis, un système politique qui, d'après lui, est en grand danger.

Curtis aussi dit qu'il veut sauvegarder les deux partis, mais il cherche plutôt à devenir le représentant de "cette magnifique région entre Chicago et l'Océan Pacifique", une région représentée par le sénateur John G. Towers, du Texas, qui, d'après Curtis, ne fait pas partie de la "magnifique région". Javits croit que la plus grande différence entre les deux candidats est l'opinion qu'a Curtis de la culpabilité de Nixon, mais Curtis, peut-être quelque peu assagi, répond que les questions posées par la presse concernant ses opinions ne font que diviser le parti déjà affaibli.

Bref, deux candidats représentant les extrêmes politiques du parti. Javits est libéral, peut-être même trop libéral, et on l'accuse de vouloir trop se rapprocher des démocrates. Les sénateurs pro-Curtis disent que Javits cherche à créer une forte coalition démocrate républicaine libérale qui l'aiderait à remporter une nomination présidentielle en 1976. On le dit trop prêt à dépenser l'argent des contribuables et l'on critique particulièrement son attitude envers la sécurité sociale qu'il aimerait doubler.

Curtis, lui, est considéré un peu trop conservateur, même par ses amis. Les républicains réalisent que le pays va sans doute voter libéral pendant encore quelques années et ses opinions, pourraient nuire. On l'accuse d'avoir aveuglément défendu Nixon même lorsqu'il était acquis que ce dernier serait forcé de démissionner. C'est Curtis qui, quelques semaines avant la démission présidentielle, mena un groupe de sénateurs pro-Nixon à la Maison-Blanche afin d'assurer le président de l'appui des républicains conservateurs.

Plusieurs républicains se sont plaints, et à juste titre, que leurs candidats furent victimes du Watergate. La Chambre a récemment choisi comme chef de la Conférence républicaine de la Chambre des représentants M. John Anderson, un libéral de l'Illinois, préférant ne pas élire Charles Wiggins, un conservateur de la Californie. C'est maintenant le tour du Sénat. Le message que les sénateurs enverront à la Maison-Blanche et au peuple par leur choix est que l'avenir du parti, et du pays, repose dans leurs mains.

Les Britanniques décideront à fin juin par référendum s'ils restent dans la CEE

LONDRES (d'après l'AFP) — La Grande-Bretagne tiendra avant la fin du mois de juin le premier référendum de son histoire pour décider si elle va ou non rester dans la Communauté européenne.

Le premier ministre, M. Harold Wilson, a confirmé hier après-midi devant les Communes que la consultation populaire qu'il a promise sur le maintien dans la CEE sera un référendum plutôt que de nouvelles élections générales.

Le premier ministre a déclaré: "Si le résultat de la renégociation des conditions d'entrée de la Grande-Bretagne est connu à temps, nous avons l'intention d'organiser le référendum avant les vacances d'été, ce qui signifie pratiquement, au plus tard, à la fin du mois de juin 1975."

M. Wilson a poursuivi: "Une fois connu le résultat de la renégociation, le gouvernement décidera de recommander au pays soit le maintien de la participation à la communauté, sur la base des termes négociés, soit le retrait du Marché commun."

La brève déclaration de M. Wilson n'a pas répondu aux importantes questions que les Anglais se posent encore sur l'organisation et la portée de ce référendum. Ces questions vont continuer à faire, au cours des semaines et des mois à venir, l'objet de débats animés, non seulement entre le gouvernement et l'opposition, mais surtout au sein du mouvement travailliste ou les anti-Européens sont nombreux et actifs.

Le premier ministre a reconnu l'absence de solidarité de son gouvernement sur la question européenne, lorsqu'il a déclaré: "Si le moment venu, des membres du cabinet ne se sentent pas en mesure d'accepter les recommandations du gouvernement, ils seront libres de parler en faveur de conclusions différentes dans la campagne du référendum."

M. Peter Shore, ministre du Commerce, M. Tony Benn, ministre de l'Industrie, et M. Michael Foot, ministre du Travail, sont au sein du gouvernement les principaux adversaires du maintien dans la Communauté. Ils sont appuyés par la majorité des dirigeants syndicaux.

Par contre, le premier ministre, le secrétaire au Foreign Office James Callaghan et le chancelier de l'Echiquier Denis Healey souhaitent que les résultats de la renégociation de Bruxelles leur permettent de recommander le maintien de la Grande-Bretagne dans l'Europe des Neuf.

M. Edward Heath, chef de l'opposition conservatrice, a im-

médiatement demandé à M. Wilson de confirmer que le référendum ne serait que "consultatif" et n'aurait pas d'effet obligatoire pour le Parlement. Les partisans de l'Europe souhaitent en effet qu'un résultat négatif du référendum ne ferme pas définitivement toutes les portes à la participation britannique.

"En ce qui concerne le gouvernement, nous accepterons le verdict du référendum, a répondu le premier ministre. Je ne peux pas imaginer que beaucoup de membres (du Parlement) décident d'opposer leur propre jugement sur cette question à la décision du peuple de ce pays."

A la lumière de la déclaration du premier ministre, le calendrier de la question européenne se présente à peu près de la façon suivante:

— fin février ou début mars: publication par le gouvernement d'un livre blanc sur la procédure du référendum;

— mars: débat au Parlement sur la procédure du référendum et la formulation de la question;

— avril ou mai: débat sur les résultats de la renégociation des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE — recommandation du gouvernement;

— fin mai ou début juin: ouverture de la campagne pour le référendum;

— fin juin: référendum qui aura lieu un jeudi comme toutes les consultations électorales britanniques.

L'annonce du référendum au Royaume-Uni sur le maintien de ce pays de la Communauté européenne, à une date qui reste subordonnée au résultat de la renégociation, n'a pas dissipé le climat d'insécurité dans lequel vivent les milieux européens de Bruxelles depuis que les Britanniques ont remis en cause leur adhésion à la CEE.

La commission des Communautés européennes a annoncé hier qu'elle espérait terminer pour la fin de la semaine prochaine l'étude des mécanismes correcteurs souhaités par le Royaume-Uni pour alléger sa contribution financière à la CEE. Cette étude a été demandée par le dernier sommet de Paris à la commission européenne qui avait déjà établi fin octobre 1974 des prévisions sur l'évolution des diverses contributions au budget de la Communauté.

La commission se gardera de toucher au principe de la "préférence communautaire", en vertu duquel les États membres ont d'autant plus à cotiser au trésor du Marché commun qu'ils achètent des marchandises en dehors de celui-ci.

Cette question apparaît aujourd'hui comme le noyau dur de la "renégociation" de l'adhésion britannique.

Deux autres points de la demande de renégociation britannique sont généralement considérés comme désamorçés: les produits alimentaires sont, grâce à la politique agricole commune, moins chers que ceux que le Royaume-Uni achète ailleurs avant son adhésion (les montants compensatoires monétaires réduisent même l'effet de la dépréciation de la livre), et les Britanniques sont sur le point d'être satisfaits en ce qui concerne le sort réservé aux pays sous-développés du Commonwealth.

— tous recherches — siegent quelque part dans la République d'Irlande. On croit savoir que ceux-ci attendront d'être informés de vive voix par les délégués du Sinn Féin avant de prendre une décision dans un ou deux jours.

Selon des sources informées à Dublin, le conseil militaire serait sincèrement désireux de suspendre les hostilités, mais ne serait pas en mesure d'infléchir la position des "faucons" au sein du commandement dans le nord sans des concessions britanniques plus importantes.

La Grande-Bretagne s'est engagée à réduire de 14.000 à 5.000 hommes ses effectifs militaires en Ulster, et à procéder à la libération des 500 internés sans procès le jour où les violences auront cessé dans la province. De son côté, l'IRA provisoire exige des engagements immédiats et un calendrier ferme.

Heath menacé par son ami Whitelaw?

LONDRES (AFP) — L'ancien premier ministre britannique Edward Heath apparaît en danger de perdre dans deux semaines sa position de chef du parti conservateur.

Le nombre et la qualité des personnalités du parti qui font figure de candidats à sa succession ne cesse de s'accroître et la course prévue en deux étapes le 4 et le 11 février, sera très ouverte.

La plus mauvaise nouvelle pour M. Heath est l'annonce, encore officieuse, que deux de ses amis politiques les plus proches, M. William Whitelaw et M. James Prior, sont prêts à se présenter au deuxième tour de scrutin, si leur chef n'est pas élu au premier tour.

Jusqu'ici l'ancien premier ministre a deux adversaires déclarés pour le premier tour. Mme Margaret Thatcher et M. Hugh Fraser, qui se situent tous les deux sur sa droite. Pour être réélu, il doit obtenir au moins 15 pour cent de voix de plus que son rival le mieux placé.

Mme Thatcher (49 ans) et M. Fraser (57 ans) auraient l'un et l'autre été considérés comme des plaisantins s'ils avaient

parlé de revendiquer le "leadership" du parti il y a seulement un an. Mais depuis lors Ted Heath a mené les conservateurs à deux défaites électorales successives, et tout est changé.

Mme Thatcher, qui fut ministre de l'Éducation de 1970 à 1974, a semblé-t-il, les moyens d'empêcher l'ancien premier ministre d'être élu au premier tour. Les observateurs impartiaux estiment qu'elle peut être soutenue par 100 des 276 députés appelés à prendre part au vote.

Ses partisans affirment qu'elle emportera plus de voix que M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

La disponibilité plus ou moins déclarée de M. William Whitelaw l'ancien secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord et actuel président du parti conservateur, est encore plus dangereuse pour M. Heath. M. Whitelaw aurait

Elle a fait une démonstration spectaculaire de son dynamisme mercredi, en lançant aux Communes une virulente attaque contre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et la politique économique du gouvernement travailliste. M. Healey a répondu à ses sarcasmes en la traitant de "passionnara des privilèges".

Augmentation des taxes sur le pétrole

L'épreuve de force est engagée entre les sénateurs et la Maison-Blanche

WASHINGTON (AFP) — Le Congrès va s'efforcer de retarder l'augmentation des taxes sur les importations de pétrole signée hier par le président Ford, prenant le risque d'une épreuve de force avec la Maison-Blanche.

Comme il l'avait annoncé la semaine dernière dans son message sur l'état de l'Union, M. Ford a signé hier la proclamation augmentant d'un dollar par

baril, à partir du premier février, les droits de douanes sur les importations américaines de produits pétroliers.

Cette mesure destinée à réduire la consommation d'énergie aux États-Unis d'un million de barils par jour à la fin de 1975 mettrait le baril de brut importé à 11,50 dollars environ, dès le mois prochain.

Mais la majorité démocrate du Congrès, qui redoute les aug-

mentations de prix qui vont en résulter pour les consommateurs, entend bloquer la décision présidentielle avant qu'elle n'entre en application.

Les sénateurs démocrates Henry Jackson (État de Washington) et Edward Kennedy (Massachusetts) ont pris la tête de cette campagne de défense du consommateur et ont déposé un texte de loi pour retarder de trois mois la hausse des droits de douane.

D'ici là, les démocrates espèrent pouvoir mettre sur pied leur propre programme de réduction de la consommation aux États-Unis, réduction dont ils ne contestent pas la nécessité. Mais l'opposition préférerait un rationnement de l'essence aux hausses de prix proposées par la Maison-Blanche.

Le président Ford a fait savoir mardi au cours d'une conférence de presse qu'il opposerait un veto à tout rationnement des produits pétroliers voté par le Congrès. Les sénateurs Lowell Weicker (rep. Connecticut)

et Mike Mansfield (dém. Montana) n'en ont pas moins déposé un texte dans ce sens.

Une épreuve de force se trouve donc engagée entre la Maison-Blanche et les parlementaires démocrates, dont il est difficile de prévoir l'issue.

D'une part, il n'est pas certain que le Congrès arrive à retarder la hausse des droits de douane, avant le 1er février. Le texte de loi n'aurait pas encore franchi hier le stade des commissions.

D'autre part, le président Ford dispose de moyens de pression non négligeables sur le Congrès. La Maison-Blanche prévoit en effet d'augmenter à nouveau d'un dollar les droits de douanes au 1er mars, puis encore d'un dollar au 1er avril. Si le Congrès vote d'ici là les autres taxes décidées par le président Ford pour égaliser le coût du pétrole produit aux États-Unis et celui du pétrole importé, l'augmentation de la taxe sur les importations sera ramenée à deux dollars seulement.

Mais il n'est pas sûr que le Congrès se prête à ce genre de manœuvre et l'on peut très bien envisager qu'il sabote entièrement le programme de la Maison-Blanche sans pouvoir se mettre d'accord sur un programme de rationnement.

Le président Ford se réserve de toutes façons la possibilité de contourner les importations américaines de pétrole, si le Congrès refuse de voter les augmentations proposées pour réduire la consommation américaine qui atteint actuellement 17 millions de barils par jour.

Le président de la puissante centrale syndicale AFL-CIO a demandé de son côté que les États-Unis arrêtent toute aide au pays arabes et cessent d'importer du pétrole en provenance du Proche-Orient, tant que les prix n'auront pas diminué.

Selon la Maison-Blanche, la hausse de 3 dollars par baril des droits de douane devrait se traduire par une hausse modérée de 10 cents par gallon d'essence. La hausse serait probablement plus forte sur les fuels. L'administration Ford espère atteindre l'objectif d'un million de baril d'économies par jour, grâce notamment à une réduction de 400.000 barils de la consommation d'essence, de 250.000 barils des fuels domestiques et de 100.000 barils du carburant aviation.

La CEE à Dublin en mars

BRUXELLES (Reuter) — Le prochain conseil de la Communauté économique européenne, au niveau des chefs de gouvernement des neuf pays membres, a été officiellement fixé aux 10 et 11 mars à Dublin, déclaration à Bruxelles de source communautaire autorisée.

Le gouvernement néerlandais qui avait formulé des réserves en raison d'une visite aux Pays-Bas, à la même époque, de M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre canadien, a donné son accord, précise-t-on de même source.

La visite de M. Trudeau a été fixée à une autre date et M. Joop Den Uyl, premier ministre néerlandais, pourra ainsi se rendre à Dublin.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC			
AVIS			
BÉRUBÉ, Paul "Brasserie Astérix Inc." (Suite à une vente)	1450, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal	Brasserie	
MAINVILLE, Emile	314, rue De L'Église, St-Raphaël de L'Île Bizard	Épicerie	
TSORAIDIS, Argirios	6087, rue Sherbrooke Ouest, Montréal	Restaurant	
PELLETIER, Roger (Suite à une vente)	1701, ave Dollard, LaSalle	Épicerie	
MARCOLEFAS, Jean & Athanasios Konidas (Suite à une vente)	4871, ave du Parc, Montréal	Salle à manger- Restaurant	
TSAGOURIS, Emmanuel & Ioannis Tsagouris (John Nicolas) (Suite à une vente)	300, rue Beaubien Est, Montréal	Restaurant	
SIKIOTIS, Mihail (Michel) & Spyridon (Spiros) Konidaris	2040, rue Beaubien Est, Montréal	Restaurant	
LESCOTAT, René & Joao Colaco & Policarpo Silva Dias	4007, rue St-Denis, Montréal	Salle à manger	
CAVALANCIA, Giuseppe (Changement de site 2250, rue Bélanger Est, Montréal, P.Q. au.)	2272, rue Bélanger Est, Montréal	Épicerie	
BODINGTON, Anthony Henry "St-Charles Convenience Food Store Inc." (Changement de titulaire)	4882, boul. St-Charles, Pierrefonds	Épicerie	
BELLEROSÉ, Jacques	7423, rue Jarry Est, Anjou	Épicerie	
LAMONTAGNE, Jean-Paul	11,901, rue La Gauchetière, Pointe-Aux-Trembles	Épicerie	
DOUCET, Ginette	9132-Boul. Gouin, Montréal	Épicerie	

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case postale 200, Placé d'Armes, Montréal, P.Q.

**ASSOCIÉE
DES APPELS
UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS**

Pas d'accord entre les deux communautés d'Afrique du Sud

LE CAP (AFP) — Le refus du premier ministre sud-africain, M. John Vorster, d'accorder aux noirs le droit de propriété dans les zones urbaines blanches et d'amnistier tous les détenus ou exilés politiques, a compromis les chances de parvenir à une véritable détente entre les deux communautés d'Afrique du Sud.

C'est l'impression qu'on retire du long communiqué publié hier matin après la rencontre de neuf heures, mercredi, entre M. Vorster et les dirigeants recon-

nus des huit Boutoustans d'Afrique du Sud représentant une population de 17 millions de Noirs, dont 9 millions vivent dans des zones urbaines "blanches".

Le porte-parole de quatre millions de Zoulous, M. Gatsha Buthelezi, dirigeant du Kwa-zulu, s'est déclaré publiquement déçu par ces entretiens et a laissé entendre que la "désobéissance civile et les mouvements de grève" demeureraient la seule réponse au refus du gouvernement d'accorder des pouvoirs réels à la population noire.

La réaction sans précédent du leader des Zoulous ne peut que contribuer à la détérioration des relations déjà tendues entre les leaders des foyers nationaux noirs et le gouvernement de M. Vorster, estime-t-on.

Sur le temps crucial de l'amnistie, réclamée par les dirigeants noirs sud-africains, M.

Vorster a clairement indiqué que seuls les détenus condamnés à des peines légères pouvaient espérer être libérés.

Une université régionalisée pour les francophones du Nouveau-Brunswick

par Lise Bissonnette

Une université à trois campus, telle est la solution préconisée par le Comité d'étude sur l'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick, créé en septembre 1974.

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes a reçu le rapport intérimaire de ce Comité le 15 janvier, et on invitera les corps intermédiaires à en discuter au cours de séances publiques, en mars prochain.

Selon la recommandation du comité d'étude, l'Université de Moncton ouvrirait deux campus régionaux, l'un au nord-ouest du Nouveau-Brunswick, le campus Saint-Louis/Maillet d'Edmunston, l'autre au nord-est, le campus Shippagan/Bathurst de Shippagan. Le campus central de Moncton étant situé au sud, le comité estime que cette émigration d'un enseignement véritablement universitaire au nord contribuerait à réduire de criantes inégalités régionales, qui touchent particulièrement la partie francophone, et auxquelles "les insuffisances du système d'éducation ne sont pas étrangères".

En plus de développer des "foyers de culture et des centres d'information et de recherche" dans des régions qui en sont dépourvues, l'existence de ces campus amenuiserait les sacrifices financiers que doivent consentir les familles et les étudiants de milieu économiquement faible pour accéder aux études universitaires.

Jusqu'à maintenant le seul enseignement universitaire français dispensé dans les régions du nord du Nouveau-Brunswick était sous la responsabilité de deux collèges affiliés: le collège de Bathurst, à Bathurst, et le collège Saint-Louis, à Edmunston. Les besoins étaient si pressants que certains collèges dits "annexes", et non autorisés à dispenser un enseignement universitaire, les collèges Maillet et Jésus-Marie, devaient offrir, sans recevoir le fi-

nancement correspondant, des cours "assimilés aux programmes universitaires" pour lesquels les étudiants acceptaient de payer des frais de scolarité.

Ce système d'affiliation est beaucoup trop complexe, constate le comité d'étude qui y voit la menace d'un "éparpillement trop grand des efforts et d'une concurrence malsaine entre les institutions".

C'est pourquoi le "développement harmonieux" de l'enseignement universitaire lui semble dépendre de la reconnaissance d'une seule "Université francophone du Nouveau-Brunswick", offrant ainsi des "garanties de permanence et d'unité". Cette université serait la "propriété collective de tous les francophones du Nouveau-Brunswick".

Les membres du comité d'étude semblent fort sensibles aux perspectives communautaires d'une telle réforme et réclament en conséquence de profonds changements dans les structures administratives de l'université de Moncton. Il faut, disent-ils, donner à la population à desservir "la possibilité de diriger les institutions à son service".

Son "Conseil des gouverneurs" devrait donc être formé à part égale de représentants de chaque région, et on devra trouver une formule semblable pour son "Sénat académique", organisme analogue aux Commissions des études des universités québécoises. L'université reformée aurait son recteur au campus central de Moncton, et deux recteurs adjoints, aux campus d'Edmunston et de Shippagan.

Les trois campus seraient autorisés à donner tous les cours réguliers apparaissant aux programmes de l'Université, et le comité, qui s'inquiète fort de l'éducation permanente qui a eu tendance à se développer anarchiquement, propose que l'université s'en charge et qu'elle se presse de proposer un programme provincial dans ce secteur.

Ne craignant pas une incursion hors des limites étroites de son mandat, le comité a constaté que les francophones du Nouveau-Brunswick ne bénéficient d'aucun enseignement technologique et professionnel, au niveau post-secondaire. Ils doivent se déplacer, s'inscrire et suivre des cours en anglais aux instituts de technologie de Moncton et de Saint-Jean.

C'est aussi au nord qu'on souhaite une implantation rapide de cet enseignement en langue française. Le collège de Bathurst, dont les locaux seraient inoccupés si le campus régional devait se situer à Shippagan tel que prévu au rapport, pourrait être rapidement transformé en Institut de formation technique et professionnelle. Le comité suggère également que les deux campus universitaires du nord offrent des cours de technologie supérieure.

Le même désir de rendre les francophones maîtres de leur programmation scolaire conduit le rapport à suggérer très fortement la création d'une commission francophone à l'intérieur de l'actuelle et bilingue Commission de l'enseignement supérieur non universitaire du Nouveau-Brunswick.

Convaincu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick se rendra rapidement aux arguments de l'égalité des chances pour les francophones, le comité se dit d'avis, en conclusion, qu'il doit "procéder aux institutions d'enseignement supérieur de langue française un financement suffisant pour qu'elles puissent subvenir aux besoins de la population française".

Tout intérimaire qu'il soit, le rapport semble avoir déjà fait consensus dans les milieux francophones intéressés, puisque l'Université de Moncton, et ses collèges affiliés et annexes ont participé à la rédaction de ses recommandations.

La création publicitaire vous intéresse ?

Nous cherchons un rédacteur qui a l'expérience de la traduction mais qui possède un esprit créateur et veut mettre ce talent en pratique.

Il y a beaucoup de chances pour que vous puissiez commander tout de suite un revenu plus fort que le vôtre présentement.

Ce n'est pas indispensable d'avoir déjà fait de la publicité. Mais, vous devez:

- bien connaître l'anglais pour en saisir le sens et les nuances
- écrire un français correct et soigné
- avoir de l'imagination et l'audace de vos idées
- aimer la publicité et pouvoir, au besoin, manier l'humour dans vos textes.

Si vous possédez ces atouts, une belle carrière peut vous attendre en publicité.

Au début, vous adapterez des textes de l'anglais au français, mais, rapidement, vous serez initié à la création.

L'employeur est une agence de publicité de réputation nationale.

Dossier 2451
Le Devoir
Montréal

Carrières et Professions

COMPTABLE

Travail:

- Préparer les états financiers mensuels.
- Superviser le travail du personnel de comptabilité.

Exigences:

- 2e ou 3e C.G.A. ou l'équivalent.
- Vaste expérience en comptabilité nécessaire.

Salaire:

Selon qualifications

Envoyer curriculum vitae à:

Dossier 2447
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Hôpital St-Jean-de-Dieu - Montréal

Poste à double fonction:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

et

ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Expérience en relations de travail dans le secteur hospitalier, de préférence psychiatrique.

Conditions de travail:

Normes du ministère des Affaires sociales.

Candidatures avec curriculum vitae doivent parvenir avant le 7 février 1975 au:

Dr Denis Lazure,
Directeur général
Hôpital St-Jean-de-Dieu,
Montréal-Gamelin.

CEGEP RÉGIONAL CÔTE NORD

(CAMPUS MANICOUAGAN)

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

(temps plein, session hiver '75)

Exigences:

Licence en lettres.
Formation pédagogique souhaitable.

Entrée en fonction:

Début de février '75.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 janvier 1975 au:

Directeur du Campus
Campus Manicouagan
537 Boul. Blanche
Hauterive, Qué.



Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada

INGÉNIEUR DE RECHERCHE

FONCTIONS:

La Division de physique offre un poste stimulant pour un chercheur dans le domaine de l'instrumentation moderne de photogrammétrie, secteur rapidement croissant d'une instrumentation précise et avancée exigeant des idées neuves et une technologie nouvelle. Le travail fait appel à la conception et au perfectionnement d'une grande variété d'instruments photogrammétriques et de matériel auxiliaire ou entrent en jeu la mécanique, l'optique et l'usage d'appareils électroniques. Il y aura coopération étroite avec le monde de l'industrie. Ce poste offre au titulaire l'occasion d'enrichir ses qualités scientifiques.

EXIGENCES:

Maîtrise ou doctorat en génie mécanique. Une expérience pertinente dans le monde de l'industrie serait souhaitable mais il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé dans le secteur de la photogrammétrie.

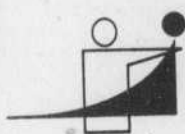
EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de la langue française ou de la langue anglaise est requise pour ce poste.

TRAITEMENT:

Jusqu'à 17645 dollars par années selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0S6. Veuillez mentionner la référence P-74-1018.



LE CENTRE HOSPITALIER RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

spécialisé en santé mentale pour enfants et adolescents
est à la recherche d'une

ARCHIVISTE MÉDICALE LICENCIÉE

pour prendre charge de son service d'archives.

Salaire et avantages sociaux en conformité avec les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du personnel,
Centre hospitalier Rivière-des-Prairies,
7200 est, boul. Gouin,
Montréal H1E 1A4

Le Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal Centre de soins ultra-spécialisés

est à la recherche d'un(e)

INFIRMIER(E)-CHEF

de jour en médecine

Fonctions:

- À partir des besoins des clients, planifier, organiser, coordonner, superviser et évaluer les soins infirmiers d'une unité de soins.
- Assurer l'utilisation rationnelle de toutes les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de soins.

Exigences:

- Posséder un permis de travail de l'O.I.I.Q.
- Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle ou un post-scolaire dans la spécialité.
- Avoir l'expérience administrative et clinique pertinente: 2 ans minimum.
- Le (la) candidat(e) sera dynamique et intéressé(e) par le travail d'équipe.

Traitement:

Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir le curriculum vitae à:

Guy-Anne Garceau,
Directeur des soins infirmiers,
Hôpital Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal, Qué.

Le Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal Centre de soins ultra-spécialisés

est à la recherche de

COORDONNATEURS(trices)

EN SOINS INFIRMIERS

à temps partiel, de jour et de nuit

Poste:

Sous l'autorité immédiate du directeur des soins infirmiers, le (la) titulaire devra:

- évaluer à court et moyen termes les besoins en soins infirmiers aux plans qualitatif et quantitatif;
- assurer la coordination des activités pour maintenir des services de qualité selon les besoins de la clientèle.

Exigences:

- Avoir terminé le 1er ou 2e cycle et/ou expérience à la fonction.
- Le (la) candidat(e) sera dynamique et intéressé(e) par le travail d'équipe.
- Doit posséder son permis de travail de l'O.O.I.Q.

Traitement:

Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée à faire carrière dans notre institution peut faire parvenir son curriculum vitae à:

Guy-Anne Garceau,
Directeur des soins infirmiers,
Hôpital Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal, Qué.

AVOCAT

Étude légale de Montréal requiert les services d'un avocat.

- Un an d'expérience en droit commercial ou droit ouvrier.

- Salaire à discuter.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2449
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Qué.

CONSEILLER EN ENFANCE INADAPTÉE

La Commission scolaire de Granby recherche les services d'un conseiller en enfance inadaptée. Ce poste est disponible immédiatement.

DESCRIPTION DU POSTE:

Le conseiller en enfance inadaptée est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

EXIGENCES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadaptée ou en orthopédagogie; Avoir une expérience pertinente en animation pédagogique; Posséder une expérience de l'enseignement à l'élémentaire.

BÉNÉFICES MARGINAUX:

Selon l'entente (A.P.N.E.Q.): document de 25 mai 1973).

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au secrétariat des Services au Personnel avant le 30 janvier 1975.

Ces demandes comprendront une formule de demande d'emploi dûment remplie, les attestations d'études et d'expérience nécessaires, tout autre renseignement jugé pertinent et qui puisse nous aider à prendre une décision.

Commission Scolaire de Granby,
385, rue Principale, Granby, Qué.



Université du Québec
École nationale d'administration publique

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions:

Sommaire de la fonction:

Sous la responsabilité du directeur des services administratifs, le directeur du personnel assume la responsabilité des services au personnel de l'École.

Plus particulièrement,

- il tient à jour le plan d'organisation administrative et le plan d'effectifs de l'École;
- il fait l'évaluation de tous les emplois de l'École;
- il est responsable de l'administration des protocoles, ententes et règlements relatifs au personnel de l'École;
- il fournit les services requis pour le recrutement, la sélection, l'engagement et les autres mouvements du personnel de l'École;
- il est responsable des dossiers du personnel de l'École;
- il accomplit toute autre tâche connexe demandée par son supérieur immédiat.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en administration ou en relations de travail;
- posséder plusieurs années d'expérience reliée aux fonctions du poste.

Traitement:

Dans une échelle de salaire se situant entre \$9,170, à \$20,198.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 3 février 1975 à:

Le directeur
École nationale d'administration
publique
625, rue St-Amable
Québec G1R 2G5

Organisation internationale recherche un

AGENT D'INFORMATION

possédant 5 ans ou plus d'expérience comme photographe éditeur, dans la rédaction de communiqués, ainsi que l'aptitude à convaincre les médias de publier l'information fournie. Doit posséder un diplôme universitaire et être parfaitement bilingue (français et anglais). Le candidat devra être en mesure de s'installer à New York et de voyager.

Adresser curriculum vitae à:

Dossier 2450
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Qué.

L'HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

est à la recherche d'un

ADJOINT ADMINISTRATEUR

POSTE:

Adjoint Administrateur
Département de Santé Communautaire

FONCTION:

Sous l'autorité immédiate du Chef du Département de Santé Communautaire.

Le titulaire du poste:

- Assiste le chef du département dans ses fonctions de gestion courante;
- Planifie, coordonne et contrôle toute les activités administratives du département.

QUALIFICATIONS:

Maîtrise en administration hospitalière (M.A.S.) ou maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)
Doit posséder de 3 à 5 ans d'expérience dans un poste de gestion (finances, personnel, etc.) et une connaissance suffisante des réalités du secteur.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Salaire et bénéfices marginaux selon les directives du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 27 janvier 1975.

à:

Directeur Général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920 boul. du Séminaire, St-Jean, Qué.

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (C.L.S.C.) de la Basse-Ville de Québec

recherche les services d'un

MÉDECIN

Une attention particulière sera accordée aux médecins oeuvrant déjà à la Basse-Ville de Québec. Engagement à temps partiel à considérer.

FONCTIONS

- Il participe au sein d'une équipe multidisciplinaire aux programmes de prévention et de soins.
- Il collabore activement à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au développement des programmes d'intervention dans les domaines de la prévention médicale et sociale et des soins curatifs adaptés aux besoins de la population à desservir.
- Il consacre une partie de son temps à la prévention et à la promotion de la santé de la population.

EXIGENCES

- Être médecin omnipraticien reconnu par Le Collège des Médecins, possédant de préférence une expérience valable de la pratique générale dans un milieu socio-économiquement faible.
- Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

TRAITEMENT

Selon les échelles de traitement en vigueur dans les établissements du réseau des Affaires sociales.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande écrite, accompagnée d'un curriculum vitae complet, au plus tard le 31 janvier 75, à:

C.L.S.C. Basse-Ville
a/s Directeur Général
355, Marie de l'Incarnation
Québec
G1N 3G9

les tribunaux

par Clément Trudel

Un bruit terrible, ces bobines...

Entrée interdite. Par ordre du procureur. C'est en cette salle 4.195 du Palais de justice de Montréal que se fait l'enregistrement des débats judiciaires, non loin du centre de transcription.

Sur un signal du greffier, dans chaque salle d'audience et lorsqu'il n'y a pas de sténographe présent, on peut ainsi mettre en branle la justice-cassette, celle qui peut toujours servir aux parties si l'on sent, après coup, que quelque chose a cloché.

Ce centre d'enregistrement peut aussi être cause indirecte de retards à rendre jugement, comme l'a rappelé cette semaine le juge Paul Hurteau, de la Cour des sessions de la paix, à un prévenu qui disait ne pas bien comprendre les délais à se prononcer sur son cas.

« Ça fait un bruit terrible ces bobines, vous savez. Je me suis fait monter votre témoignage. Vous êtes difficile à saisir, surtout à la fin des phrases. Et c'est terriblement ennuyeux votre témoignage. Je veux être loyal envers vous, revoir tous les faits avant de me prononcer ». Le juge avance une date en février, mais la défense répond que cela vaudrait mieux en mars. On s'entend finalement sur le 2 avril, après Pâques, pour que sorte le jugement dans une cause instruite en décembre, dans une affaire de fraude.

Le juge Hurteau avait écouté le matin même 90 minutes du témoignage du prévenu, déjà détenu au pénitencier pour condamnation dans un autre procès. « Je n'ai jamais rien vu d'aussi confus », répète le juge en s'excusant également au nom

du centre d'enregistrement qui ne lui a fait parvenir que très tard ces bobines.

A qui appartient ce stock?...

Vingt livres de haschisch sont là, dans le placard. Le locataire, Jean Routhier, connaît le contenu des sacs et des boîtes. Il plaidera coupable tout en faisant valoir que le véritable propriétaire du stock, ce n'est pas lui.

Routhier n'en prend pas moins le chemin du pénitencier pour deux ans. Sa compagnie et son jeune enfant l'attendent.

L'accusation en était une de possession de stupéfiants pour en faire le trafic. Une balance fut découverte sur la table de cuisine par les policiers au moment de la perquisition. L'exhibé, saisi chez un employé de laiterie, dans une caisse de la Fedco, est remis dans les mains d'un détective de la CUM.

Le juge M. Beauchemin passe au dossier suivant, après avoir permis à Routhier de parler quelques minutes seulement avec un copain. Routhier disparaît ensuite dans le bloc cellulaire, le juge ayant été mis au courant du dossier du prévenu — qui ne comportait pas cependant de condamnation pour offenses semblables à celle qui lui était reprochée hier.

Le pompier et l'herboriste

Par décisions récentes du juge Yvon Jasmin, de la Cour supérieure:

1) le curé de Saint-Jean-Lalande, à Saint-Hubert, devra payer \$3,046.89 et les

intérêts à un pompier volontaire de la même ville, blessé en août 1968 dans un accident où était impliquée la voiture du curé Bruno Gendron.

2) l'herboriste Jules Fontaine recevra \$250 en « dommages punitifs et exemplaires » du Collège des pharmaciens du Québec. Fontaine se plaignait du fait que le Collège ait porté atteinte à sa réputation par des annonces où Fontaine passait pour tenir du « poison » dans son inventaire, ce qui aurait occasionné une saignée de clients chez l'herboriste.

Dans la première de ces causes, Zénon Cayer, concierge et pompier volontaire, se rendait à un incendie lorsque se produisit l'accident qui l'a rendu en partie infirme et l'a défiguré au point qu'une chirurgie plastique intervint. Cayer réclamait toutefois presque cinq fois plus qu'il n'obtient.

Quant à Fontaine, cette poursuite contre le Collège des pharmaciens remonte à des faits qui se sont produits aussi loin dans le temps qu'en 1962. En 1967 (juillet) Fontaine avait dû payer une amende de \$100 pour avoir contrevenu à la Loi des pharmaciens mais il ne se désista pas d'une cause où il rendait le Collège des pharmaciens responsable pour perte de clientèle et atteinte à sa réputation par des allégues mensonges.

capsules

● Deux juges de la Cour d'appel (Lajoie et Bélanger) viennent de réduire de \$1,268 la cotisation qu'avait établie le ministère québécois du revenu au sujet de Cablevision (Montréal) Inc. Il s'agissait de savoir si le réseau de distribution par câble acquis par Cablevision de Dupont Television Corp., en 1945, constituait un bien meuble ou immeuble au sens du Code civil. Le ministère en avait appelé d'un jugement (1971) portant sur le montant de la taxe de vente à percevoir sur les transactions entre Cablevision et Dupont. Le juge Crête aurait, lui, rejeté l'appel avec dépens. Quant au juge Bélanger, il explique sa décision par une récente décision de la Cour suprême (Aluminum of Canada vs Corporation de Melocheville) pour dire que Cablevision n'a pas établi son droit à l'annulation totale de la cotisation. La cotisation, au lieu d'être de \$50,719, s'établira par conséquent à \$49,615 et les intérêts réclamés par le ministère seront ajustés dans la même proportion.

● Il peut vous en cuire si vous fraudez l'impôt six ans. C'est ce qu'a appris un garagiste, Réal Delorme, que le juge Armand Chevrete a condamné à payer une amende de \$11,400. Si dans neuf mois l'amende n'est pas entièrement payée, Delorme pourra faire un an de prison. Au surplus, Delorme devra déboursé près de \$70,000 pour s'être livré à la dissimulation vis-à-vis du fisc fédéral: plus de \$28,000 en impôt non payé, une amende de 25% et les intérêts sur toutes ces sommes dues. Delorme est propriétaire d'une station de service à la frontière du Québec et de l'Ontario.

● André Bernard, de Longueuil, était sûr d'avoir produit son rapport d'impôt pour l'année 1971. C'est ce qu'il fit savoir au juge J.-A. Deschamps, en se plaignant de l'entêtement d'un « computer » mal informé. Le juge acquitta Bernard en le faisant bénéficier du doute raisonnable. Pourquoi en effet Bernard n'aurait-il pas envoyé son rapport le 30 avril 1972, comme il le dit lui-même, en spécifiant qu'il avait réclamé d'Ottawa \$45 de trop-perçu sur son revenu?

Québec entend hâter la régionalisation des services policiers

Québec entend accélérer le processus de régionalisation des forces policières.

Dès la reprise de la session, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, précisera les modalités d'application de ces nouvelles politiques. Il s'agira pour M. Choquette de compléter une autre étape du projet tracé par le Livre Blanc sur l'administration de la Justice.

Et le ministre Choquette a souvent réitéré que la régionalisation des forces policières sera plus facilement réalisable lorsque sera réglée le cas plus complexe de la Communauté urbaine de Montréal. Pour atteindre cet objectif, M. Choquette s'est préalablement assuré l'appui des maires de banlieues.

Sur le territoire de l'île de Montréal, l'étape de la régionalisation s'accomplira nécessairement aux dépens de l'administration Drapeau qui assume présentement un contrôle presque total sur les activités et les politiques de la police de la CUM. En effet, même depuis l'intégration, la police de la CUM continue à être administrée par les représentants de

Montréal.

Le nouveau président du Conseil de sécurité de la CUM, Me Paul-Emile L'Ecuier, d'accord avec le ministre Choquette, est déterminé à mettre un terme à cette situation. Doive-t-il, pour y arriver multiplier les amendements à la loi. Il est résolu de mener son projet jusqu'au bout.

Les transformations que le ministre de la Justice envisage pour compléter la régionalisation à Montréal seulement, lui coûteront quelque \$30 millions. Chacune des 28 municipalités de l'île y gagnera en autonomie administrative mais aucune ne contrôlera davantage que sa voisine. Et pas plus Montréal qu'une autre.

Cette régionalisation sera donc consommée lorsque le Conseil de sécurité de la CUM sera en mesure d'assumer pleinement son rôle. L'organisme que dirige Me L'Ecuier s'imposera donc à court terme dans des responsabilités aussi précises et diverses, que les politiques d'achats d'équipement et de matériel, que l'embauchage ou encore l'administration d'un contentieux et d'un service médical pour tout le territoire.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 12

9.10 Ouverture
9.15 Les Otaries
9.30 Les 100 tours de l'entour
9.45 Émission
10.00 Au jardin de Pierrot
10.15 Clak
10.30 Départ libre
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Les animaux chez eux
12.00 Min-fée
12.30 Les Couteaux
1.30 Téléjournal
1.45 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma
Le Major Plum-Pouding
« Le naff aux 40 entants » (étude de moeurs, Francis 1957) ■
4.00 Bobino
4.30 Le Major Plum-Pouding
4.50 « Vrai tous »
« Le portrait de Marianne » (Comédie — Francis 1970)
5.30 Artistic 24
7.30 Marcus Welby M.D.
8.30 Avec le temps
9.00 Hier sera
« Le grand amour de Italic »
10.00 Dossiers — « Ben nous sert de courtir »
« Rien »
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport et météo
11.00 Apprend-moi Lise
12.00 Cinéma
« Le soleil dans la peau » (étude de moeurs — Italien)
1.30 Cinéma
« L'essai » (Drame policier — Italien 1969)

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.15 Les bouts d'cho
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La Famille Stone
12.00 Les p'tits bonhommes
1.20 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 (Cine-ventrille)
« Femme du bout du monde » (Drame — Francis 1959) ■
4.00 Pandville
4.30 Jimmy
5.00 Patrouille du Cosmos
6.00 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.30 Ici première
« Vengeance des mutins » (Drame — Américain 1958) ■
9.30 Découvertes 75
10.00 Auto-Patrouille
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Festival Sophia Loren: « Scandale à la Cour » (Comédie-Américain 1960)
12.45 Sans pantoufles
« Coplan ouvre le feu à Mexico » (Épique — Fr. — It. — Esp. — 1966)
2.15 Le 10 vous informe

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 Québec school telecast
10.00 Canadian school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date
1.00 The Bob Newton Show
1.30 Bon Appétit
2.00 Love American Style
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and friends

CFCF 10

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper
9.00 The community
10.00 Dick Van Dyke
10.30 McGowan and Co.
11.00 Definition
11.30 The art of Cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinée with George Balcan
« The over-the-hill gang rides again » (Comédie 1970)
2.30 He Knows she Knows
3.00 Another World
4.00 What's the good word
4.30 Pay Cords
5.00 Truth or consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Swiss Family Robinson
7.30 The six million dollar man
8.30 CTV Friday mystery movie: A Communicuer
10.00 Kojak
11.00 The CTV National News
12.00 Pulse
12.30 Friday night double feature: « The Carpetbaggers » (Drame 1964)
4.00 Sign-off

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.15 Les bouts d'cho
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La Famille Stone
12.00 Les p'tits bonhommes
1.20 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 (Cine-ventrille)
« Femme du bout du monde » (Drame — Francis 1959) ■
4.00 Pandville
4.30 Jimmy
5.00 Patrouille du Cosmos
6.00 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.30 Ici première
« Vengeance des mutins » (Drame — Américain 1958) ■
9.30 Découvertes 75
10.00 Auto-Patrouille
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Festival Sophia Loren: « Scandale à la Cour » (Comédie-Américain 1960)
12.45 Sans pantoufles
« Coplan ouvre le feu à Mexico » (Épique — Fr. — It. — Esp. — 1966)
2.15 Le 10 vous informe

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.15 Les bouts d'cho
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La Famille Stone
12.00 Les p'tits bonhommes
1.20 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 (Cine-ventrille)
« Femme du bout du monde » (Drame — Francis 1959) ■
4.00 Pandville
4.30 Jimmy
5.00 Patrouille du Cosmos
6.00 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.30 Ici première
« Vengeance des mutins » (Drame — Américain 1958) ■
9.30 Découvertes 75
10.00 Auto-Patrouille
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Festival Sophia Loren: « Scandale à la Cour » (Comédie-Américain 1960)
12.45 Sans pantoufles
« Coplan ouvre le feu à Mexico » (Épique — Fr. — It. — Esp. — 1966)
2.15 Le 10 vous informe

théâtre

CASANOVA: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 444-4491 Du jeudi au dimanche 22h30. Réjane Bujot.
CENTAURE: 453 St-François Xavier 288-1229 « The daughter in law » de D.H. Lawrence, du mardi au samedi 20h, dimanche 19h, matinee, mercredi à 13h et samedi 14h et « Spectacle de danse moderne » avec le groupe de la Place Royale — 20h30 tous les soirs. Relâche: lundi.
IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 Grover Washington, 21h30, 22h30, 11h30. Relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 2120 Bloor « L'école des femmes » de Molière (horaires irréguliers).
PATRIOTTE: 474 St-Catherine E. 523-1131 « Fils de l'homme », 20h et 22h.
PATRIOTTE EN HAUT: « Manon last call » et « J'aurais aimé d'amour » de Jean Barbeau Sam. 19h30 et 23h, sur semaine: 20h. Relâche: lundi et mardi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 365-5900 « L'assaut » 7.00, 9.30.
ARLEQUIN: 1004 St-Catherine E. 288-2963 « Le Boss » 2.45, 4.05, 9.25 et « La horde des sapeurs » 1.05, 4.25, 7.45.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246 « Towering Inferno » 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER III: Niveau métro Alexis Nihon 921-3313 « Airport 1975 » 7.15, 9.15.
AVENTURE: 224 ave. Green, Westmount 937-2447 « Little Prince » 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.15.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 344-1932 « These pleasures confessed » 1.10, 4.00, 6.50, 7.40 et « Gallery's secrets » 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, 9.15.
BEHRI: 1204 St-Catherine E. 878-2424 « M. Majesty » 2.30, 5.10, 9.40 et « Les casseurs du jour » 12.35, 4.25, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 « Le Rallye des voitures » 2.45, 5.20, 9.55 et « Une vierge pour St Tropez » 1.20, 4.55, 8.30.
CASADINE: 1504 St-Catherine E. 523-5180 « Mère angloise » 12.10, 3.30, 6.50, 10.10 et « L'attaque à l'aube » 1.55, 5.15, 8.35.
CHAMPLAIN: 1818 St-Catherine E. 524-1645 « Un justicier dans la ville » 2.40, 6.15, 9.45 et « Les durs » 1.40, 4.30, 8.00.
CHEVALIER: 1560 St-Denis 845-3222 « Le mystère étrange » 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 2001: 855 Desmaré 277-2001 « La montagne sacrée » 7.15, 9.30 et « La planète sauvage » 12.00 p.m.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5550 (Salon rouge) « Rabbi Jacob » 8.20, 9.45 « Mary me, marry me » 8.05, 9.40, 11.00 « Pourquoi l'essai » 8.00.
CINEMA DE PARIS: 806 St-Catherine O. 861-2996 « Les bidasses s'en vont en guerre » 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3181 Bélanger E. 722-0302 « 2001, Odyssée de l'espace » 1.15, 9.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933 « Serpico » 9.30 et « La barbe à papa » 7.40.
FIREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 « Factor X » 1.30, 4.50, 8.10.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 « Gatsby le magnifique » 4.30, 9.30.
DAUPHINE: 2396 Beaubien 721-6900 (Salle Renoir) « La gueule ouverte » 7.30, 9.30 (McLaren) « Toute une vie » 7.00, 9.30.
ELECTRA: 114 St-Catherine E. 522-9177 « Le feu au doigt » 12.30, 3.30, 6.30, 9.30.
Elysée: 35 Milton 842-6053 (Salle Renoir) « Amarcord » 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) « Les dernières fiançailles » 7.30, 9.30.

« La Sagouine II » d'Antoine Maillet — du mardi au sam. 20h, dim. Relâche.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1927 Papineau 523-2111 « Les hauts et les bas d'une vie » de J. G. Germain. Tous les soirs à 20h30. Relâche: lundi.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 St-Catherine O. 861-0563 « La main passe » de Georges Feydeau du 12 décembre au 25 janvier. Du mardi au vend. 20h, 17h, 20h. Dim. Relâche: lundi.
THÉÂTRE DE QUATROUS: 100 E. Ave. des Pins 845-7277 « Colette et Perasse » de R. Caign. Tous les soirs à 20h30. Relâche: lundi.
SALLE WILFRED PELLETIER: Michel Fugère et le Big Bazar. 20h30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Claude Landre — 20h30.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRED PELLETIER: Michel Fugère et le Big Bazar. 20h30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Claude Landre — 20h30.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche.

L'ex-agent Robert Samson est envoyé à son examen volontaire

Au terme d'une enquête préliminaire qui a duré un peu plus de trois jours, l'ex-agent de la GRC, Robert Samson, a été envoyé à son examen volontaire, le 5 février, sous trois chefs d'accusation: 1) avoir fabriqué une substance explosive; 2) avoir, le 26 juillet 1974, dans l'intention de détruire ou d'endommager la propriété de M. Melvyn Dobrin à Ville Mont-Royal, fait exploser une bombe et, enfin, 3) avoir été en possession sans permis d'une arme à usage restreint.

Le juge Claude Lamoureux a lu sans commentaire l'article 470 (2) du Code pénal qui interdit à tout journal ou à toute station la divulgation de toute « déclaration » confessionnelle ou aveu de l'accusé.

Le ministère public, par Me Fernand Côté, et la défense, Me Maurice Hébert et Me Frank Shoofey, ont fait hier quatre admissions qui avaient trait à une perquisition effectuée le 5 août 1974, à la BCN de la rue Wellington où Samson possédait un coffret de sûreté. C'est là que fut trouvée une arme « Astra » que le juge manipula avec précaution, la croyant chargée.

Vint ensuite le témoignage d'un agent de la GRC, Raymond Langevin, qui avait rendu visite le 31 juillet à Samson dans sa chambre d'hôpital, en compagnie du sergent détective Tangway, de la police de la CUM.

Robert Samson n'a fait aucun commentaire, une fois rendue la décision.

Les événements qui aboutissent à ce procès se sont déroulés à proximité de la résidence d'un cadre de la compagnie Steinberg. Samson a écouté attentivement le résumé de la preuve faite devant le juge Lamoureux et, chaque fois qu'il voulait recueillir l'avis de Me Shoofey, il pivotait sur son fauteuil, de sorte que son oreille droite soit plus près de son interlocuteur.

M. Samson n'entend pas très bien de l'oreille gauche, en effet.

Le juge Lamoureux avait déjà rendu une décision écrite de l'admissibilité de déclarations du prévenu sans voir-dire et il dut intervenir, hier, pour rappeler à Me Hébert que le témoin Langevin, de la GRC, n'était pas allé à l'hôpital en tant qu'« officier de police », ce 31 juillet 1974, mais plutôt comme camarade de travail venu s'inscrire...

Le juge Lamoureux a rendu, juste avant de reprendre l'enquête Samson, un jugement libérant inconditionnellement un immigré reçu d'avoir résisté à son arrestation. Coupable, William Welk n'en devra pas moins garder la paix un an.

Les faits étaient simples: un soir, vers 10h, Welk rentre chez lui avec sa fille, brûle un feu rouge et se fait intercepter par une voiture patrouille. Vérification faite, on lui dit qu'un mandat d'arrestation a été émis contre lui (défaut de payer une amende de \$9 pour silencieux défectueux) et qu'on doit le diriger vers une caserne.

Les policiers voudraient-ils ramener la fille chez sa mère avant de gagner le poste de police? Leur devoir leur dicte un « non » mais le juge a dit comprendre l'état où se trouvait l'accusé, qui tentait d'éviter à sa fille le traumatisme d'une nuit dans une institution de bien-être.

Techniquement, les policiers ont fait leur devoir, il y eut peut-être échange de coups mais en somme on donne à Welk le privilège de ne pas avoir de dossier. Il fallut deux heures pour en arriver là.

La curieuse histoire d'un autobus

Curieuse histoire que celle de cet autobus scolaire.

En décembre 1973, les inspecteurs du ministère des transports lui accolent un label de sécurité sur la porte-brise. Le mois suivant, à Ville Saint-Pierre, des policiers de la CUM interceptent ce même autobus, le font remorquer aux ateliers où un mécanicien expert décele des freins

inefficaces à 66%, une direction défectueuse et bien d'autres défauts.

Au cours de 1974, cet autobus de marque Chevrolet (1965) sera « mis de côté ». Ce véhicule défectueux faisait partie de la flotte de Leon Steinberger School Bus Inc. Compagnie administrée, depuis le décès du fondateur (1967) par la veuve Steinberger. Devant les soucis que lui donne l'administration, Mme Steinberger ac-

cepte en novembre 1973 de « vendre » à un M. Herscher sa flotte d'autobus. Herscher n'étant toutefois pas un acheteur sérieux, à ce qu'il se confirmera, Mme Steinberger reprend le contrôle de la compagnie en mars 1974 — quelque temps après que la plainte portée pour « négligence criminelle » eut été portée par les policiers de la CUM.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Bretteau, C.A.
240, rue St-Jacques, 8e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — JAZ-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. Gosselin, C.A.
J. Lapointe, C.A.
P. Dumont, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landry, C.A.
50 ouest, Blvd. Crémazie,
Suite

Actualités littéraires

Lancement de la revue SEM et cinq ouvrages de fiction au CLF

par Jacques Thériault

Montréal était le théâtre hier soir d'un double événement littéraire à marquer d'une pierre blanche: la section métropolitaine de la Société des écrivains canadiens présentait son premier numéro de la revue SEM et le Cercle du livre de France procédait au lancement de cinq ouvrages de fiction.

Comportant soixante-quatre pages, SEM est née du travail et des aspirations de la section métropolitaine de la SEC qui groupe, entre autres, les sections de Québec, du Saguenay-Lac Saint-Jean et Hull-Ottawa; le sigle SEM signifie Section des écrivains de Montréal. Outre des reportages d'actualités, des chroniques littéraires et scientifiques, on y trouvera des contes, des nouvelles, des poèmes, etc., voire même des articles couvrant les mondes de la mode et du sport.

Comme le notent ses promoteurs, "le but de SEM est de promouvoir la littérature d'expression française et de donner la parole aux écrivains et spécialistes de toutes disciplines". Et de fait, on compte bien ouvrir les pages de la revue à tout écrivain d'expression française.

Ce premier numéro de janvier-février 1975 sera distribué à 20.000 exemplaires à travers le Québec, les Maritimes, le nord et l'est de l'Ontario; il comporte des textes signés Robert Choquette, Jean Bruchési, Robert de Roquebrune, Jacques Ferron, Meery Devergnas, Annette Decarie, Maurice Lebel, Gustave Lamarche et Eugène Cloutier, pour ne nommer que ceux-là. La page couverture est illustrée d'une reproduction d'une aquarelle du Québécois Reynald Piché, artiste de la ga-

lerie La Relève.

Cette nouvelle revue littéraire "de prestige", publiée tous les deux mois, sera vendue au prix d'un dollar.

Au moment même où cette revue était lancée au Centre communautaire de l'Université



de Montréal, en présence du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy (on nous informe néanmoins que son ministère n'a accordé aucune subvention à SEM), le Cercle du livre de France lançait cinq ouvrages d'auteurs québécois, au restaurant Castel du Roy. Il s'agit de "Onaga", roman du journaliste Roger Mondolini; "Dieu préfère la mort", troisième roman de Francis Bos-sus; "Le ruban de Moedibus", premier recueil de nouvelles de Michelle Guérin dont le CLF a publié antérieurement deux romans; un premier recueil de nouvelles de Jean-Claude Hamel intitulé "Quatre fois rien"; enfin, "Contes pour hydrocéphales adultes" de Claudette Charbonneau-Tissot, nouvelle

venue à l'écurie du CLF.

Mentionnons également que le Cercle du livre de France publiait récemment un quatrième roman d'Alice Parizeau; intitulé simplement "Les militants", ce livre met en scène Jerry, un arriviste d'Ottawa, et Louise, une militante québécoise. Comme le mentionne l'auteur, ils se sont rencontrés, ils se sont aimés, ils se sont séparés, eh! oui...

Chez Leméac, la récente cuvée ne manque pas non plus d'intérêt. Outre un recueil de poèmes de Marcel Dubé intitulé "Poèmes de sable", l'éditeur vient d'inaugurer une nouvelle collection (Traditions du geste et de la parole) avec un ouvrage de Jean-Claude Dupont au titre évocateur de "Le pain d'habitant". Ces pages ethnographiques, groupant plusieurs documents photographiques, sont centrées sur la fabrication des divers types de four fabriqués en terre québécoise et sur les moyens de faire le pain.

Un autre ouvrage à mentionner chez Leméac, dans la collection Documents, "Françoise Loranger: la recherche d'une identité" de Jean-Pierre Crête. Un essai sur Françoise Loranger; pourquoi? A cette question un peu naïve, tout de même, l'auteur répond: "Comme tout créateur, Françoise Loranger n'a cessé de chercher de nouveaux moyens d'expression. Par le théâtre et la télévision qu'elle préfère au roman, elle a ouvert aux écrivains des voies nouvelles."

Au chapitre des essais, on sait déjà que l'Aurore publiera une nouvelle étude sur l'écrivain-médecin Jacques Ferron vers la toute fin du mois de février. Ce travail de prospection dans

l'oeuvre de Ferron a été réalisé par Yves Taschereau et son approche ne manquerait ni de sel, ni de poivre; la rédaction de la préface a été confiée à Pierre Vallières.

Toujours dans le domaine des livres à paraître, mentionnons un récit de méditation très formel (à mi-chemin entre l'acte érotique et la nécessité d'écrire) d'Yvon Boucher intitulé "L'obs-cénant", au CLF, ainsi qu'une étude intitulée "Le symbolisme et l'universalité de C. K. Norwid", aux Presses de l'Université Laval; ce dernier livre est signé par le professeur Théodore F. Domaradzki de l'U. de M. dont le travail tend à témoigner des réalités polonaises.

La semaine prochaine, la Société d'architecture de Montréal et les éditions du Jour procéderont au lancement des livres "Découvrir Montréal" et "Exploring Montréal". A cette occasion, la SAM décernera son prix annuel institué pour souligner un effort de mise en valeur des qualités architecturales, historiques ou autres d'un bâtiment (ou d'un ensemble de bâtiments) contribuant à une amélioration de la qualité de notre environnement urbain.

Enfin, une autre bonne nouvelle, cette fois dans le domaine de la bande dessinée québécoise: le quatrième numéro de "L'écran" a pu voir le jour. On se souviendra, en effet, que la situation financière de ses promoteurs n'était guère reluisante à la suite du précédent numéro et qu'il avait été question de mettre la clé dans la porte. Présentement, l'équipe ne roule pas encore sur l'or et le bénévolat constitue toujours une condition première de survie, mais la qualité de ce dernier numéro n'a pas eu à souffrir de la crise des derniers mois. Comparable, qualitativement parlant, aux meilleures revues françaises du genre, "L'écran" comporte cinquante-six pages de textes et de bandes dessinées dont la moitié en couleurs. On y lira, entre autres, le troisième épisode d'Arsène et le Syndicat de Dan May, Fern et Carpentier, un nouveau conte de l'Étrange de Denis Bachand, le deuxième épisode des Lacasse contre la Taupe du tandem May-Carpentier, ainsi que le second volet des "Oeufs durs" de Michel Fortier et Claude Haefely. Clémence Desrochers, dont l'Aurore vient de publier "J'ai des p'tites nouvelles pour vous autres", est l'invitée du mois. A voir et à lire.

arts et spectacles

en bref

TOUSIGNANT: parallèlement à son exposition "Peintres canadiens actuels", le Musée d'art contemporain présente une exposition de dessins, de photos et de sérigraphies de Serge Tousignant jusqu'au 16 février. Que ce soit en sculpture ou en dessin, l'art de cet artiste québécois témoigne de sa fascination pour les illusions d'optique et les jeux de perception.

SUBVENTIONS: dans le but de revaloriser le patrimoine cul-

tural québécois, le ministère des Affaires culturelles a distribué des subventions de l'ordre de \$225.000 à plus de quarante musées et salles d'exposition.

PRIX DE MERITE: la Société des musées québécois, à l'issue de sa réunion annuelle d'hier, a décerné un certificat de mérite à Jean Palardy au nom de la Société historique du Canada; on souhaitait ainsi reconnaître l'apport de M. Palardy à la conservation et à la

préservation du patrimoine canadien.

UNDERGROUND: dimanche, Stan Brakhage sera l'hôte du conservatoire d'art cinématographique de l'Université Sir George Williams. Le cinéaste, l'un des géants du cinéma underground américain, présentera neuf de ses films datés de 1955 à 1974. La séance aura lieu à 15h, dans la salle 110 de l'édifice Hall.

VERNISSAGES: Henri Betti-ville exposera des sérigraphies à la Galerie Koster-Silvers du 25 janvier au 25 février. On pourra voir des batiks de Denise Landry-Aubin au Centre des arts visuels du 30 janvier au 19 février. La Galerie de l'esprit présentera, dès le 5 février, une exposition de peintures du peintre torontois John Newman. On verra le 23 janvier une exposition du peintre Georges Saint-Pierre au musée du Québec.

LAISSEZ-PASSER ET CARTE D'ÂGE D'OR NON VALABLES

Emmanuelle 18 ANS

Un film de JUST JAECKIN

Couleur

VILLERAY 12.00 - 1.45 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

ST-DENIS, JARRY 388-5577

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD

D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE. 18 ANS Adultes

APRES "VIVA LA MUERTE"

ARRABAL

Messe noire et rouge
L'EXPRESS

Générateur de joie,
qu'on reçoit en pleine
figure comme une
gifle
FRANCE SOIR

LE film
COMBAT

Imagerie fascinante,
qui s'impose par
sa violence
LE MONDE

Des images d'un
réalisme
insoutenable
JOURNAL DU DIMANCHE

**J'IRAI
COMME UN
CHEVAL FOU**

avec
EMMANUELLE RIVA
et
GEORGE SHANNON

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

**COMMENÇANT VENDREDI
LE 31 JANVIER**

Un premier bilan positif

S'il faut en croire les résultats obtenus récemment au Salon des métiers d'art du Québec, notre culture est en pleine effervescence. En effet, on comptait une centaine d'artisans de plus que l'année dernière sur la liste des exposants; on évalue à 291.888 le nombre des visiteurs, ce qui représente une augmentation de plus de 33% sur le Salon précédent; la qualité des pièces vendues par les artisans était remarquable, ce qui a incité les visiteurs à acheter, et beaucoup. En fait, la majorité des exposants ont enregistré un accroissement de leur volume d'affaires par rapport aux années passées.

"S'entourer d'objets québécois, c'est affirmer concrètement sa culture. Le succès du Salon des métiers d'art du Que-

bec est un stimulant tant pour les visiteurs qui sont venus y admirer et acheter des produits de chez nous que pour les artisans qui y ont participé.

Nous avons pris soin d'aménager la salle d'exposition de manière à ce qu'elle soit la plus accueillante possible et nous avions réservé un plus grand espace pour les exposants. Et chaque année, nous essayons d'améliorer la qualité d'ensemble du Salon en établissant des normes de sélection plus élevées", déclare Jean-Guy Monette, président des Métiers d'Art du Québec.

Rappelons que Métiers d'Art du Québec entreprend présentement une campagne de financement en vue d'établir un centre des métiers d'art permanent.

bref

LOS INDIOS: les Brésiliens Nato et Tenor Lima, guitaristes formant le groupe Los Indios Tabajaras, se produiront en spectacle à la salle Wilfrid-Pelletier, le 2 février.

MUSIQUE: Le quatuor de flûte Arcadie se produira au piano noble de la Salle Wilfrid-Pelletier, dans le cadre des concert "Sons et brioches", di-

manche, à 11h. Au programme des oeuvres de Claude Gervaise, Karl Ditter von Dittersdorf, Joseph Bodin de Boismortier, Anton Reicha et Marc Berthomieu. Ce quatuor est formé de quatre jeunes flûtistes, tous premiers prix du Conservatoire de musique de Paris. Ce concert sera enregistré par Radio-Canada qui le retransmettra en différé à compter de la mi-mars.

LE RETOUR - en français
d'un chef d'oeuvre cinématographique!

2001: L'Odyssée de l'espace

UN FILM DE Stanley Kubrick

SEM - SAM
722 0302
6.15 - 9.00

Cinéma 7 art
3180 rue BELANGER

DIM -
12.45 - 3.30
6.15 - 9.00

de DENYS ARCAD

14 ANS Adultes

Un film à la fois humain et brutal.

gina

avec CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD

FREDERIQUE COLLIN PAULE BAILLARGEON GABRIEL ARCAD ROGER LEBEL

À L'AFFICHE!

Cinéma CHATEAU O
71, Denis & Belanger 271-4400

LAVAL
Centre d'Arts & de la Culture 688-1154

GREENFIELD Pk.
Pl. Greenfield Park 671-6129

VERSAILLES
7265 Sherbrooke E. 351-7888

PARC Verdun
720 de l'Eglise 768-2509

VENUS MASKA IMPERIAL DU NORD CAPITOL CAPITOL ROYAL
COLLETTE MAGNIN ST-JEAN ST-JEROME ST-ROCH ST-LOUIS

3e mois

AMARCORD

V.O. sous-titres anglais

de **FELINI**

Gagnant des prix:
Meilleur film de l'année.
Meilleur réalisateur: Fellini.

— N.Y. FILMS CRITICS

Le meilleur film de l'année.
— N.Y. TIMES — TIME MAGAZINE

Le film #1 de 1974.
— JUDITH CRIST

Un des dix meilleurs films
de l'année.
— THE GAZETTE
— THE MONTREAL STAR

SALLE EISENSTEIN

PRIX O.C.I.C. 1974

Prix du Jury: Festival de Dinar

les dernières fiancailles

DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE

Avec Marthe Nadeau, J.-Léo Gagnon, Marcel Sabourin

L'un des films les plus bouleversants de l'histoire du cinéma...

La critique est unanime...

Il est impossible de décrire la densité de la mise en scène, la beauté des sentiments et de l'émotion qu'elle inspire.
Le Quotidien de Paris

Un très beau film aux émotions finement dosées, dans la poésie des tragédies familiales.
Le Figaro

On aimerait que le cinéma produise souvent des ouvrages de cette qualité.
Le Monde

La rencontre de Sautet et de Montand est un cadeau des dieux.
France-Soir

Le film qu'il faut voir en toute priorité.
L'Humanité

Si le film de Sautet nous bouleverse à ce point, c'est que nous sommes tous des Vincent, des François et des Paul.
L'Express

Profitez de notre chance! Voici un chef d'oeuvre d'aujourd'hui.
Le Journal du Dimanche

Jamais sans doute les acteurs n'ont été si bien servis par ce maître directeur qu'est Sautet. Un film à voir absolument.
L'Aurore

Un film vrai, chaleureux, gai, vivant. Près des larmes. Acteurs sensationnels. Montand inoubliable. Un chef d'oeuvre français.
Paris-Match

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent

YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU

Vincent, François, Paul et les autres...

UN FILM DE CLAUDE SAUTET

avec STEPHANE AUDRAN, MARIE DUBOIS, ANTONELLA LUALDI, UMBERTO ORSINI, CATHERINE ALLEGRET

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

**COMMENÇANT VENDREDI
LE 31 JANVIER**

télévision

Parle (trop), jase (trop) . . .

par Jean Basile

On ne peut certes pas reprocher à "Parle, parle, jase" de se pencher sur les grands dossiers sociaux. Ainsi, mercredi soir, Réal Giguère et maître Auguste Choquette qui l'assistait avaient réuni un petit panel pour discuter des CLSC qui, comme l'on sait sont des organismes communautaires issus de la Loi 65 et dont le but est d'implanter dans les quartiers des services communautaires multidisciplinaires, alignés sur les besoins locaux. Quatre administrateurs-animateurs de ces Centres locaux de services communautaires, en cours d'éducation, étaient présents, ainsi que deux médecins puisque le débat devait porter sur des questions de santé. Enfin, une représentante officielle était là pour apporter quelques lumières sur ces initiatives dont l'un des buts implicites est "de réapprendre aux citoyens à prendre en mains leurs problèmes", dit-il ce représentant officiel.

Jamais cette émission n'a mieux porté son nom. On parla donc beaucoup et on jasa encore plus autour d'un sujet complexe et délicat sans que la recherche ait été suffisante pour donner aux débats une cohérence d'ensemble plus nécessaire que ce genre d'organismes communautaires est peu connu du grand public. Par exemple, on semblait ignorer complètement le fait qu'il existe déjà des comités communautaires qui oeuvrent depuis un bon moment, avant même que la Loi 65 ne vienne jeter quelque confusion supplémentaire dans ce domaine. Le plus amusant de l'affaire, c'est bien que le canal 10, lui-même, le sait puisqu'il en parle, de ces services communautaires, dans le cadre de son émission "Bon Week-end" qui leur dédie une rubrique complète.

En fait, cette émission chargée de nous éclairer l'esprit, ne nous apporte presque rien de clair. Sinon qu'il existe des gens de bonne volonté, animateurs sociaux en général, qui se heurtent à beaucoup de difficultés et d'incompréhension, en particulier face aux médecins qui jouent, lors de cette émission, le rôle des "gros vilains". En effet, il semble que les CLSC, avant même de commencer vraiment leur action, ne profitent guère de la bonne volonté médicale. On peut dire, en gros, que les médecins attendent, pour participer pleinement à la vie de ces Centres, que le Gouvernement leur définisse un statut syndical... ce qui ne va pas

sans susciter l'ire des animateurs qui semblent accuser un peu tout le corps médical de manque de conscience sociale. Mais la médecine de répondre que ce que l'on attend d'elle c'est un "acte médical compétent et informé" et non pas une participation à des débats interdisciplinaires de tous ordres pour lesquels elle ne se sent pas le goût et pour lesquels elle n'a, d'ailleurs, pas de temps.

Je ne sais pas pourquoi on estime généralement qu'une émission est vivante si elle donne lieu à un débat. A part le fait qu'ils existent ou qu'ils vont exister, on n'en sait guère plus sur ces Centres communautaires après une émission telle. L'impression que l'on en a, et fort pénible, c'est que l'objet même de tels organismes est complètement oublié pour laisser place à des querelles de chapelle. Une fois de plus, il apparaît que l'administratif prend le pas sur l'individu pour lequel on prétend oeuvrer.

Il est vrai qu'une démocratie sociale, vraiment vécue, est un projet à long terme dont il n'est pas facile d'évaluer la marche. Les CLSC font naturellement partie, officiellement, de ce mouvement et c'est dans ce cadre dont il aurait fallu en parler. Et même, parler est-elle une chose suffisante? Selon les mots mêmes des gens présents, ces Centres sont en cours d'implantation. On a sans doute voulu bien faire à "Parle, parle, jase", mais on aurait dû le faire plus sérieusement. D'ailleurs, il me paraît toujours étrange que l'on parle, avec tant d'unction, des "citoyens" et que ces citoyens-là soient absents du débat. Car, après tout, il n'y avait au canal 10, ce mercredi, que des "spécialistes" et, si j'ai bien compris, tous payés pour l'être, sauf un.

Le 60, au canal 2, mercredi à 21h30.
Cette même coupure entre

l'administratif et le but premier était magnifiquement dénoncée dans une séquence du "60" consacrée non pas aux jeux Olympiques, dont on ne semble parler que pour les demi-scandales qu'ils suscitent, mais bien à ceux pour qui sont faits les jeux Olympiques: les athlètes.

Jamais, peut-être, n'a-t-on vu avec autant de clarté la distance qui existe entre l'argent et l'esprit et plus d'une personne, je pense, auront compris, après cette émission, que le sport amateur au Québec a bien des similitudes avec les arts: tout le monde dit que c'est très bien et personne ne s'en préoccupe avec un quelconque sérieux. Plus encore, l'administration, de plus en plus dense, envahit tout et engloût les budgets.

Ce que disaient tous ces athlètes fatigués et déçus, vivant dans des conditions exécrables, on aurait pu l'entendre dans la bouche des artistes. "Sait-on, disait un entraîneur, tout ce que cela demande de courage et de renoncement à un sauteur pour gagner un pouce sur sa marque habituelle?" Et tandis qu'un jeune athlète mange des toasts, l'administration s'empare des sautes à la crème à la lumière des chandeliers. Cette petite séquence de "grande bouffe", tandis qu'un des responsables du COJO hochait la tête d'un air dubitatif, quand Pierre Nadeau en grande forme, lui signalait que les jeux Olympiques étaient surtout une occasion de bien manger et de faire de beaux voyages pour ceux qui les administrent, eut pu être hilarante si elle n'eût pas plutôt montré à quel point nous pouvons être aveugles et sourds quand il s'agit de notre bouche et de notre poche.

Une fois encore "Le 60" se montre comme l'une des rares émissions capables de nous redonner un brin de conscience. Si tant est que cela soit possible.

Sol vous invitationne à son nouveau spectacle
"Rien détonnant!"



du 11 Fév. au 2 Mars
à 20:30 hres
billets:
\$2.50 à \$6.00

EN VENTE
À LA PLACE DES ARTS
ET SAUVÉ FRÈRES

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

variétés

Les facultés retenues de Claude Landré

par Yves Taschereau

J'ai ri très souvent et très fort pendant le spectacle de Claude Landré, mercredi soir à la salle Maisonneuve. C'est dans ma nature, j'adore rire, ce en quoi je ne me sens pas très original. Pourtant, en sortant du spectacle, après un rituel de rappel (les lumières de la salle ont été allumées trop vite, d'où un certain malaise...), je me sentais un peu déçu, comme si j'avais mangé un bon plat dont le cuisinier avait oublié certaines épices importantes. Accompagné par Gaston Ouellette au piano, Landré a donné un spectacle sobre, sans décors ni effets d'éclairage, qui aurait pu tout aussi bien se donner dans une petite salle qu'à la Place des Arts. Je ne saurais le lui reprocher, puisque son art est essentiellement verbal, et ce, même pour ses imitations.

Mais certains gags faciles m'ont déçu. Le recours à des expressions comme "God shave the queen", à des farces comme la suppression de la chaise électrique à cause de la crise de

l'énergie ou à des vieilleries comme "Le club des varices", relève d'une certaine paresse. Au même titre, des imitations de Charles Trenet, Yves Montant ou Yves Christian auraient pu être remplacées par d'autres plus actuelles, même si elles étaient très bien faites. Ainsi, une très bonne imitation de ce qu'il reste de Jacques Normand fut un peu gâtée par des allusions à l'alcool. Les autres imitations (Fugain, Aznavour, Clerc, Bécud, Roger 8 à 4, Dubois et Ferblanc) furent particulièrement réussies, même si Landré ne se sert pas toujours de son corps pour les exécuter.

Parmi les moments les plus intéressants, il faut signaler une longue imitation de "Parle, parle, jase", où Jean et Jeannette recevaient, entre autres, Yvon Deschamps et Roméo Pélusé. En venge, Landré a été particulièrement percutant avec ces deux invités, dont l'imitation teintée de cynisme dépassait le simple travail mimétique fourni pour les chan-

teurs. Sa conférence de presse de nos politiciens, un de ses numéros classiques, s'est avérée inégale par la faute d'un public qui ne posait pas toujours des questions amusantes, tandis que son "Punchy" fut tout simplement extraordinaire. Cette incarnation d'un bouncer de club de nuit, un petit gros dur comme il s'en trouve par centaines chez nous, valait à elle seule le prix d'entrée. Claude Landré rejoint à la perfection le langage, les attitudes et la façon de penser de ce type d'homme dans un numéro hallucinant.

Au fond, ce qui manque à Landré, c'est l'audace d'aller jusqu'au bout de ses capacités. Sans être hargneux comme Don Rickles, chez nos voisins du sud, il pourrait très facilement rejoindre la méchanceté hilarante des "Cyniques". Ses meilleures

farces sont souvent ses plus méchantes. Quand il ose parodier la vulgarité d'un Roméo Pélusé, quand il ose rire de l'énormité de Lise Payette, des tendances de Jean-Noël Tremblay, de l'allure de Jacques Matti et j'en passe, à ces moments, il retrouve une force de frappe absente chez nos autres humoristes. Mais Landré, qui se retient, tient trop compte d'un public qui se scandalise facilement, et doit presque s'excuser de ses audaces. C'est dommage, car l'espèce de froideur qui caractérise sa manière et les quelques essais tentés dans cette direction pourraient, à mon avis, transformer son assez bon spectacle en un petit chef-d'oeuvre d'humour noir.

En première partie, Jean-Pierre Manseau (auteur du très joli "Theo et Antoinette") a in-

terprété huit de ses chansons. Décoratives et sympathiques, ses chansons témoignent d'une évolution intéressante par rapport à ses premières productions. Il pourrait assez bien se tailler une place intéressante dans le métier, puisque ses chansons rejoignent un peu le goût du jour pour les productions gentilles, importées de France, que la radio déverse quotidiennement dans les oreilles du public. Sur scène, par contre, tout reste à faire: il devra apprendre à ne plus plaquer son sourire, à adapter ses petites présentations pour un public plus vieux que celui de "Jeunesse", à ne plus chanter pour sa blonde de la première rangée et à laisser de temps en temps sa guitare, qu'on n'entendait d'ailleurs par quand ses trois musiciens jouaient en même temps que lui.

LE SEA HORSE À LA COMPAGNIE JEAN-DUCEPPE



La Compagnie Jean Duceppe présente toujours le succès de l'heure, Le Sea Horse, mettant en vedette Denise Filiatrault et Jacques Godin. Jusqu'au 26 janvier. Un triomphe, selon la critique. (Publicité)

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT
au cinéma 1248 Bernard 277-4145

YVON DESCHAMPS 25-26 janv. à 7h30 et 10h \$2.50	HARMONIUM Complet! 27-28 janv. à 7h30 et 10h \$2.50
CLAUDE DUBOIS 21 fév. à 7h30 et 10h \$2.50	LOUISE FORESTIER 7 mars à 7h30 et 10h \$2.50

billets EN VENTE au cinéma et à l'extérieur
Au Somnambule (Laval)

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS,
PIERRE DAVID ET YVES ROUSSET-ROUARD présentent

Un film extraordinaire de Barbet-Schroeder SUR LE POUVOIR ABSOLU

"Amin Dada ne nous renvoie qu'une image à peine déformée et grossie des mécanismes du pouvoir..."
Télérama

"C'est Ubu au pouvoir: On rit jaune."
Paris Match

"On sourit d'abord, mais le sourire se fige vite. De quoi méditer sur les dangers du pouvoir absolu."
Télé 7 Jours

"Voilà pour la première fois un parfait exemple de cinéma politique. Je n'ai jamais rien vu dans le genre d'aussi divertissant, d'aussi prenant."
Le Figaro

"Un film très drôle et un film grave."
L'Humanité

"Un véritable régal, à voir absolument."
Quotidien de Paris

"Ici, le burlesque règne même dans les mises à mort."
Le Monde

"C'est Caligula et Citizen Kane en un seul."
Newsweek

"Barbet-Schroeder a réalisé le film le plus drôle qui soit."
Paris poche

"On rit beaucoup, mais on sort terrifié."
L'express

"Le Dictateur de Chaplin a été définitivement défoncé. Un chef d'oeuvre du burlesque tragique."
La Croix

"Aussi extraordinaire que l'est le Général lui-même."
France-Soir

GENERAL IDI AMIN DADA

PRESIDENT DE L'UGANDA

"on ne court jamais aussi vite qu'une balle de fusil"

COMMENÇANT LE 31 JANVIER
AU VILLERAY

A l'égal de "CRIS ET CHUCHOTEMENTS" ...
Un chef-d'œuvre L...

Ce film aurait mérité de représenter la France au Festival L...

France-Soir
Un film qui nous empoigne

le point
"LA GUEULE OUVERTE" confirme ce que nous savions déjà: Maurice Pialat est un des plus grands cinéastes français...!

ANDRÉ GENOVES

un film de MAURICE PIALAT



PHILIPPE LEOTARD • NATHALIE BAYE • HUBERT DESCHAMPS
MONIQUE MELAND Photo: NESTOR ALMENDROZ

le DAUPHIN

BAUDIN PRES D'IBERVILLE 721-6060

À L'AFFICHE

LUN. A VEN. 7.30 - 9.30
SAM. - DIM. 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

DE RETOUR À LA DEMANDE GÉNÉRALE 2 GRANDS WESTERNS!

POUR TOUS

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

SERGIO LEONE
présente

MON NOM EST PERSONNE

avec **HENRY FONDA** et **TERENCE HILL**
dirigés par **TONINO VALERII**
produit par **FULVIO MORSELLA**
musique de **ENNIO MORRICONE**

2e FILM D'ACTION "ALLELUIA DÉFIE L'OUEST" EN COULEUR

DÈS
AUJOURD'HUI!

PAPINEAU
Papineau & Mt. Royal 527-8635

PIGALLE
318 STE-CATHERINE O. 861-2807

REPRÉSENTATION A
1.15, 5.15, 7.15

Le Groupe de la Place Royale
danse moderne
Théâtre Centre
453, rue St. François-Xavier (Vieux-Montréal)
programme 1 du 8 au 16 janvier
programme 2 du 17 au 25 janvier
programme 3 du 26 au 31 janvier
billets \$4.50
réservations 288-6315

18 ANS
A L'AFFICHE!
VAUDOU
ENTRE VIVANTS ET MORTS LE SANG
des images qui vous braveront les yeux
JEAN LUC MAGHERONE
réalisateur - scénario de Jean-Luc Magherone
RIVOLI
St Denis & Bélanger 377-2125

Canadien 7, Minnesota 0

Montréal reprend son allure victorieuse

BLOOMINGTON, Minn. (Le Devoir) — Le Canadien de Montréal a renoué avec la victoire de brillante façon, hier soir, en humiliant les North Stars du Minnesota au compte de 7-0.

Les troupiers de Charlie Burns ne firent sentir leur présence sur la glace qu'au cours des dix premières minutes de jeu, dominant durant ce laps de temps. Mais, malheureusement pour eux, Ken Dryden profita de cette partie pour retrouver sa touche magique, et Murray Oliver et Dwayne Talafous, parvenus seuls devant lui, se firent frustrer par la "pieuvre", dont c'était le 2e blanchissage de la saison.

Le reste de la partie fut disputé à sens unique et le Tricolore s'en donna à cœur joie contre les infortunés Stars, qui disputaient un 11e match d'affilée sans victoire.

C'était la dernière partie de la saison entre ces deux équipes et le Canadien a remporté les quatre confrontations qui les opposèrent aux décadentes "Étoiles du Nord". Au cours de ces quatre rencontres, le Canadien compta à 27 reprises et n'alloua que 8 buts. Un vrai pique-nique!

Par ce gain, l'équipe montréalaise a repris possession du 1er rang de la section III, mais les Kings de Los Angeles recevaient les Maple Leafs de Toronto en fin de soirée.

Le Tricolore se déchaîna au cours du 3e engagement alors qu'il déjoua Mike Loresti cinq fois. Le cinquième but, celui de Larry Robinson, était le 10.000 de l'histoire du Canadien.

Les autres buts des troupiers de Scotty Bowman ont été réussis par Glen Sather, deux fois dont un en désavantage numérique, Steve Shutt, Pete Ma-

hovich, Guy Lafleur et Serge Savard, qui disputa toute une partie à la défensive.

1ère période	
1-MONTRÉAL, Shutt (17e)	17:16
Mahovich, Savard	17:16
Pun: Wilson M 9:32, Reid Minn 5:02, Gainey M 9:34	
2e période	
2-MONTRÉAL, Sather (2e)	12:30
Pun: Hickey Min 2:38, Awrey M 5:24, Reid Min 8:16, Ristborough M 11:24, Lapointe M 17:20	
3e période	
3-MONTRÉAL, Mahovich (20e)	1:53
4-MONTRÉAL, Lafleur (34e)	8:51
5-MONTRÉAL, Robinson (8e)	9:56
Cournoyer, Lambert	14:35
6-MONTRÉAL, Sather (3e)	14:35
Lafleur, Lemaire	17:45
Lancers par:	
Montréal	6 10 15 = 31
Minnesota	13 11 3 = 27
A-13:668	

Sabres 5, Red Wings 1	
1ère période	
1-DETROIT, Dionne (25e)	4:18
Lochead, Giroux	14:06
Korab, Audette	
2e période	
3-BUFFALO, Duffley (19e)	2:32
4-BUFFALO, Luce (23e)	3:07
5-BUFFALO, Loretti (11e)	9:17
Martin, Gare	9:17
Pun: Hamel D 0:41, 19:22, Nowak D Korab B majeures 5:33, Spencer B 5:56, Dionne D 8:31	
3e période	
6-BUFFALO, Gare (16e)	1:17
Gubermont, Luce	15:20
7-BUFFALO, Corbett D 13:35, Korab B	
Lancers par:	
Montréal	10 8 9 = 27
Buffalo	14 16 14 = 44
Gardiens: McKenzie (D), Cronin (B)	
Assistance: 15.863	

Scouts 3, Bruins 2	
1ère période	
1-BOSTON, Orr (28e)	1:08
2-KANSAS CITY, Rota (9e)	8:16
Dubé, Lemieux	
Pun: Palemont KC 5:01	
2e période	
3-KANSAS CITY, Gilbert (13e)	7:29
Powis, Hughes	13:04
4-KANSAS CITY, Croteau (2e)	
Hudson, Gilbert	
Pun: Orr B 7:29, Croteau KC 13:14	
3e période	
5-BOSTON, Bucyk (20e)	5:47
O'Reilly, Sheppard	
Lancers par:	
Kansas City	5 7 7 = 19
Boston	19 6 9 = 36
Gardiens: Heron (KC), Gilbert (B)	
A-13.280	

Canucks 3, Capitals 2

1ère période	
1-VANCOUVER, Boddy (8e)	11:13
Lalonde, DeMarco	
2-WASHINGTON, Marson (10e)	19:45
Bloom, Brooks	
Pun: Kearns 19:00, Brooks W 9:20, Lessak W 14:34, Robitaille V 15:12	
2e période	
3-WASHINGTON, Bloom (4e)	6:39
Marson, Dupré	
Pun: Carlick W 2:37, Bloom W mineure, Inconduite 18:58	
3e période	
4-VANCOUVER, DeMarco (9e)	8:27
Robitaille, Boudrias	
5-VANCOUVER, Lever (19e)	18:54
Pratt, Boudrias	
Pun: Pratt V 5:34, Dupré W 6:46, Labre W 12:13	
Lancers par:	
Vancouver	13 13 12 = 38
Washington	12 8 2 = 22
Gardiens: Smith (V), Low (W)	
Assistance: 8.950	

Rangers 5, Flames 2

1ère période	
1-ATLANTA, Comeau (24e), Gibbs	10:27
Pun: Price A 11:33, Quinn A 15:46, Polis R 19:35	
2e période	
2-ATLANTA, Lysak (12e), Leiter, Manery	0:43
3-NEW YORK, Taczuk (5e)	9:25
4-NEW YORK, Gilbert (25e), Ratelle, Vickers	12:43
Pun: Price A 1:02, 12:31, Gilbert R 1:58, Clobs A 14:06, Ratelle R 15:06	
3e période	
5-NEW YORK, Irvine (12e), Butler, Stenkowski	3:13
6-NEW YORK, Polis (11e), Beverley	5:18
7-NEW YORK, Ratelle (20e), Gilbert, Margie	6:47
Pun: Polis R 9:00	
Lancers par:	
Atlanta	7 7 10 = 24
New York	19 24 14 = 57
Gardiens: Bouchard (A), Villemure (R)	
Assistance: 17.500	

Crusaders 5, Nordiques 3.

1ère période	
1-QUÉBEC, Bernier (34e)	13:50
Tremblay, Brodeur	
2-CLEVELAND, Ward (15e)	15:15
L. Hillman	
Pun: L. Hillman C 12:56	
2e période	
3-QUÉBEC, Houle (19e)	8:12
Hopson	
4-CLEVELAND, McDonough (15e)	14:19
Pinder, Harrison	
5-CLEVELAND, McDonough (16e)	19:57
Pun: W. Hillman C, Sutherland O mineures, majeures 1:04, L. Hillman C 2:37, Tremblay O 14:03	
3e période	
6-QUÉBEC, Tardif (25e)	2:39
Tremblay, Harrison (11e)	7:10
7-CLEVELAND, Harrison (12e)	8:21
Lancers par:	
Québec	11 11 12 = 34
Outback	16 17 11 = 44
Gardiens: Whidden (C), Brodeur (Q), a-10:147	

La piste olympique à l'essai

INNSBRUCK (AFP) — Les premiers entraînements sur la piste olympique de descente masculine de la Patscherkofel ont eu lieu hier sans incidents marquants, ces entraînements n'étant pas chronométrés. Il s'agissait pour les coureurs de prendre connaissance avec la piste sur laquelle sera courue dans un an l'épreuve olympique.

Le meilleur skieur de descente des deux dernières saisons, le Suisse Roland Collombin, qui bien qu'ayant décidé de ne pas participer à la descente d'Innsbruck en raison d'une blessure récente assez grave (tassement des vertèbres lombaires consécutif à une chute dans la première descente de la saison, celle de Val d'Isère), s'est cependant entraîné sur la piste. Sa déclaration résume l'opinion générale des coureurs: "La piste, modifiée par rapport à celle sur laquelle a été courue la descente olympique de 1964, ne présente aucune difficulté majeure. Elle est cependant technique, tourne beaucoup et il faut y travailler dur du départ jusqu'à l'arrivée. Je crois donc qu'elle est valable et sélective."

Collombin a commenté qu'il n'a ressenti aucune douleur au dos au cours de cette première descente d'entraînement et qu'il en était évidemment très heureux.

"Mais, a-t-il ajouté, je ne veux pas prendre le risque de faire la course et d'aggraver mon tassement lombaire dans une chute. Je continuerai à faire des descentes d'entraînement mais la compétition est terminée pour moi cette saison. Mon but est les Jeux olympiques d'Innsbruck l'an prochain."

En 1964, année sans neige, un accident mortel avait eu lieu

lors d'un entraînement sur la Patscherkofel, celui de l'Autrichien Ross Milne, frère aîné de

Malcolm Milne qui fut pendant plusieurs saisons l'un des meilleurs descendeurs du monde.



Yvan Cournoyer, malgré qu'il soit retenu le long de la crotte par Dave Barrett, du Minnesota, tente de s'emparer de la rondelle, qui sera, de toute façon prise par le bâton du défenseur Dennis O'Brien, des North Stars, lors de la première période du match entre le Canadien de Montréal et les North Stars du Minnesota, au Metropolitan Center, à Bloomington. (Téléphoto AP)

Ralph Kiner enfin élu

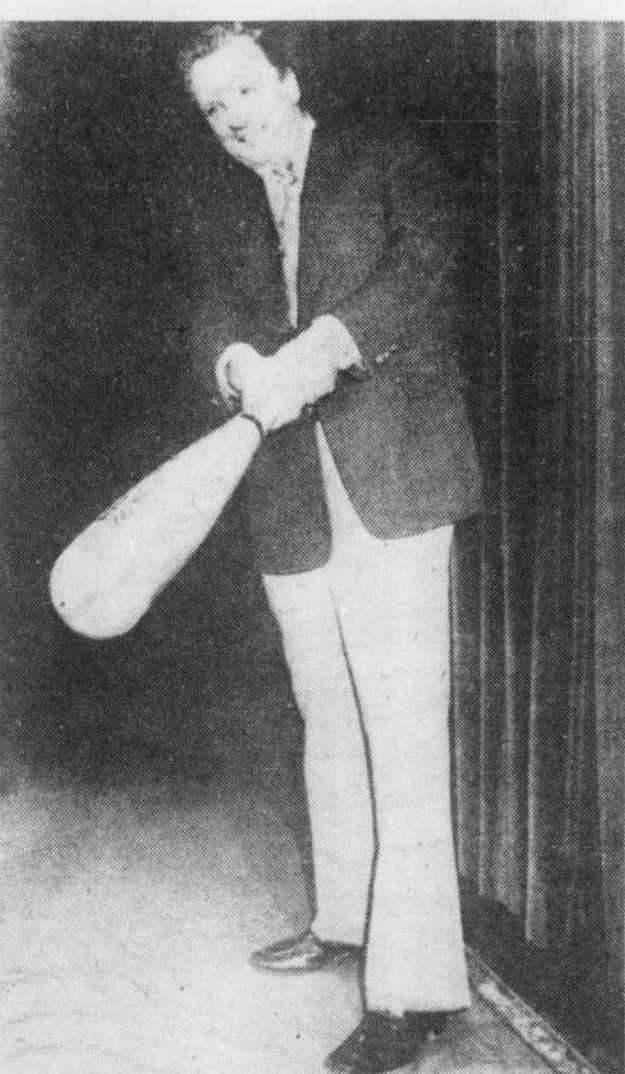
NEW YORK (PA) — Ralph Kiner, à sa dernière année d'éligibilité, a été élu de justesse au Temple de la Renommée du baseball, hier, à la suite du scrutin annuel organisé par l'Association des journalistes de baseball d'Amérique. L'ancien as-frappeur de circuits des Pirates de Pittsburgh de la Ligue Nationale a reçu 273 votes, un de plus que le minimum requis. Son nom était sur la liste des éligibles pour une 15e année, ce qui est la limite. Il est le deuxième joueur seulement à être élu avec un minimum de 75% des votes, l'autre ayant été Al Simmons en 1953.

L'an dernier, Kiner avait fini quatrième derrière Mickey Mantle et Whitey Ford, élus, et Robin Roberts qui, encore une fois cette année, n'a pas été choisi. Roberts a récolté 263 votes comparativement à 233 pour Bob Lemon, 188 pour le regretté Gil Hodges et 177 pour Enos Slaughter. En tout, 37 joueurs ont reçu des votes dont trois anciens ex-Royaumes de Montréal, Duke Snider (129), Don Drysdale (76) et Johnny Podres (3). Snider, on le sait, est maintenant instructeur et commentateur avec les Expos de Montréal.

Kiner, au cours de sa carrière de 10 ans (le minimum requis pour être éligible au Temple de la Renommée) dans les majeures, a frappé 369 circuits, dont 54 en 1949, sa meilleure saison. Cinq fois, Kiner a atteint un total de 40 circuits ou plus. Il se retire en 1955 à cause d'un malaise au dos. "J'aurais pu jouer quelques années encore mais je n'aurais plus été efficace", a-t-il précisé hier. Kiner, qui a fait compter 1.015 points en 1.472 matches, est le 147e joueur à être nommé au Temple de la Renommée du baseball depuis 1936. Il sera officiellement honoré le 18 août prochain à Cooperstown, N.Y., où est situé le musée officiel du baseball majeur.

Le comité des vétérans fera connaître ses choix le 2 février prochain et celui spécial des ligues négres le 10 février.

LES EXPOS de Montréal annoncent que sept autres joueurs ont signé leur contrat pour la prochaine saison. Il s'agit des voltigeurs Pepe Mangual, Warren Cromartie, Tony Scott et Ellis Valentine, des Intérieurs



Ralph Kiner, sept fois titulaire de la Ligue nationale au chapitre des circuits, sourit d'aise en tenant un bâton symbolique, hier à New York, peu après son élection au Temple de la renommée du baseball. (Téléphoto AP)

Pepe Frias et Rudy Kinard et du lanceur Don DeMola. Les Expos ont maintenant 12 joueurs sous contrat, les autres étant Barry Foote, Mike Jorgensen, Dennis Blair, Dale Murray et Steve Rogers. Le rapide Mangual, 22 ans, a connu une excellente saison 1974 à Memphis de la Ligue Internationale et au cours de 23 parties disputées en septembre avec les Expos, il a maintenu une moyenne au bâton de .311. A Memphis, il avait conservé une moyenne de .292, compté 85 points, frappé 130 coups sûrs et 22 doubles tout en volant 46 buts en 60 tentatives. Les autres joueurs signés hier sont tous des

joueurs d'avenir. Frias a 25 ans, DeMola 22, Cromartie 21, Scott 23, Valentine 20 et Kinard, obtenu des Cardinals de St-Louis en même temps que l'intérieur Ed Kurpiel en retour du vétéran Ron Fairly, 25.

DON KISSINGER, un vétéran de 10 saisons dans les ligues majeures de baseball, a signé son contrat 1975 avec les Cubs de Chicago. L'arrêt-court de 32 ans est le dernier joueur régulier de l'équipe de 1969 à être encore avec les Cubs. Cette saison-là, Chicago avait perdu le championnat de sa section à la suite d'un déclin spectaculaire au mois de septembre.

Bobby Bonds entrevoit un nouveau départ à New York

NEW YORK (PA) — Avec son nouveau club, les Yankees de New York, le brillant voltigeur Bobby Bonds espère pouvoir oublier les mauvais souvenirs que la dernière saison de baseball représente pour lui. Car il faut dire qu'une mauvaise saison pour Bonds peut être considérée très bonne pour un autre. Ainsi, l'an dernier avec les Giants de San Francisco, il a conservé une moyenne offensive de .256 qui, toutefois, cache 21 circuits et 71 points produits.

Bonds a signé son contrat avec les Yankees avant-hier et après l'acquisition du lanceur Jim Hunter, l'équipe new-yorkaise se sent très capable de gagner le championnat de la section Est dans la Ligue américaine. Les termes du nouveau contrat de Bonds n'ont pas été dévoilés mais on sait qu'il gagnait \$100.000 à San Francisco et il a lui-même déclaré: "J'ai eu une petite augmentation de salaire et je suis très heureux".

Bonds croit que l'échange pour Bobby Murcer qui l'a fait

venir à New York sera bénéfique. "Changer de ligue et de club peut aider à importer quel joueur. Jim Wynn est un bon exemple. Il a toujours révélé le fait qu'il avait du talent mais il était déprimé à Houston. Avec Los Angeles l'été dernier, il a commencé une nouvelle vie, une nouvelle carrière. Etre heureux lorsque vous jouez au baseball est très important et c'est pourquoi je crois pouvoir connaître une excellente première saison avec les Yankees car, je dois l'admettre, je suis très heureux d'être maintenant à New York".

Après avoir été échangé pour Murcer, Bonds a aussitôt appris la nouvelle à son ancien coéquipier Willie Mays. "Il m'a dit que New York était la meilleure ville au monde parlant baseball et que je serais heureux ici. Je crois qu'il a raison", d'expliquer Bonds.

"Tous les joueurs rêvent de jouer à New York, qui est le centre sportif numéro 1 de l'Amérique du Nord, sinon du

monde. Ici, vous jouez devant 30.000 personnes ou plus presque tous les jours, chose à laquelle je ne suis pas habitué. J'espère que les amateurs de baseball vont voir le vrai Bobby Bonds", ajoute-t-il.

Il est l'un de seulement deux joueurs qui, dans l'histoire du baseball, ont deux fois enregistré des saisons de 30 circuits et 30 buts volés. L'autre fut Mays. Mais Bonds fut l'ombre de lui-même l'été dernier.

"Il est difficile d'expliquer pourquoi ou comment cela est arrivé. Je suppose que la meilleure façon est de simplement avouer qu'un joueur, tôt ou tard, connaît une mauvaise année. Après 8, 9 ou 10 ans, cela est plus ou moins normal. Mais je suis convaincu que je vais être bien meilleur cette saison. Je veux être le meilleur joueur de la ligue et participer à la Série mondiale, et je crois que les Yankees ont de fortes chances d'atteindre ce but cette année", de conclure un Bonds très... délié.

La Suisse et la France se liguent contre l'Autriche

INNSBRUCK, Autriche (Reuter) — Les dernières séances d'entraînement de la descente féminine de la Lizum, qui se déroulera aujourd'hui, ont en partie confirmé hier les résultats de la veille.

La double championne olympique, la Suissesse Marie-

Thérèse Nadig, la plus rapide dans les deux essais chronométrés du jour, reste la "super favorite" de cette course. Dans ses deux descentes d'entraînement, Nadig, 20 ans, qui n'a encore jamais remporté de course de la Coupe du monde, a nettement battu ses poursuivantes

immédiates. L'Américaine Cindy Nelson (19 ans), qui avait été la plus rapide la veille, perdit ainsi 2,02 secondes sur elle dans sa première descente où elle termina au 6e rang, et 1,58 dans la seconde où elle conquist la 2e place.

Sur la neige assez humide de ce parcours très technique et long de 2,615 mètres pour 700m de dénivellation, la Française Danielle Debernard n'a, de son côté, pas réussi à glisser aussi efficacement que la veille. Elle n'obtint que le 27e meilleur temps dans sa 1ère course et le 5e dans sa seconde. Sa compatriote Jacqueline Rouvier a par contre agréablement surpris en réalisant la 3e meilleure performance dans sa seconde descente où elle ne perdit que 2,46 sur Nadig.

Les Autrichiennes n'ont pas réussi à reconquérir leur position de meilleures spécialistes. Anne-Marie Proell-Moser, le fer de lance de l'équipe, fut spécialement décevante. Elle ne parvint pas à trouver la bonne "ligne" dans sa 1ère descente, et à sa seconde, elle s'arrêta à mi-parcours pour regarder passer ses rivales.

"J'ai été la plus rapide aujourd'hui, mais c'est un résultat sans grande importance finalement", a déclaré Nadig après sa seconde descente d'exercice.

"J'ai déjà plusieurs fois réalisé par le passé d'excellentes performances à l'entraînement. Cela ne m'a pas empêchée d'échouer à chaque course dans mon ambition de vaincre en Coupe du monde. Mon problème consiste à skier le jour de la course dans le même état d'esprit qu'à l'entraînement, sans précipitation ni enervement. C'est très difficile pour moi qui possède un tempérament de lutteur. J'ai peur de trop vouloir me battre demain".

Baltimore sollicite des investisseurs

BALTIMORE (d'après AP) — Les sportifs en moyen de Baltimore seront appelés à délier les cordons de leurs bourses au cours des prochaines semaines. En effet, deux équipes professionnelles s'apprêtent à solliciter des investisseurs, l'une pour demeurer sur place, l'autre afin de s'y établir.

Dans ce dernier cas, il s'agit des Stags du Michigan (ex-Sharks de Los Angeles), qui ont connu un quasi désastre aux guichets cette saison à Détroit, et qui ont annoncé hier qu'ils ne sont plus rentables malgré leurs succès sur le terrain, solliciteront \$6 millions des investisseurs. Cet arrangement permettrait à l'équipe de demeurer à Baltimore.

Ces derniers, également en difficulté financière, ont renoncé à leur bail afin d'effacer leur dette auprès de la ville.

Au départ, les Stags seront administrés par l'AMH, qui assume les salaires depuis quelques semaines. Mais selon le président Dennis Murphy, ils deviendront bientôt la propriété de sportifs de la ville.

De leur côté, les Orioles, de la Ligue américaine de baseball, dont le propriétaire Jerold Hoffberger veut se débarrasser pour \$12 millions parce qu'ils ne sont plus rentables malgré leurs succès sur le terrain, solliciteront \$6 millions des investisseurs. Cet arrangement permettrait à l'équipe de demeurer à Baltimore.

Miller ne mène plus!

PEBBLE BEACH, Californie (d'après AP) — Johnny Miller a finalement ralenti quelque peu hier, alors que Hubert Green et Larry Ziegler ont tourné des rondes de 66 pour prendre les devants à l'issue de la première journée du tournoi Bill Crosby.

"Ce fut une très mauvaise ronde, a révélé Miller après avoir tourné un 71, un coup sous la normale. Sans doute que tout ira mieux d'ici la fin du tournoi."

C'était la première fois cette saison que Miller ne menait pas à l'issue d'une ronde. Il a d'ailleurs remporté les tournois de Tucson et de Phoenix avec des comptes records.

Il a réussi un birdie au dernier trou pour briser la normale. Il améliorerait ainsi la normale pour une neuvième ronde d'affilée.

Jack Nicklaus, dont la suprématie est compromise par les récents exploits de Miller, a lui aussi présenté une carte de 71.

Rosa Randall, Andy Narty et le vétéran Gene Littler ont présenté des cartes de 68, un coup de mieux que Cesar Sanudo, Jerry McGee et Tom Watson.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion et Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CACCIARA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Général Maurice Rielly, C.R. Clemens Vermette, C.R.
Gerald J. Ryan, C.R. James W. Dunton
John Cacciara, M.A.N. Jean-Louis Tétrault
Michel Gosselin Alain Gosselin
Jean-Pierre Saintange André Murray
Téléphone: 866-5743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Téléc: 01-26407

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Paul Desrochers

veut vendre le Canada Permanent aux Québécois

par Michel Nadeau

Accentuer la pénétration au Québec d'une société de fiducie typiquement anglo-saxonne et modifier l'image de cette entreprise dans l'esprit des épargnants québécois, tels sont les deux objectifs que poursuit maintenant M. Paul Desrochers, nommé récemment vice-président pour la région de l'Est de la firme Canada Permanent Trust.

Depuis une quinzaine maintenant, l'ex-conseiller du premier ministre Bourassa s'est mis à la tâche dans son nouveau bureau, situé au deuxième étage de l'immeuble Canada Permanent, au coin du boulevard Dorchester et de la côte du Beaver Hall. Son territoire comprend le Québec et une partie de l'Ontario (Ottawa, Brockville...).

Bien que certains signes trahissent une santé encore fragile, M. Desrochers parle avec enthousiasme du défi qu'il doit relever à l'heure où reculent les profits de plusieurs institutions financières et stagne le marché immobilier.

"Nous nous proposons d'ouvrir, au cours des prochains mois, deux nouvelles succursales, une à Québec et l'autre à Hull. L'ancien stratège du parti libéral entrevoit une nouvelle image pour l'entreprise identifiée jusqu'à maintenant par un hallebardier de la Tour de Londres. Le Beefeater disparaîtra bientôt de notre publicité et la compagnie sera connue sous une appellation plus simple: le Permanent. Aussi, nous aurons nos propres plans budgétaires..."

Avec un actif de plus de \$2 milliards, Canada Permanent se classe dans le peloton de tête des "trusts" au Canada. Présente dans les dix provinces

avec près de 125 bureaux, la firme de Bay Street demeure assez peu connue au Québec. Elle ne possède que quatre comptoirs offrant la gamme complète des services financiers et neuf succursales de courtage immobilier, tous situés sur l'île de Montréal et à Longueuil.

Dans le cadre d'une politique d'expansion de ses opérations au Québec, Canada Permanent était à la recherche d'un nouveau lieutenant à la suite du départ à la retraite de M. Jacques E. Nadeau. L'institution dirigée par M. Donald G. Neelands a complété l'automne dernier l'acquisition de 10% du capital-actions de la Banque de la Cité et du District de Montréal. (On a évoqué alors la possibilité de la création d'une onzième banque à charte...) Par ailleurs, une importante campagne publicitaire autour d'un plan gratuit de services financiers ("Plums Service" traduit à peu près par "Service aux prunes") a donné fort peu de résultats chez les clients francophones qui n'ont pas goûté le slogan.

"C'est la qualité de l'organisation qui m'a incité à accepter les propositions de la direction lors de rencontres en novembre dernier" de poursuivre M. Desrochers. Depuis avril dernier, il avait rejoint son associé, M. Marc Carrière pour devenir directeur général de Sogena. Son état de santé l'obligeait cependant à quitter la rue St-Jacques.

"J'ai souvent travaillé pour des entreprises de l'extérieur du Québec qu'elles soient anglophones ou même suédoises et je me suis toujours parfaitement senti à l'aise en tant que Canadien français." M. Desrochers déplore le manque de mobilité des

cadres francophones qui s'expliquent, selon lui, par une faiblesse au niveau linguistique. "Je trouve quand même bien le fait que, lorsque Pierre Bourguignon a cherché du travail, il s'est résolu à partir pour Toronto..." ajoute-t-il avec un brin d'ironie.

Diplômé en administration de l'Université de Columbia, l'homme de 54 ans affirme que "L'Administration privée est différente de la gestion publique où il faut solliciter cinquante-six opinions avant de prendre une décision. Dans une compagnie, on soumet le projet au conseil d'administration et la réponse vient vite, c'est oui ou c'est non..."

Ce goût de l'efficacité apparaît également lorsqu'il parle de son outil préféré: l'ordinateur. "Plusieurs vantent l'informatique pour la réduction de personnel qu'elle entraîne. C'est une erreur. La valeur principale de l'ordinateur est de nous apporter des données inédites que nous ne pourrions avoir autrement."

A plusieurs questions d'ordre financier, M. Desrochers nous prie d'excuser son ignorance en raison du peu de temps qu'il a eu pour approfondir les grandes variables de la conjoncture.

En ce sens, la mise beaucoup sur ses collaborateurs: "J'espère pouvoir compter sur tous ceux qui veulent travailler et j'irai chercher là les hommes dont j'ai besoin." M. Desrochers ne cache pas le fait qu'il utilisera dans le cadre de ses nouvelles fonctions tout le réseau de relations qu'il a établi au cours des quatre dernières années.

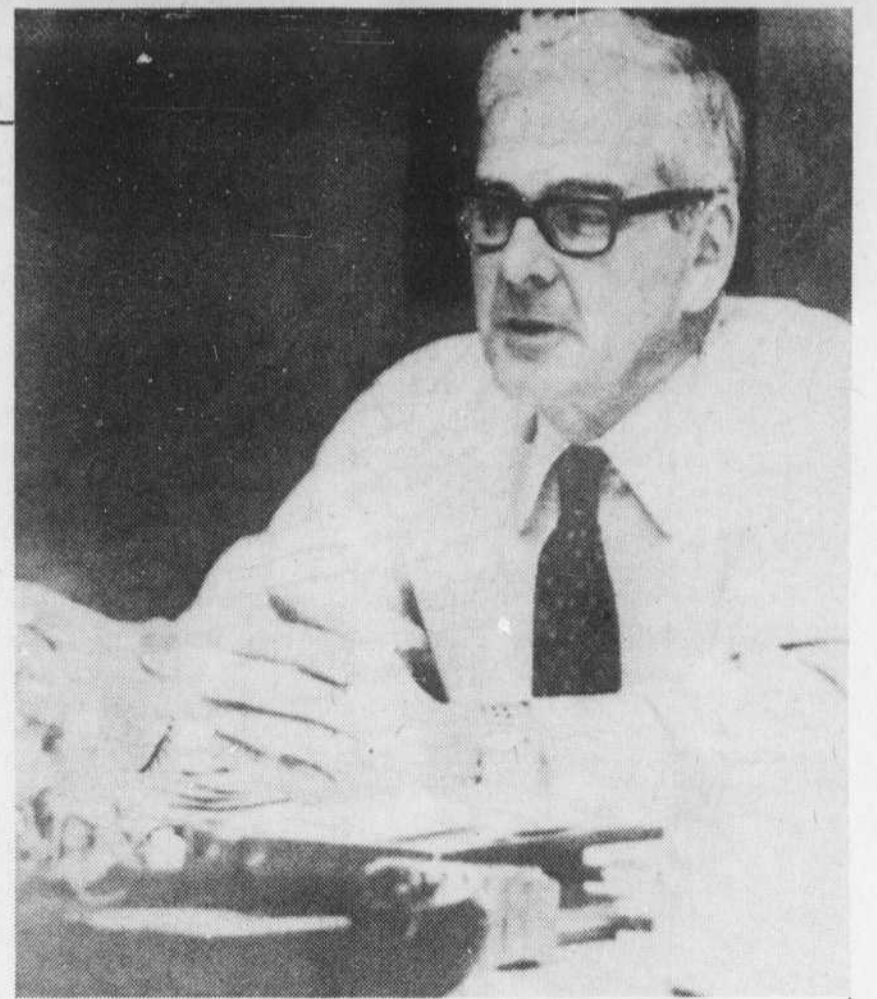
Toujours avec un mélange de simplicité et de timidité, il analyse ainsi l'évolution du marché financier au Qué-

bec: "Les épargnants québécois ne se contentent plus des traditionnelles obligations municipales ou scolaires qui perdent souvent leur valeur avec les années. Mieux informé, le public joue plus au niveau du court terme, craignant la lourdeur d'un titre porteur d'une échéance lointaine."

L'ex-courtier ajoute que même si le creux de la vague est maintenant passé, l'avenir demeure imprécis quant aux taux d'intérêt futurs: "Rien ne nous dit que nous n'atteindrons pas un jour ou l'autre des sommets comme ceux que connaissent certains pays comme l'Italie où le "prime" était récemment de 21%."

Pour ce qui est de l'avenir du Québec, M. Desrochers demeure confiant: "Nos richesses naturelles demeurent notre meilleur atout." Déplorant l'émiettement de l'esprit d'entrepreneur qu'avaient les premiers Québécois, il poursuit: "Notre grande faiblesse provient de notre incapacité à partager le risque, à laisser tomber notre individualisme financier pour mettre en commun nos ressources. Si 250,000 Québécois avaient investi \$1,000 dans l'Iron Ore il y a trente ans, cette entreprise nous appartendrait aujourd'hui."

Sans renoncer à sa foi en l'entreprise privée francophone, M. Desrochers admet que dans certains secteurs industriels la bataille de la reconquête n'est plus possible et que dans bon nombre de cas "un mariage à deux" entre l'entreprise privée et l'Etat devient la seule voie possible. Il cite ici l'exemple de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) qui a donné certains résultats en dix ans



Après avoir quitté officiellement le bureau du premier ministre en avril dernier, M. Paul Desrochers retourne au sein du groupe Sogena de M. Marc Carrière. Depuis le 1er janvier, M. Desrochers est vice-président pour la région de l'Est de la Canada Permanent Trust.

d'existence seulement.

Rencontrer M. Paul Desrochers durant plus d'une heure sans parler de son rôle d'éminence grise au sein du gouvernement Bourassa, de son implication dans l'embauche à la baie James ou de son point de vue sur le financement des jeux Olympiques constitue un véritable tour de force. Nous

avions demandé à rencontrer l'homme d'affaires.

Pourtant, la main sur la poignée de la porte, nous lâchons le mot politique en parlant de son avenir. Avec le même regard énigmatique, il répond en souriant: "Je demeure un citoyen du Québec..."

La Banque de Montréal réduit son taux d'intérêt privilégié à 9¾%

Dans un geste inattendu, la Banque de Montréal a annoncé hier une réduction de 3/4 à 1% de son taux d'intérêt privilégié qui passera de 10½% à 9¾% à compter du 1er février prochain.

Un porte-parole de la banque montréalaise a déclaré que les taux d'intérêt à court terme ont baissé considérablement au Canada et dans le monde au cours des dernières semaines et qu'on voulait ainsi suivre une tendance générale.

Le taux de base pour impôts aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs sera aussi réduit de 10% à 9½%, le 1er février.

L'intérêt sur les comptes d'épargne choisira de 1½% à la même date glissant de 8¾% à 7½%.

Ce dernier taux se situe dans le spectre des taux offerts présentement pour les dépôts d'une durée inférieure à un an. Les maisons de fiducie offrent 7% dans le cas des certificats de dépôts garantis pour une période de un à deux mois.

Ce sera la première fois depuis dix mois que le taux privilégié tombe sous le plancher de 10%. A la fin de 1973, il a grimpé de 9 à 9½% avant de sauter à 10½% au mois d'avril dernier. Il fut relevé de nouveau en mai à 11% et toucha son sommet en juillet à 11½%.

La décision de la Banque de Montréal a quelque peu surpris les milieux financiers qui, tout en s'attendant à une baisse du "prime", ne la voyait pas de l'importance de 3/4%. De plus, en raison de ses difficultés financières à la suite d'une année médiocre l'an dernier, la Banque de

Montréal n'était pas la favorite des parieurs pour ce qui est de la première banque à agir en ce sens.

La baisse annoncée hier est la seconde en un mois. Il y a une dizaine de jours, les dix banques à chartes canadiennes ramenaient de 11% à 10½% leur taux privilégié après l'annonce d'une baisse du taux d'escompte, qui a reculé de ½% pour se fixer à 8½%.

Par ailleurs, la Société centrale d'hypothèques et de logement a décidé hier de porter de 11¼% à 10¾% le taux réclamé aux acheteurs de maisons en vertu du Programme d'aide à l'accession à la propriété (PAAP).

La baisse s'applique également aux prêts consentis par des pourvoyeurs de fonds hypothécaires, approuvés par la

SCHL comme les compagnies d'assurance et les maisons de fiducie.

Selon la PAAP, le taux d'intérêt peut varier à la baisse selon les revenus des emprunteurs. Il descendra jusqu'à 8% dans certains cas.

Par ailleurs, le ministre des Affaires urbaines, M. Barney Danson a déclaré à Ottawa que le taux sur les prêts consentis aux provinces, aux municipalités et aux organismes publics d'habitation s'établira dorénavant à 9¾% au lieu de 10 3/8%.

Au niveau international, la Banque mondiale annonçait hier une hausse de son taux d'intérêt qui passerait de 8% à 8½%. Cette augmentation serait attribuable à une croissance des coûts du loyer de l'argent.

La colère gronde chez les producteurs agricoles

par Pierre O'Neill

Le gouvernement Bourassa doit assurer aux producteurs agricoles, dans les plus brefs délais, un système d'indexation incluant une sécurité du revenu, ou bien s'attendre à "un réveil douloureux".

Tel est l'essentiel de la mise en garde formulée hier par les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à

Montréal au cours d'une conférence de presse.

Le président, M. Paul Couture et le secrétaire-général, M. Fernand Kirouac, ont rappelé que la trêve devant permettre au ministre de l'Agriculture, Fernand Toupin, de coucher ses promesses dans un projet de législation prendra fin sous peu. Ils attendent ces garanties pour les prochaines semaines. Autrement, l'UPA

ne saurait s'engager à contenir longtemps le mécontentement des producteurs agricoles.

Par delà l'engagement verbal du ministre Toupin et de son gouvernement, les dirigeants de l'UPA demeurent sceptiques, voire pessimistes. Ils envisagent tenir, en fin février ou début mars, un congrès général extraordinaire devant définir, s'il y a lieu, la stratégie d'action qui forcera le gouvernement à sauver l'agriculture.

Selon les dirigeants de l'UPA, la base militante du mouvement est plus impatiente que jamais si le gouvernement ne devait pas remplir ses promesses. "Les gars sont dans la bataille pour y rester. Ils sont engagés. Nous n'aurons pas besoin de les motiver. C'est tout le mouvement qui bouge".

Pour sa part, M. Fernand Kirouac estime que la situation des producteurs agricoles est plus explosive que l'on oserait le soupçonner.

"De plus, le dernier décret de la construction permet la syndicalisation des chefs d'équipe; comme ceux-ci remplacent souvent les contremaîtres, l'autorité s'affaiblit. En voulant rogner par la suppression des contremaîtres, beaucoup d'entrepreneurs ont fait un faux pas qui coûtera cher."

Deux représentants du monde bancaire, MM. Henry Mhun de la Banque Provinciale et M. Pascal Lequerre de la Banque Canadienne Nationale sont tombés d'accord pour prédire de faibles baisses des taux d'intérêt hypothécaire et à long terme de même qu'une réduction marquée des taux à court terme au cours des prochains mois.

LIRE AVEC LA MAIN S'AVÈRE PLUS RAPIDE 4.7* FOIS



* Moyenne calculée sur près de 1,000,000 de diplômés (âgés de 15 ans et plus en 11 pays) vitesse du début, 200 m/m — Fin du cours 1000 m/m.

Lisez "Papillon" en moins de 2 heures, une page d'un journal dans une minute, une page d'une revue en 31 secondes, ou un chapitre d'un texte d'étude en quelques minutes.

Imaginez ce que cette discipline représente pour étudiants et éducateurs. A 1,000 mots à la minute (soit 4.7 fois plus vite que vous ne lisez aujourd'hui) les diplômés Evelyn Wood peuvent dévorer une "brique" comme "Sociologie de la Politique" de Duverger et absorber chaque chapitre en 11 minutes.

Exemple: les 800 heures de lecture à 200 mots par minute normalement employées par le collégien peuvent être réduites à 170 heures par notre diplômé. Sans aucune perte de compréhension. Avec une augmentation de mémorisation. Avec une nouvelle méthode efficace pour prendre des notes.

CONQUEREZ L'EMPIRE DES LIVRES AVEC CETTE NOUVELLE DISCIPLINE. UN JOUR SEULEMENT - DE COURS D'INITIATION GRATUIT ET VOUS ÊTES INVITÉ À PARTICIPER AVEC VOS AMIS.

HÔTEL SHERATON
MT. ROYAL Ch. M-37
Descendez au métro Peel
montez à la mezzanine

28 JANVIER
MARDI SOIR
17h15, 18h15 ou 20h15

S.V.P. TÉLÉPHONEZ À L'AVANCE POUR RÉSERVER VOS PLACES. L'INSCRIPTION POUR DES COURS D'HIVER DÉBUTE LA SEMAINE SUIVANTE.

Pour un prospectus, horaire de cours de groupes pour gouvernement, institutions d'éducation, corporations ou associations, formule d'inscription ou de plus amples renseignements, communiquez avec le Régistrare (frais virés) (514) 844-1941.

(514) 844-1941

INSTITUT DE LECTURE INTERNATIONALE
LA LECTURE DYNAMIQUE EVELYN WOOD EN FRANÇAIS

ÉCOLE PRIVÉE ACCRÉDITÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Plus de 1,000 professeurs - Permis # 749833. Culture personnelle.

Financial Times déménage à Toronto

L'éditeur Donald Carlson a confirmé hier que le Financial Times of Canada transférera le gros de ses services de rédaction et de tirage à Toronto après plus de 63 ans d'existence à Montréal.

Les opérations de base de ce journal tabloïd, notamment l'impression, se feront à Toronto au cours du second trimestre de cette année, a déclaré M. Carlson.

Et il a cité comme causes de ce déplacement les avantages de tirage et la croissance de son service de publicité.

"Jusqu'à maintenant, dit-il, nous avons maintenu deux importants personnels, l'un à Montréal et l'autre à Toronto. Du point de vue de la rédaction du journal, la situation est devenue incontrôlable."

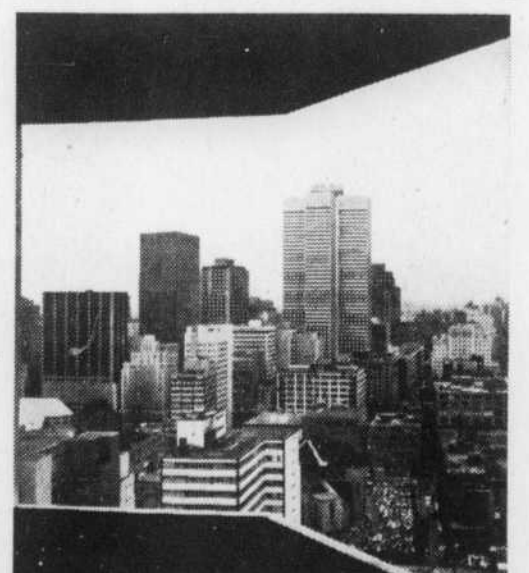
M. Carlson, qui a succédé à M. Michael Barkway comme éditeur en juillet dernier, a révélé que la décision finale quant au transfert de la production et du personnel à Toronto a été prise il y a deux semaines.

On ne songe à aucun changement dans le format ou le style du journal, qui a un tirage hebdomadaire moyen de plus de 50,000 exemplaires.

Le centre-ville... il était une fois dans l'ouest!

Il se déplace maintenant un peu plus vers l'est, autour d'un Complexe unique en Amérique du Nord. Là où une conception architecturale audacieuse et fonctionnelle s'est doublée d'une préoccupation avant-gardiste de la qualité de vie et de l'environnement. Là où puits de lumière, place de verdure, salle de méditation ou de silence donneront une dimension vraiment humaine au travail de 15,000 personnes. Là où l'on pourra vivre, le jour et la nuit. Une belle perspective d'avenir pour vous et votre personnel.

Louer au Complexe Desjardins est beaucoup moins cher que vous ne croyez. Pour en connaître les avantages, composez (514) 871-1551 ou consultez votre courtier.



le complexe Desjardins

montréal, au coeur du nouveau centre-ville

Charbon

"Le prix du charbon a subi une très forte hausse et continuera à se renchérir davantage. En dehors du secteur énergétique, la demande du charbon pour les industries métallurgiques (charbon de coke) est demeurée très soutenue et les prix de ce produit ont également grimpé de façon vertigineuse au cours des deux dernières années. C'est cet usage du charbon qui attire davantage l'intérêt des investisseurs canadiens, car il représente le seul moyen de participation dans l'industrie charbonnière canadienne à l'heure actuelle. Les exportations de charbon au Japon alimentent exclusivement les industries métallurgiques, mais des marchés d'exportation de charbon pour les centrales thermiques commencent à poindre ailleurs".

Telle est l'introduction que nous sert le courtier montréalais Grang & Ostiguy Inc. dans le cadre d'une étude sur l'industrie du charbon qui a le double mérite d'être à la fois complète et succincte. En date du dernier jour de décembre dernier, l'étude de Crang & Ostiguy débouche sur la recommandation d'achat des deux seuls véhicules boursiers que le marché canadien offre pour participer directement au prodigieux développement qu'attend l'industrie du charbon chez-nous.

Kaiser Ressources et McIntyre Mines sont les deux seules houillères du pays à avoir des actionnaires publics. Une autre, Fording Coal, propriété de Canadian Pacific Investments et Cominco, dans une proportion de 60% et 40% respectivement, est aussi accessible au public investisseur par l'intermédiaire des actions du tandem. Toutes les autres, Canmore Mines, les quatre houillères de Cape Breton Development Corp., Cardinal River Coals, Coleman Colerics et Utility Coals sont propriétés privées et le plus souvent, intimement associées à des aciéries.

Avant d'aborder les perspectives présentées par les maisons de courtage Crang & Ostiguy, A.E. Ames & Co. et Bell, Gouinlock & Co., sur Kaiser Ressources et McIntyre Mines, traitons de l'évolution des prix du charbon.

Données les plus récentes sur Kaiser Ressources et McIntyre Mines.

Nombre d'actions en circulation	23.947.368	2.434.482
Dette consolidée (déc. 1973)	\$57.4 millions	\$59.4 millions
Bénéfices par action 1973	\$0.18	\$6.29
Bénéfices par action 1974E	\$0.45	\$5.23
Bénéfices par action 1975E	\$1.25	\$9.20
Bénéfices par action 1976E	\$1.18	\$9.00

Les actions de Kaiser se transigent aux environs de \$6; celles de McIntyre, à plus de \$40.



La glace sur les étangs doit avoir pour le ski de fond quatre pouces d'épaisseur.

Les conditions actuelles du marché

par Jacques Forget

Les Etats-Unis, à cause de leur forte capacité de production, jouent le rôle de meneur dans l'établissement des prix du charbon sur les marchés d'exportation. La plus grande partie de leur production d'exportation est vendue par contrats à long terme. Toutefois, les prix sont révisés chaque année. Ce sont les compagnies nippones qui sont les principaux consommateurs de ce charbon d'exportation. Elles ont fixé la date d'entrée en vigueur des nouveaux contrats au 30 avril de chaque année.

Le prix de la tonne de charbon exportée des Etats-Unis a monté en flèche au cours des quatre dernières années. Il a plus que triplé, passant de \$14.50 la tonne en 1970 à \$39.50 en avril 1974. A la fin de 74, certains contrats affichaient même un prix de \$45 la tonne, indice de ce qui prévaudra en 1975. Les prix du marché libre, celui des commerçants, sont par ailleurs demeurés substantiellement plus élevés. De l'avis de Crang & Ostiguy, les prix des contrats signés en début de 1975 devraient se situer entre \$45 et \$47 la tonne.

Au Canada, contrairement à ce qui se passe chez nos voisins du sud, les prix du charbon sont déterminés par des contrats à long terme qui comportent cependant depuis peu des clauses d'indexation des prix aux coûts. Ainsi, alors que les cours mondiaux du charbon étaient à la hausse, les prix de vente des producteurs canadiens de charbon fixés par contrat, demeuraient stables et ce jusqu'en 1972, date d'expiration des contrats. C'est pourquoi la compagnie McIntyre Mines a abandonné ses contrats à long terme pour adopter un contrat de deux ans, Fording s'est entendue pour pouvoir négocier ses prix à nouveau tous les ans. Et Kaiser a accepté de maintenir ses prix tout en prévoyant cependant leur indexation aux coûts, jusqu'en avril 1976.

La compagnie McIntyre, nous apprend le courtier montréalais, est entrée au début de l'automne en négociation avec les industries consommatrices japonaises et a récemment annoncé un contrat de trois ans au prix de \$40.53 la tonne avec des clauses

prévoyant l'indexation à la montée des coûts applicable le 30 avril de chaque année. Si les contrats aux Etats-Unis sont conclus entre \$45 et \$47, comme prévu, McIntyre pourrait relever quelque peu son prix en avril et Fording pourrait obtenir un prix de \$38-\$40 la tonne. Le prix de vente de Kaiser est actuellement de \$30.24 et bien qu'un relèvement officiel du prix de vente de la compagnie n'entrera en vigueur qu'en 1976, celle-ci a réussi à rattacher à son prix une prime de \$6.45 la tonne au premier trimestre 1975. Cela porte son prix de vente de la tonne de charbon à \$36.69.

En résumé, si les prix à l'exportation aux Etats-Unis varieront entre \$45 et \$7 la tonne; au Canada, les trois compagnies transigeant à l'étranger écoulent leur production à un prix variant entre \$36 et \$40 la tonne.

Voyons donc comment, Grang & Ostiguy, A.E. Ames & Co. et Bell, Gouinlock & Co. projettent ces prix de vente sur Kaiser Ressources et McIntyre Mines.

McIntyre Mines

En plus de jouir des faveurs de Crang & Ostiguy, McIntyre Mines est aussi choyée par Bell, Gouinlock & Co. qui recommande l'achat du titre.

Au tout début de l'automne, alors que Bell, Gouinlock & Co. formula sa suggestion, McIntyre Mines se transigeait à 10 fois moins que son haut de 1970 de \$180. L'action s'était écrasée à \$18.50! Comme celle de A.E. Ames sur Kaiser Ressources, la recommandation du courtier de King street se révèle une réussite même à court terme. A la mi-janvier, le titre valait plus du double de ce qu'il cotait alors: \$38.

L'histoire de McIntyre est plus compliquée que celle de Kaiser Ressources. Alors que celle-ci est uniquement une houillère possédant certaines facilités portuaires qu'elle loue à l'occasion, McIntyre est à l'origine une mine d'or. Elle l'est devenue, diront certains plaisantins... En 1973, la compagnie vendait à la Pamour Porcupine Mines sa mine d'or de Schumacher en Ontario. Depuis, McIntyre ne conserve que trois actifs: son excellent gisement de charbon de Grand Cache en Alberta, 37% des actions de Falconbridge Nickel (soit 1.8 million sur un total d'un peu plus de 5 millions d'actions en circulation) et 36.4% de la cuprifère Madeleine de Gaspésie.

Jugeant que les deux raisons premières ayant fait chuter le prix de l'action de \$180 à \$18.50

sont maintenant sous contrôle, soit les problèmes technologiques inhérents à l'exploitation de la houillère de Smoky River et les pertes de la filiale Falconbridge Nickel, Bell, Gouinlock & Co. était devenue très "bullish" sur le titre.

A.D. Mutch, l'analyste minier de la maison, base sa recommandation d'achat et d'accumulation sur la solution des problèmes technologiques du gisement de Smoky River, le plus riche gisement canadien de charbon, caractérisé par une excellente qualité de charbon bitumineux volatil, et le doublement du prix de vente du charbon par la compagnie. Ces deux facteurs ont notamment permis à la compagnie de se départir de ses contrats à long terme avec le Japon et de renégocier des contrats plus alléchants tant au Japon qu'en Amérique du Nord. Cela permettra une augmentation "formidable" des revenus de McIntyre Mines dans les trois prochaines années, grâce à la fois à des prix plus élevés et à une production plus importante, qui compensera avantageusement la perte de la mine d'or et de cuivre de Schumacher.

Si Bell, Gouinlock & Co. estime à \$10 en 1975 et à \$11.34 en 1976 les profits par action de McIntyre Mines; prévoyant un prix de vente minimum de \$40.53 la tonne en 1975, Crang & Ostiguy porte à \$9.00 en 1975 et

à \$9.20 en 1976 les bénéfices par action de la compagnie.

Bien qu'il préfère l'achat de Kaiser Ressources sur McIntyre Mines, le courtier Crang & Ostiguy de la rue St-Jacques préfère Kaiser Ressources, même s'il recommande l'achat des deux titres. "Notre premier choix se porte sur Kaiser Ressources pour les raisons suivantes, affirme l'analyste minier de la maison, l'ingénieur William J. Elliott.

1) Les livraisons de charbon, de 1.5 millions de tonnes en 1974, atteindraient 2 millions de tonnes en 1975.

2) Nos prévisions de bénéfices sont basées sur le maintien du prix actuel de \$40.53 la tonne. Bien que l'on croie généralement que le charbon de McIntyre soit le meilleur de l'ouest canadien, son prix pourrait bien toucher \$45 la tonne.

3) Nos calculs sont basés sur l'hypothèse que les impôts provinciaux en Alberta seraient révisés pour être fixés au niveau de ceux de la Colombie-Britannique.

4) Falconbridge Nickel enregistrerait une baisse de bénéfices en 1975 (\$5 par action).

5) Dans ces conditions, les bénéfices de McIntyre pourraient passer de \$5.23 par action en 1974, selon les estimations, à \$9-\$9.20 en 1975 et 1976.

6) Dans l'hypothèse d'un prix plus élevé de \$45 la tonne de charbon en 1975, les bénéfices s'élèveraient à \$12.10 en 1975 et à \$11.50 en 1976. L'apport des mines de charbon serait alors de \$5.20 par action de McIntyre Mines.

Kaiser Ressources

Jugeant favorablement les deux compagnies dans son étude sur l'industrie du charbon, le courtier Crang & Ostiguy de la rue St-Jacques préfère Kaiser Ressources, même s'il recommande l'achat des deux titres. "Notre premier choix se porte sur Kaiser Ressources pour les raisons suivantes, affirme l'analyste minier de la maison, l'ingénieur William J. Elliott.

a) La totalité des bénéfices de Kaiser provient de l'exploitation du charbon alors qu'une grande partie de ceux de McIntyre dépend de sa participation dans Falconbridge Nickel, compagnie dont le facteur d'amplification des bénéfices est, fortement relié au prix du cuivre.

b) Kaiser a prouvé qu'elle pouvait produire à cadence soutenue; McIntyre n'y parviendrait que cette année.

c) En raison de son volume de production beaucoup plus élevé, l'exploitation de Kaiser est plus efficace et profite d'un facteur de récupération plus élevé.

d) Les bénéfices de Kaiser sont calculés en tenant compte de leur pleine imposition; ceux de McIntyre ne le sont pas.

e) Kaiser verserait un dividende en 1975; McIntyre ne serait pas en mesure de le faire avant 1977.

Faisant le relevé des activités de la compagnie, Crang & Ostiguy

commentent en disant que par sa production de 5 millions de tonnes par an, Kaiser est la plus grande mine de charbon dans cette région et ses coûts de revient sont les plus bas. Grâce à l'amélioration de la productivité de la mine et de l'usine de lavage et à la montée des prix du charbon, Kaiser a pu se dégager de ses lourdes pertes antérieures et de son fardeau de dettes pour devenir une exploitation très rentable qui semble promettre la distribution prochaine d'un dividende.

La conclusion de la maison de courtage francophone présentant l'achat du titre comme une affaire en or est éloquent: "Ces actions constituent donc une participation dans une situation classique de tournure favorable des événements: la compagnie présente maintenant d'excellentes perspectives de bénéfices et un avenir extrêmement prometteur. Nous considérons donc les actions de Kaiser comme un excellent achat tant pour un placement à court terme qu'à long terme."

Des l'automne dernier, alors que Kaiser Ressources ne se transigeait qu'à \$3.40 sur la Bourse de Toronto, l'importation maison A.E. Ames & Co. jugeait l'achat du titre comme une occasion alléchante. Insistant surtout sur le fait que Kaiser Ressources est contrôlée à 59.4% par Kaiser Steel Corp. de Californie (Crang & Ostiguy es-

time que la compagnie est contrôlée à 53.7% par Kaiser Steel, 27.4% par Mitsubishi; d'autres sources placent à 30.2% le contrôle des clients japonais; ce qui ne laisse qu'un flottant d'environ 10% dans le public) le courtier torontois estimait alors l'achat du titre comme infallible. Le temps lui donna raison, puisqu'en moins de trois mois, le prix au marché du titre a augmenté de 80%, atteignant les \$6.

A.E. Ames estimait alors qu'au taux de roulement actuel des revenus (cash flow), la dette de la compagnie était remboursable en deux ans, si aucun projet n'était entrepris. Comme son rival montréalais, la maison de Bay Street jugeait à 45-53 cents en 1974 le bénéfice par action du titre. Pour 1975, Ames est toutefois beaucoup moins optimiste que Crang & Ostiguy, n'estimant qu'à 70 cents, contre \$1.20, le bénéfice par action de Kaiser Ressources.

Denison Mines

Les profits nets de Denison Mines, l'un des deux géants canadiens de l'uranium, se sont accrus de 28% en 1974, par rapport à 1973. Les profits nets consolidés de Denison Mines ont touché l'an dernier \$12.555.000, soit l'équivalent de \$2.75 par action. En 1973, ils se chiffraient à \$9.800.000 ou \$2.15 par action.

Muscocho Explorations Ltd.

Connaissez-vous une compagnie d'exploration qui, depuis 1970, a découvert deux gisements importants?

Eh bien, maintenant, vous nous connaissez.

• Avec la Selco, nous possédons un intérêt de 20% dans un important gisement de cuivre, de zinc et d'argent, près du lac Frotet dans la région de Chibougamau.

• Avec le groupe New-InSCO, nous avons découvert l'an dernier un gisement de cuivre important que nous avons loué à la Noranda.

Nos actions se transigent sur la Bourse de Montréal.

Gibraltar Mines

Les profits nets de Gibraltar Mines, la grande cuprifère de Colombie-Britannique, ont chuté par trois fois en 1974. Alors qu'au 31 décembre 1973, les profits de la filiale de Placer Development de Vancouver se chiffraient à \$52.509.000, soit \$4.06 par action, à la fin de décembre dernier, ils n'étaient plus que de \$17.002.000 ou \$1.49 par action. La compagnie a expliqué cette sévère chute des profits par des expéditions moins importantes de cuivre résultant de l'exploitation de minerai à plus faible teneur.

Les résultats de 1975 s'annoncent encore plus décevants, puis que Gibraltar réduira sa production de cuivre par 15% en date du 1er février. Déjà, les inventaires de la compagnie sont près de quatre fois plus élevés: à la fin de 1973 ils s'élevaient à 5.900 tonnes de cuivre, à la fin de décembre dernier ils étaient passés à 21.600 tonnes.

Cours des métaux

Les prix des producteurs

CUivre: Au Canada, le fil électrolytique, 68.125 cents la livre (depuis le 6 janvier 1975). Noranda aux Etats-Unis, 68.625 cents la livre (depuis le 6 janvier 1975). Aux Etats-Unis, le cathode, 68 cents la livre; le fil, 68.625 cents.

Plomb: Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux Etats-Unis, 24.5 cents (depuis le 8-18 avril 1974).

Zinc: Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents. Aux Etats-Unis, 38.5 cents la livre. A l'extérieur du continent, 360¢ la tonne métrique.

Nickel: La cathode électrolytique Inco, \$US 2.01 la livre f.o.b. (depuis le 20 déc. 1974); Falconbridge, \$US 2.01 la livre f.o.b. Sherritt Gordon, briquelette et poudre, \$US 2.01 la livre f.o.b.

Tungstène: Sur Londres, \$78.53-\$80.65 la tonne.

Platine: \$US 190-200 l'once.

Molybdène: American Metals Climax, 86-95% MoS 2 \$US 2.43 la livre.

Fer: Hanna Mining, livré aux ports du Lac Erié, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en \$US, \$17.53. Boulettes, vendues au pied, 44.559 cents.

Les marchés internationaux

CUivre: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 498.5 £-499 £ la tonne. Sur le marché de New York, au marché à terme, en cents la livre, jan. 51.90, fév. 52.00 mars 52.50, mai 53.70, juillet 54.90, sept. 56.10, déc. 57.90.

ETAIN: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3.320 £-3.330 £ la tonne; à terme, 3.225 £-3.235 £.

Plomb: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 225.5 £-226 £.

Zinc: Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 335-337 £; à terme, 317 £-318 £.

OR: Prix en dollars US. A LONDRES? en baisse de \$1.25 pour la semaine, de \$176.25 à \$175.00. Fermatures: à Paris \$181.48; à Frankfurt \$174.35; à Zurich \$175.00 à Hong-Kong \$171.57; à Beyrouth \$5.636 le kilo.

A Winnipeg. Prix en dollars US. Fermatures. Contrats de 400 onces: jan. \$175.40, avril \$178.20, juillet \$181.60, oct. \$186.00. Contrats de 100 onces: fév. \$175.60, mai \$179.90, août \$184.80, nov. \$188.10, fév. \$192.20.

ARGENT: Au Canada, selon Handy & Harman, \$4.030 l'once troy, à la fermeture. A New York le marché à terme jan. \$423.00, fév. \$420.90, mars \$424.30, mai \$431.50, juil. \$438.60, sept. \$445.20, déc. \$454.80.



GRUPE MINIER
SULLIVAN LTÉE
EAST SULLIVAN
MINES LIMITED

LE GROUPE
MINIER SULLIVAN
est fier de ses 40 ans
de progrès

Les compagnies du Groupe minier Sullivan produisent des métaux usuels au Québec et au Nouveau-Brunswick, et sont à la recherche de nouvelles opérations.

- Sociéti Minière D'Estrée Ltée
- Clinton Copper Mines Ltd.
- Nigadoo River Mines Limited
- Brunswick Tin Mines Limited
- Chester Mines Limited
- Division Cupra
- Division Québec Lithium
- Division Exploration

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1974

se terminant au 31 août dernier

	(en millions)
— Production	\$24.9 m.
— Bénéfices nets	4.8 m.
— Fonds de roulement	16.2 m.
— Avoir des actionnaires ..	49.1 m.

SIÈGE SOCIAL: Édifice B.C.N., 500 Place d'Armes - Suite 2500 - Montréal, P.Q. H2Y 2W6